



III – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Partie 4 – OAP Trame verte & bleue et Belvédères

. Délibération CC_2023-12-14_39 du 14 décembre 2023 portant approbation de la modification générale n°1 du PLUi.

construireensemble.gpseo.fr



[1]



Table des matières

I. Note introductive et présentation générale des orientations d'aménagement et de programmation	5
A. L'objet et la portée des « Orientations d'Aménagement et de Programmation »	5
B. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi de GPS&O	5
C. Présentation générale des orientations d'aménagement et de programmation de la trame verte et bleue.....	7
II. La Trame verte et bleue locale	9
A. La sous-trame bois, bocages et vergers	11
B. La sous-trame des prairies et pelouses calcicoles	15
C. La sous-trame humide et aquatique	18
III. Les réservoirs et sites d'intérêt écologique	23
A. Les réservoirs de biodiversité avérés	24
B. Les réservoirs de biodiversité en devenir.....	36
C. Les sites d'intérêt écologique à requalifier	39
IV. Les belvédères	44
A. Introduction	44
B. Enjeux	44
C. Liste des belvédères du territoire.....	45
ANNEXES. Atlas communaux de la TVB	77

I. NOTE INTRODUCTIVE ET PRESENTATION GENERALE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

A. L'objet et la portée des « Orientations d'Aménagement et de Programmation »

1. L'objet des orientations d'aménagement et de programmation

« Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ». (Article L.151-6 du code de l'urbanisme).

Concernant l'aménagement, ces orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation, un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces. Elles peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants. Elles peuvent porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ». (Article L.151-7 du code de l'urbanisme).

« En l'absence de schéma de cohérence territoriale, les orientations d'aménagement et de programmation d'un plan local d'urbanisme élaboré par un établissement public de coopération intercommunale comprennent les dispositions relatives à l'équipement commercial et artisanal mentionnées aux articles L. 141-16 et L. 141-17 ».

2. La portée des orientations d'aménagement et de programmation

L'article L.152-1 du code de l'urbanisme instaure un lien de compatibilité entre les travaux/opérations d'aménagement et les orientations d'aménagement.

« Ces travaux ou opérations sont, en outre, compatibles, lorsqu'elles existent, avec les orientations d'aménagement et de programmation ». (Article L.152-1 du code de l'urbanisme).

Cette compatibilité signifie que les travaux et opérations réalisés dans les secteurs concernés ne peuvent être contraires aux orientations d'aménagement retenues et doivent contribuer à leur mise en œuvre, ou tout au moins ne pas y faire obstacle.

3. La cohérence et la complémentarité des orientations d'aménagement et de programmation avec les autres pièces du PLUi

a) Cohérence avec le PADD

Ces orientations d'aménagement et de programmation sont établies dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui définit les orientations générales pour l'aménagement et le développement de l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

b) Articulation avec la règle d'urbanisme

L'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, doit être compatible avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation, elle doit également être conforme au règlement (article L.152-1 du code de l'urbanisme). Les dispositions issues du règlement et des OAP s'appliquent de façon complémentaire. Leur articulation s'organise de la façon suivante :

- Lorsque l'orientation de l'OAP porte sur un sujet qui fait l'objet de dispositions prévues dans le règlement, ainsi que le prévoit ce dernier (IV-partie 1 : 0.4.2), ce sont les dispositions de l'OAP qu'il convient d'appliquer. Il peut s'agir par exemple :
 - de précisions relatives à la destination des constructions, à l'espace d'implantation des constructions selon leur destination, ... ;
 - de précisions relatives à la hauteur des constructions, (nombre de niveaux des constructions, ..) ;
 - de modalités de mise en œuvre de certaines règles (organisation des accès et de la desserte, modulation des hauteurs des constructions selon leur localisation, organisation spatiale de la trame verte,),
- Lorsque l'orientation de l'OAP porte sur un sujet qui ne fait pas l'objet de dispositions prévues dans le règlement, les projets sont réalisés en compatibilité avec l'orientation de l'OAP. Il peut s'agir par exemple :
 - de la typologie ou du nombre de logements à réaliser ;
 - d'un chemin à créer ou à aménager, d'une placette à créer ;

- de dispositions relatives à une construction (à préserver, à démolir, à réhabiliter, ..) ou à un espace végétalisé (frange paysagée, haies, arbres,...) ... ;
- Lorsque l'OAP ne prévoit pas d'orientation particulière à l'égard de dispositions fixées par le règlement ou ne leur apportent pas de précisions, les dispositions réglementaires s'imposent et le projet leur est conforme. Il peut s'agir par exemple :
 - d'éléments de patrimoine (IV- partie 3), d'emplacements réservés (IV- partie 4) ;
 - de définitions qui figurent dans la première partie du règlement écrit ou qui précisent les modalités de calcul de l'application d'une règle (la mesure d'un niveau de construction par exemple) (IV- partie 1) ;
 - de dispositions relatives à la mixité du logement, aux normes de stationnement, ...

B. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi de GPS&O

1. Le PLUi de GPS&O comprend 3 types d'OAP :

a) Des OAP de secteurs à Echelle Communale qui correspondent :

- À des espaces où les enjeux d'aménagement et les réponses à y apporter relèvent de l'échelle locale de la commune concernée ;
- À des espaces de recomposition urbaine ou d'extension de l'urbanisation, classés en zone U (urbaine) ou en zone AU (à urbaniser) et de dimension relativement réduite.

b) Des OAP de secteurs à Enjeux Métropolitains :

- Établies à partir d'un des sujets d'enjeux majeurs et déterminants pour l'aménagement et le développement du territoire de la communauté urbaine et élargies sur des espaces environnants en raison :
 - Des incidences de cet aménagement sur les espaces alentours ;
 - De la nécessaire cohérence entre plusieurs opérations d'aménagement et d'urbanisme situées à proximité les unes des autres ;
 - Des continuités de la trame viaire et de la trame verte à organiser sur des espaces élargis.

c) Des OAP thématiques

- Une OAP Commerce et Artisanat à l'échelle du territoire :
 - Traitant essentiellement de la localisation préférentielle des commerces et des conditions d'implantation des équipements commerciaux selon quatre types de pôles.
- Une OAP Trame Verte et Bleue et Belvédères à l'échelle du territoire:
 - Concernant la protection et le développement de la trame verte et bleue et les belvédères du territoire de la communauté urbaine.

Ces 3 ensembles d'OAP sont rassemblés et présentés dans différents documents, lesquels sont regroupés dans un sous-dossier unique du PLUi « les OAP » selon le schéma ci-contre.

2. Articulation et complémentarité entre les différentes OAP :

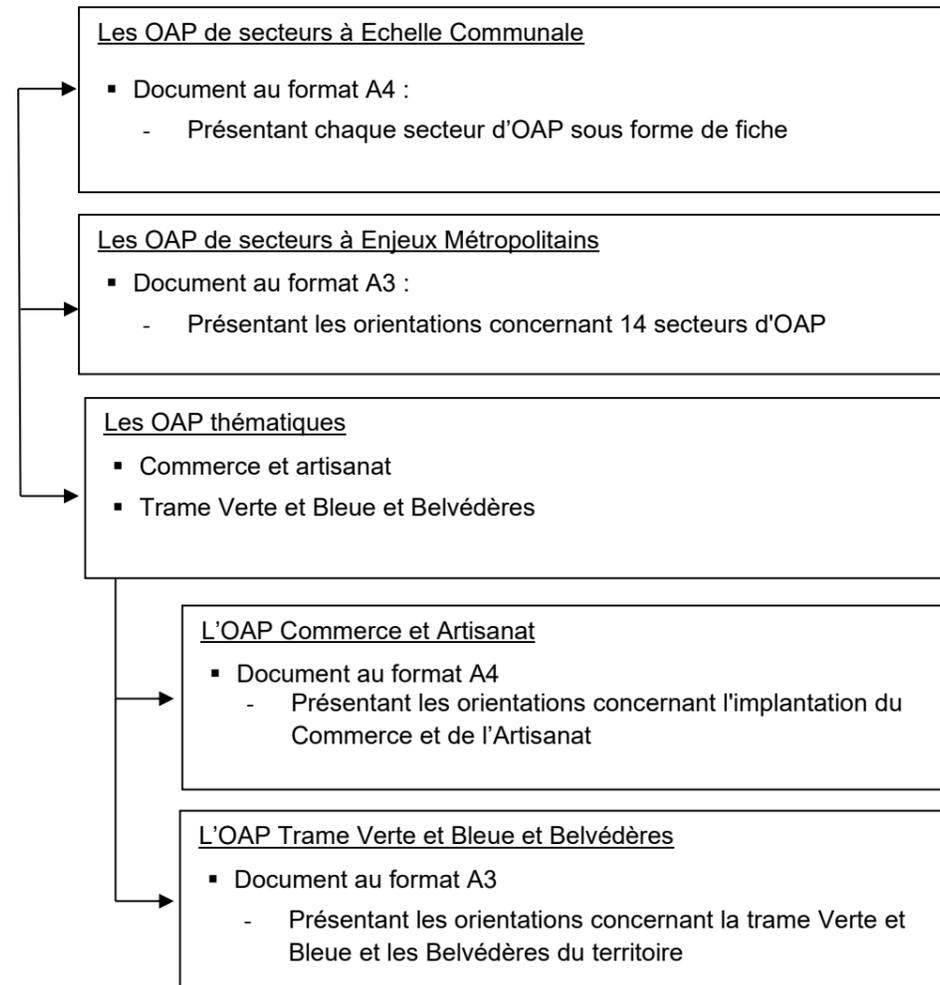
Toutes les OAP s'appliquent de façon concomitante. Elles portent généralement sur des espaces ou des sujets différents. En cas de superposition entre différentes OAP, les orientations définies à une échelle plus précise prévalent à celles qui sont établies à une plus grande échelle.

Cette articulation entre les différentes OAP s'applique de la façon suivante :

- Entre une OAP de secteur à Enjeux Métropolitains et un zoom dans la même OAP : Les orientations définies dans le cadre du zoom prévalent sur les orientations plus générales du secteur à Enjeux Métropolitains ;
- Entre une OAP de secteur à Enjeux Métropolitains et une OAP de secteur à Echelle Communale : Les cadrages des OAP de secteur à Enjeux Métropolitains peuvent comprendre des espaces qui font l'objet d'OAP de secteurs à Echelle Communale. Ces dernières restent opposables nonobstant leur absence dans le figuré de l'OAP de secteur à Enjeux Métropolitains ;
- Entre l'OAP Trame Verte et Bleue et Belvédères et une autre OAP (OAP de secteur à Enjeux Métropolitains, zoom de l'OAP de secteur à Enjeux Métropolitains, OAP de secteur à Echelle Communale) : Les orientations des OAP de secteurs prévalent à celles de l'OAP trame Verte et Bleue et Belvédères dans la mesure où ces dernières sont réalisées à des échelles plus fines que l'OAP TVB et Belvédères;
- Entre l'OAP Commerce et Artisanat et une autre OAP (OAP de secteur à Enjeux Métropolitains, zoom de l'OAP de secteur à Enjeux Métropolitains, OAP de secteur à Echelle Communale) : Les orientations Commerce et Artisanat prévalent à celles des autres OAP dans la mesure où elles

traduisent la politique générale de la communauté urbaine en termes de développement commercial et artisanal.

3. Le dossier des orientations d'aménagement et de programmation



C. Présentation générale des orientations d'aménagement et de programmation de la trame verte et bleue

1. Pourquoi une OAP TVB ?

La protection de la nature a tout d'abord concerné les espèces ou les espaces remarquables ou rares. La trame verte et bleue (TVB) vise à renouveler cette approche patrimoniale en s'attachant à la fois à la conservation et à l'amélioration des milieux et à limiter la fragmentation des milieux naturels.

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise souhaite apporter une vision d'ensemble à l'aménagement de son territoire pour une meilleure prise en compte de son patrimoine naturel terrestre et aquatique. Aujourd'hui, GPS&O dispose d'une cartographie de sa Trame verte et bleue à l'échelle de la parcelle et organise sa préservation et sa restauration à l'échelle du territoire.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation Trame verte et bleue a pour but de présenter et d'indiquer des préconisations de gestion de la trame verte et bleue locale. Seules les orientations contenues dans les parties II, III et IV sont opposables selon les dispositions prévues dans la partie I. L'Annexe du présent document constitue un porter à connaissance visant une démarche pédagogique de l'ensemble des facteurs intervenant sur le territoire susceptible d'impacter le devenir des ressources naturelles et des espaces naturels qui nous entourent.

2. Définitions des constituants de la Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer et donc d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

La Trame verte et bleue se décline en plusieurs **sous-trames** suivant les types de milieux favorables à certains groupes d'espèces (boisé, prairial, aquatique, ...). Chaque sous-trame est ainsi constituée de composantes (réservoirs de biodiversité) et des corridors écologiques les reliant.

> **Composantes de sous-trame** : espaces constituant des réservoirs de biodiversité, c'est-à-dire des milieux remarquables par leur richesse et leur diversité, abritant des espèces jugées prioritaires, où les conditions indispensables au maintien de la biodiversité et au fonctionnement écologique de l'espace sont réunies.

> **Corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils permettent aux espèces d'assurer leur besoin de circulation et de dispersion (recherche de nouveaux territoires, de partenaires, etc.) et favorisent la connectivité du paysage.

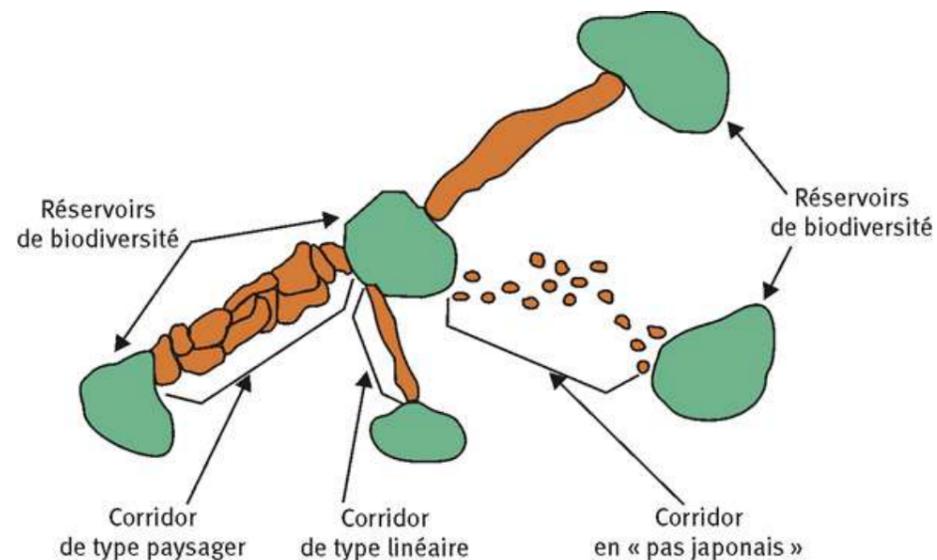
Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau.

Il existe trois principaux types de corridors écologiques :

Les corridors linéaires ou continus : haies, chemins, bords de route, ripisylves, etc. La notion de continuité pour ce type de corridor est déterminée par les espèces : pour certaines, cela suppose qu'il y n'ait pas d'interruption (pour les poissons par exemple) ; pour d'autres, il peut y avoir des interruptions facilement franchissables (pour les oiseaux par exemple) ;

Les corridors en « pas japonais » ou discontinus, qui représentent une ponction d'espaces relais ou d'îlots-refuges tels que des mares, des bosquets au sein d'un espace cultivé ou du tissu urbain, etc ;

Les matrices paysagères ou corridors paysagers, qui sont constitués d'une mosaïque de milieux et d'éléments paysagers jouant différentes fonctions pour l'espèce en déplacement. Cela suppose que la matrice paysagère puisse être facilement fréquentée par l'espèce.



3. La justification réglementaire de l'OAP TVB

Les dispositions du code de l'environnement prévoient ainsi d'une part que la TVB est un réseau de continuités écologiques identifiées par les SRCE et d'autres documents, parmi lesquels les documents d'urbanisme (article R. 371-16),

D'autre part que les documents d'urbanisme prennent en compte les SRCE (article L. 371-3), obligation rappelée par les dispositions du code de l'urbanisme s'agissant des PLU (article L. 113-29 et suiv).

La conservation, la restauration et la création de continuités écologiques figurent parmi les objectifs fixés aux prévisions et décisions d'utilisation de l'espace des collectivités publiques dans l'article L. 101.2 du code de l'urbanisme.

> Extrait de l'article L.113-30 du code de l'urbanisme
La protection des espaces de continuités écologiques est assurée par les dispositions prévues au présent chapitre ou à la section 4 du chapitre Ier du titre V du présent livre, notamment aux articles L. 151-22, L. 151-23 ou L. 151-41, ou par des orientations d'aménagement et de programmation en application de l'article L. 151-7, en tenant compte des activités humaines, notamment agricoles.

4. Deux niveaux de lecture de la Trame verte et bleue

Lecture par sous-trame		
Boisée (forêt et bocage), Milieux ouverts et semi-ouverts (prairies, landes, pelouses), et Aquatique/humide (cours d'eau, plans d'eau et zones humides)		
Composantes de la sous-trame	Corridors écologiques Fonctionnels / non fonctionnels	
Espaces dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée	Voies de déplacement reliant les réservoirs de biodiversité	
Lecture multitrane par grands ensembles naturels ou semi-naturels dont la valeur écologique est avérée par les périmètres d'inventaire et réglementaire et <i>a minima</i> les réservoirs de biodiversité du SRCE		
Réservoirs de biodiversité « avérés »	Réservoirs de biodiversité « en devenir »	Sites d'intérêt écologique « à requalifier »
Secteurs préservés recouvrant des composantes et corridors de plusieurs sous-trames de la trame verte et bleue. La diversité et complémentarité de ces milieux en font des espaces fonctionnels.	Secteurs recouvrant des composantes et corridors de plusieurs sous-trames de la trame verte et bleue.	Secteurs naturels ou semi-naturels dont les équilibres généraux doivent être préservés.

5. Méthode et définition de la Trame verte et bleue locale

▪ Définition et choix des sous-trames locales

La Trame verte et bleue se décline en plusieurs sous-trames suivant les types de milieux favorables à certains groupes d'espèces. Sur le territoire de GPS&O, les sous-trames retenues sont :

> Pour la Trame Verte :

↳ Sous-trame bois et bocages : boisements, ripisylves, bocage, alignements d'arbres, arbres isolés, vergers.

↳ Sous-trame prairies et pelouses calcicoles : les milieux ouverts et semi-ouverts, prairies, pelouses calcicoles, autres milieux ouverts ou semi-ouverts de type landes.

> **La Trame Bleue** : sous-trame aquatique/humide : cours d'eau, mares, milieux humides.

L'objectif visé est de rendre compte de la singularité et de la diversité des milieux présents sur le territoire, en gardant une cohérence avec le cadre supérieur du SRCE.

▪ Données utilisées pour la cartographie des milieux existants

Pour chaque sous-trame retenue, une analyse cartographique des milieux présents à l'échelle du territoire a été réalisée, par le biais de l'utilisation des données bibliographiques géoréférencées disponibles.

Liste des données utilisées :

- > SRCE Ile-de-France (2013)
- > Espaces Naturels Sensibles (2018)
- > Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière
- > Périmètres de protection de la biodiversité
 - > Arrêté de protection Biotope,
 - > Réserve Naturelle Nationale,
 - > Réserve Naturelle Régionale,
 - > Natura 2000 SIC
 - > Natura 2000 ZPS
 - > ZNIEFF de types I et II
- > Agence de l'eau Seine Normandie : Zones à dominante humide (2006)
- > PNR du Vexin français : Trame verte et bleue (2016), BD de localisation des vergers (2019)
- > Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien : Cartes de végétation (2015)
- > IAU Ile-de-France : Ecomos (2008), Ecoline (2012), Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Ile-de-France (2012)

- > GPS&O : Haies et arbres d'alignement (2017)
- > SANDRE : BD Carthage
- > MOS (2012) : Zones urbanisées
- > SAFER : Friches (2013)
- > BRGM : données géologiques

Concernant les vergers, la base de données utilisées est celle produite par le PNR du Vexin concernant les communes du Parc. Pour les autres communes, les vergers identifiés résultent des études préalables qui ont contribué à la réalisation de l'OAP dont l'étude de Théma environnement.

▪ Lecture par sous-trame : Détermination des composantes de chaque sous-trame

A partir des données cartographiques, la première étape de réalisation de la trame verte et bleue consiste à déterminer les composantes des sous-trames.

Pour ce faire, un traitement de système d'information géographique croise l'occupation du sol des différents milieux (que l'on appelle le socle) avec les périmètres de protection de la biodiversité. Les milieux contenus dans ces périmètres correspondent aux réservoirs de biodiversité. Un critère surfacique permet de compléter les composantes obtenues avec les espaces suffisamment étendus pour être préservés et accueillir une biodiversité riche.

▪ Lecture par sous-trame : Détermination des corridors écologiques de chaque sous-trame par méthode d'érosion-dilatation

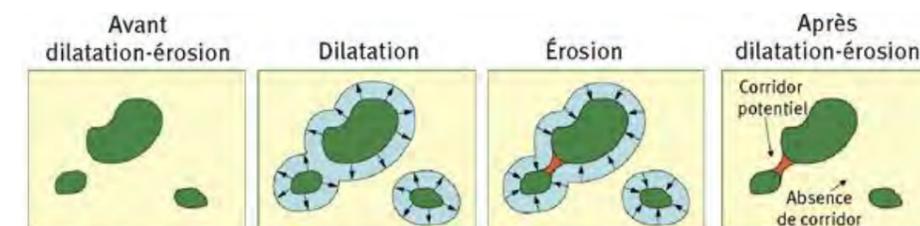
Au niveau de chaque sous-trame, des corridors écologiques, ou liaisons potentielles, entre les différentes composantes de sous-trame identifiées sont définies par le biais d'une analyse cartographique de type « érosion-dilatation ».

Cette méthode part du postulat que les espèces peuvent parcourir, à découvert, une certaine distance entre deux îlots de leur habitat caractéristique. Elle permet ainsi de cartographier les connexions potentielles entre les composantes grâce à l'analyse des distances entre deux espaces naturels discontinus.

Cette méthode se décline en deux étapes :

1. Etape de dilatation : application d'une zone tampon positive sur chaque entité de la sous-trame, susceptible d'aboutir à un regroupement de certaines entités initialement séparées qui entrent en contact et forment des « agrégats » ;

2. Etape d'érosion : application d'une zone tampon négative, de même taille que la zone tampon positive, permettant de supprimer les auréoles de dilatation ne permettant pas de fusionner deux ou plusieurs entités de la sous-trame et de visualiser les liaisons potentielles entre les composantes les plus proches.



Les connexions ainsi établies sont ensuite précisées par analyse des photographies aériennes. Ce travail permet d'affiner le tracé effectif des corridors ainsi que de hiérarchiser la fonctionnalité des connexions. Un corridor en pas japonais traversant un milieu urbain sera ainsi identifié comme à restaurer.

L'agrégation de chaque sous-trame (composante et corridors) constitue la trame verte et bleue.

▪ Lecture multi-trame : réservoirs multi-trames et sites d'intérêt écologique

Certains éléments naturels du territoire constituent à la fois des réservoirs et des corridors écologiques. C'est le cas des cours d'eau, en particulier la Seine.

Les espaces couverts par des périmètres de protection de la biodiversité peuvent également appartenir à plusieurs sous-trames. Il s'agit de réservoirs de biodiversité multi-trames. Lorsqu'il s'agit de milieux relativement anthropisés et dont la fonctionnalité écologique est à restaurer, on parlera de sites d'intérêt écologique à valoriser.

II. LA TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE

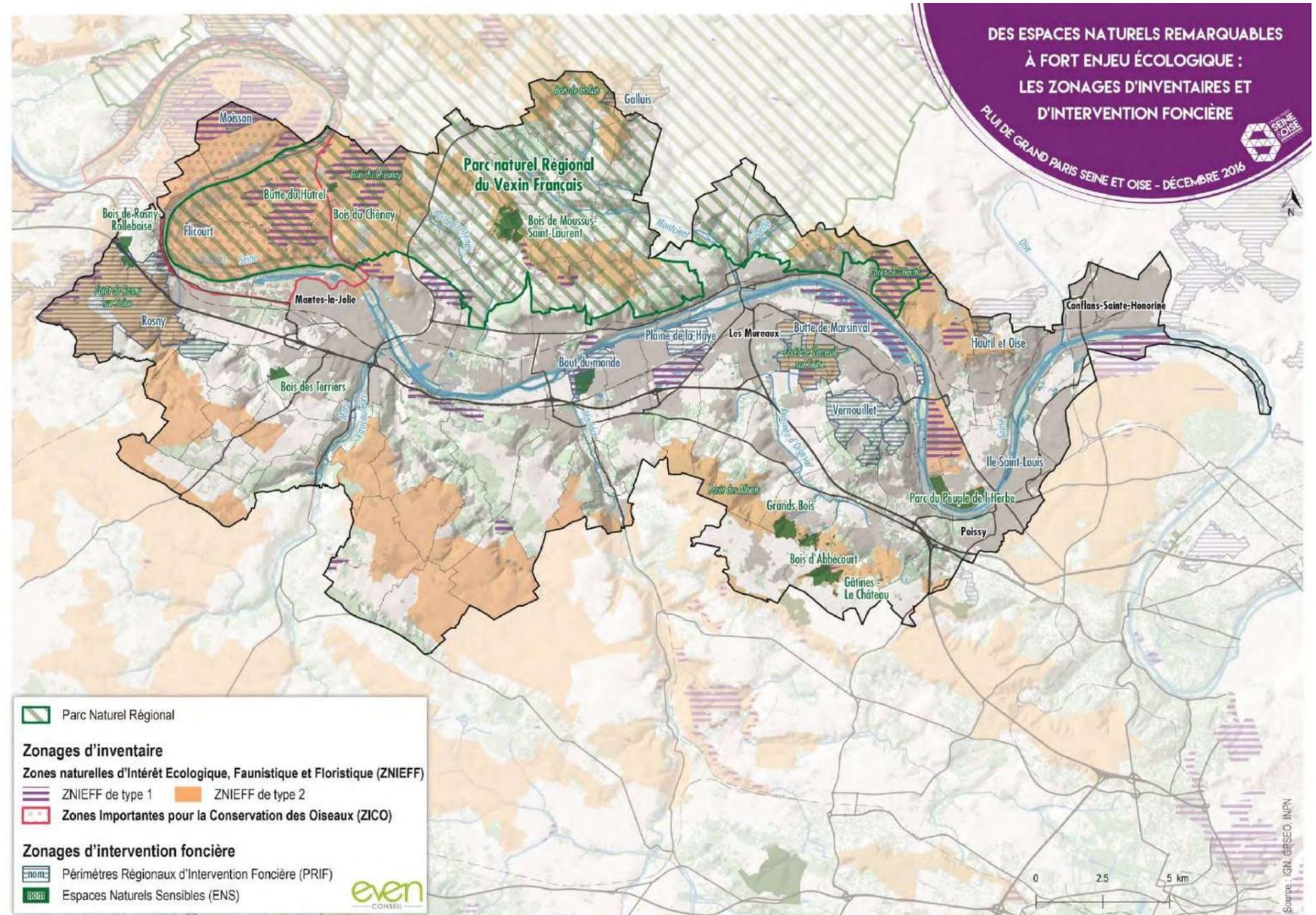
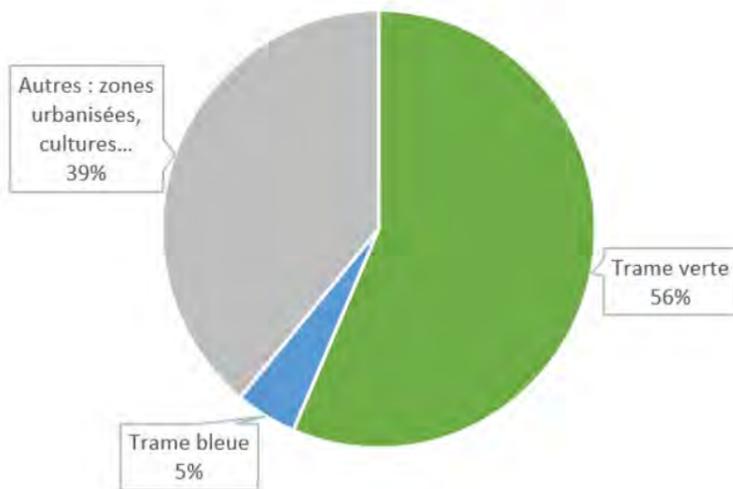
La Trame verte et bleue constitue un outil d'aménagement du territoire permettant de maintenir ou de restaurer les capacités de libre évolution de la biodiversité au sein des territoires, notamment en préservant ou en restaurant les continuités écologiques. Cet outil permet la protection de la biodiversité dans des espaces qui ont connu une accélération de leur fragmentation au cours des dernières décennies.

Des outils de préservation de la biodiversité, essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables et emblématiques, existent déjà. (Cf Carte ci-contre)

Toutefois, il est également primordial d'assurer des liaisons entre ces grands sites d'intérêt écologique ; ces connexions sont assurées par des espaces de nature plus ordinaires, telles que des prairies, des haies ou des mares.

La Trame verte et bleue s'inscrit dans ce contexte, et présente une nouvelle approche, visant à reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges, s'intéressant à la fois à la biodiversité ordinaire et à la biodiversité remarquable, en intégrant la mobilité des espèces.

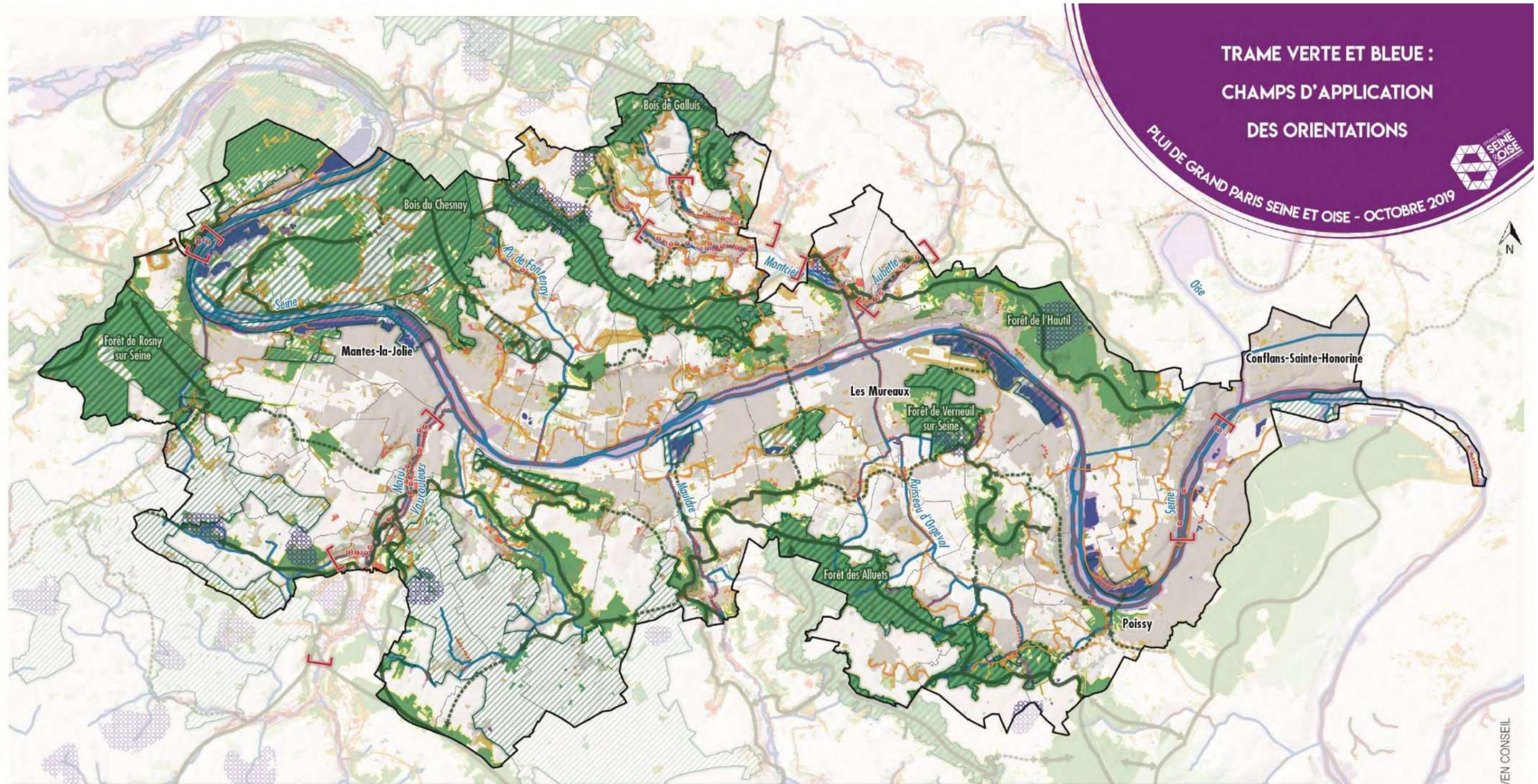
COMPOSITION DU TERRITOIRE



Extrait de l'article R.371-16 du code de l'environnement :
La TVB est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence, et le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités.

TRAME VERTE ET BLEUE :
CHAMPS D'APPLICATION
DES ORIENTATIONS

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - OCTOBRE 2019



Bois et Bocages

- Corridors :**
- Corridors fonctionnels
 - Corridors à conforter
 - Bande tampon

- Composantes principales**
- Bois, bocages
 - Vergers

Prairies et pelouses calcicoles

- Corridors**
- Corridors fonctionnels prairies
 - Corridors à conforter prairies
 - Corridors à conforter pelouses

- Composantes principales**
- Prairies
 - Pelouses calcicoles

Milieux aquatiques

- Corridors :**
- Corridors à conforter
 - Obstacles à l'écoulement

- Composantes principales :**
- Cours d'eau
 - Plans d'eau
 - Mares et mouillères

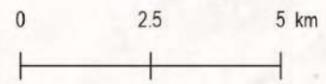
Milieux humides

- Corridors :**
- Corridors fonctionnels
 - Corridors à conforter

- Composantes principales :**
- Habitats humides

Grands ensembles naturels ou semi-naturels multitrames

- Grands réservoirs
- Grands sites d'intérêt écologique
- Nom La Seine et ses affluents



Source : IGN, GPSEO, SRCE, DRIEE, THEMA, EVEN CONSEIL



A. La sous-trame bois, bocages et vergers

1. Localisation

> **Milieux** : boisements de feuilles, boisements mixtes, boisements humides, ripisylves // boisements de petite taille, vergers (seuls les arbres de plein vent sont inventoriés sur le territoire du PNR du Vexin Français.), haies, alignements d'arbres

> **Superficie** : environ 24 600 ha, soit 48,2 % du territoire

2. Description

> **Les massifs forestiers et zones boisées** sont les milieux naturels les mieux représentés sur le territoire et présentent une grande variété de faciès : forêts mésophiles de plaine, boisements frais de pentes (coteaux de la Seine orientés au nord), jeunes boisements (boucle de Moisson en particulier), boisements thermophiles de pente (coteaux de la Seine orientés au sud), forêt alluviales associées à la Seine et autres cours d'eau (faiblement représentées),

> **Les espaces bocagers** sont inclus dans la sous-trame boisée car ils sont composés d'une mosaïque de milieux et s'insèrent dans un fonctionnement écologique global : haies, prairies, mares,.... Ils permettent la circulation des espèces entre prairies, forêts, zones humides et autres habitats. Le bocage est un élément essentiel de la sous-trame boisée. Principalement localisé dans le Vexin (vallée de l'Aubette et de la Montcient), il persiste encore de façon résiduelle ailleurs sur le territoire.

> Créé par l'homme pour son propre usage, **le verger** est devenu un lieu apprécié par la faune sauvage. Le verger traditionnel est un espace toujours enherbé planté d'arbres fruitiers hautes-tiges (premières branches à plus d'1m60). La densité de plantation ne dépassant pas 100 arbres à l'hectare pour permettre l'exploitation de la surface sous les arbres : pâturage (les arbres fournissant de l'ombre au bétail), fauche ou culture. Le PNR a réalisé un recensement des Vergers repris particulièrement dans les éléments identifiés.

3. Intérêt écologique

> Dans les grands espaces cultivés du sud du territoire, **les zones boisées** qui existent jouent un rôle très important de refuge, de lieux de reproduction et d'alimentation pour la faune. Même de taille restreinte, elles constituent des petits réservoirs de biodiversité et des éléments relais intéressants pour la dispersion des espèces. Les massifs forestiers et zones boisées constituent des espaces où la richesse floristique et faunistique varie selon les caractéristiques pédo-climatiques mais également selon l'exploitation forestière qui en est faites (essences, cycles et modalités d'exploitation).

> **Les haies** qualitatives présentent plusieurs strates de hauteur : arborée, arbustive haute, arbustive basse, sur au moins 50% de son

linéaire. La haie doit pouvoir s'épanouir sur une largeur de 2 mètres au minimum. Elle présente un cortège d'espèces locales.

> **Le rôle écologique des vergers** est essentiel au maintien de la trame écologique associée et notamment à la préservation des espèces protégées (chouette chevêche, chiroptères) qui y vivent et dont la destruction et même la simple perturbation sont interdites par la Loi (article L 411-1 du Code de l'Environnement).

4. Menaces et opportunités

Les infrastructures de transport, très présentes sur le territoire, constituent un facteur dégradant important de la sous-trame boisée et bocagère. Ces structures linéaires infranchissables par la faune terrestre isolent écologiquement les différents boisements du territoire entre eux. L'aménagement de passages à faune adaptés est une solution pour diminuer la fracture des continuités.

La disparition de l'élevage au profit des grandes cultures, l'utilisation massive d'insecticides et d'engrais, la transformation des prairies fleuries en prairies plus productives mais plus monotones et moins attractives pour les insectes, l'arrachage des haies et arbres isolés et enfin le remplacement des vergers hautes-tiges par des basses-tiges ont contribué à une forte perturbation du réseau biologique existant.

Le renforcement de la sous-trame consiste à planter de nouvelles haies ou bosquets ou bien à densifier celles existantes afin de renforcer les corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité. Les espèces plantées doivent être choisies parmi un cortège d'essences locales. Par ailleurs, une haie qualitative présente plusieurs strates de hauteur : arborée, arbustive haute, arbustive basse.

Les pratiques de gestion les plus favorables à la préservation sont les suivantes :

Pour les bois :

- ⇒ Pas de coupe à blanc, ce mode d'exploitation étant destructeur pour la strate herbacée et la faune ;
- ⇒ Pas de replantation monospécifique qui privilégie des espèces au cycle d'exploitation court et ne permet pas à la faune de se maintenir ;
- ⇒ Une gestion forestière alternative douce avec une gestion pied à pied ou par petites unités de gestion est à développer sur le long terme en favorisant la diversification de strates ;
- ⇒ Mise en place d'ilots de vieillissement ou de senescence.

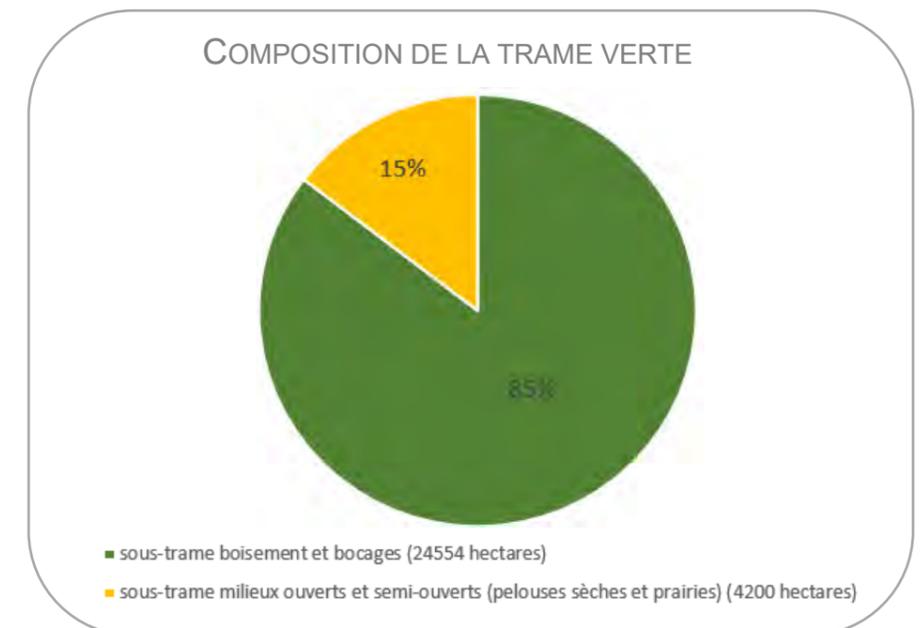
Pour le bocage et les vergers :

- ⇒ Conservation des haies, arbres et vergers identifiés ;
- ⇒ Pour les haies, taille d'entretien au lamier de préférence au broyeur ;
- ⇒ Pour les vergers, maintien de la strate herbacée ;
- ⇒ Plantations avec des variétés anciennes ;

5. Corridors écologiques

Au nord de la Seine, trois sites à enjeux ont été identifiés pour améliorer les connexions entre les réservoirs de biodiversité : boucle de Guernes, Butte du Hutrel, Carrières de Limay, Buttes sud du Vexin français.

Au sud de la Seine, cinq sites à enjeux ont été identifiés sur le renforcement de la sous-trame dans les secteurs agricoles, deux sites dans des zones urbanisées, et deux derniers sites sont directement liés à des ruptures de continuités dues à la présence d'infrastructures de transport.



**CHAMPS D'APPLICATION DE L'OAP DANS UN CORRIDOR, UNE COMPOSANTE DE BOIS, DE BOCAGES OU DE VERGERS
OU DANS LA BANDE TAMPON DE 35M* EN LISIERE DES BOIS**

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et aux aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires.

*La bande tampon de 35 m ne correspond pas à la zone d'inconstructibilité de 50 mètres des lisières des bois et forêts de plus de 100 hectares du SDRIF.

<i>Orientation générale</i>	> Veiller à la préservation de l'intégrité des composantes principales des bois, bocages et vergers et à leur bonne gestion.
Morphologie et implantation des constructions	<p>Les projets de construction ou d'aménagement veilleront à ne pas ajouter d'éléments fragmentant à la sous-trame boisée sur plus de 25 % de sa largeur ou le cas échéant, prévoir des ouvrages de franchissement pour la faune, en particulier dans le cas de nouvelles infrastructures linéaires de desserte.</p> <p>Dans le cadre des projets, étudier l'opportunité de supprimer ou atténuer les éléments fragmentant existants pour favoriser le déplacement de la faune dans le cadre des projets de constructions ou d'aménagement : par exemple, étudier la faisabilité de l'enterrement de lignes électriques notamment dans la bande tampon de 35m.</p> <p>Dans ces projets, l'utilisation de matériaux biosourcés, locaux et issus de filières durables sera privilégiée pour les extensions des constructions existantes comme pour les constructions nouvelles.</p> <p>Dans la composante, veiller à maintenir de bonnes conditions de desserte forestière</p> <p>Dans la composante, proposer dans le cadre des constructions des aménagements favorables à la nidification (nichoirs, gîtes etc.).</p>
Qualité paysagère et écologique	<p>Dans le cadre des aménagements extérieurs, veiller à conserver au maximum les haies, arbres et vergers existants.</p> <p>Pour les projets situés dans les corridors à fonctionnalité réduite prévoir la plantation de nouvelles haies ou bosquets ou densifier les existants afin d'atteindre la qualité écologique définie ci-dessus.</p> <p>Porter une attention particulière aux éclairages nécessaires à la sécurisation des sites en termes de couleur et d'orientation (vers le bas, ciblée).</p> <p>Dans la composante, favoriser des aménagements extérieurs compatibles avec une vocation naturelle comme ceux à usage de loisirs et de découvertes : itinéraires de promenades et équipements d'accueil de la population permettant la mise en valeur du patrimoine naturel existant.</p>
Qualité urbaine, architecturale et environnementale	<p>Favoriser pour toutes les plantations un cortège d'essences locales, pour les vergers, des plantations de variétés anciennes, pour les haies, des plantations comportant plusieurs strates sur 50% de son linéaire et d'une largeur de 2,00 m minimum.</p> <p>Veiller à conserver la perméabilité écologique du site par des clôtures adaptées, permettant le passage de la petite faune, doublée de haies vives d'essences locales.</p>



**BOIS, BOCAGES ET VERGERS :
CHAMPS D'APPLICATION
DES ORIENTATIONS**

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - OCTOBRE 2019

- Corridors**
- Corridors fonctionnels
 - Corridors à conforter
 - Bande tampon
- Composantes principales**
- Bois, bocages
 - Vergers

0 2.5 5 km

even
CONSEIL

Source : IGN, GPSEO, SRCE, THEMA, EVEN CONSEIL

B. La sous-trame des prairies et pelouses calcicoles

1. Localisation

> **Milieus** : pelouses, friches herbacées, prairies mésophiles, prairies humides, bermes de route

> **Superficie** : environ 1 760 ha, soit 3,5 % du territoire + environ 2 450 ha, soit 4,8 % du territoire.

2. Description

Les pelouses sont des étendues plutôt arides où se développent une végétation rase majoritairement herbacée (graminées). Les pelouses sèches s'installent sur sols peu profonds, bien ensoleillés, pauvres et caillouteux qui ne retiennent pas l'eau. Défrichées à l'origine pour exploiter le bois et gagner des surfaces de pâturage, les pelouses ont été utilisées pendant des siècles pour l'élevage. Ce sont de véritables cœurs de nature où la biodiversité sauvage est particulièrement riche. On distingue les pelouses sèches calcaires qui se développent sur le versant sud des coteaux ou sur certains talus et plateaux calcaires et les pelouses sèches sableuses qui se rencontrent sur des sables calcaires décalcifiés, des grès décomposés ou sur les limons du lit majeur de certains cours d'eau.

L'élevage ayant connu un fort recul ces dernières décennies, le territoire comporte peu de prairies et de pâturages. Ces milieux en plus d'être rares, manquent de connexions entre eux pour permettre à la faune de circuler entre chaque espace ouvert. Seule l'activité équine est en développement et génère des milieux prairiaux dont la qualité dépend de l'intensité du pâturage. La forte présence des cultures entraîne une eutrophisation des prairies qui nuit à la diversité végétale.

3. Intérêt écologique

> **Les pelouses** sont des habitats d'intérêt européen. Elles comptent parmi les milieux les plus riches en termes de diversité d'espèces : on peut dénombrer jusqu'à 40 à 50 espèces végétales sur un seul mètre carré.

Dans certains cas la flore présente de nettes affinités méditerranéennes, ce qui fait des espaces concernés, des sites uniques en Ile-de-France. Plusieurs espèces peuvent notamment être citées : l'Astragale de Montpellier, la Mélisque ciliée, l'Orobranche pourpre... La faune est également bien représentée sur ces milieux avec la présence de la Pie-grèche écorcheur, de l'Alouette lulu et du Léopard vert. Les pelouses sont souvent caractérisées par un cortège très riche d'invertébrés dont beaucoup présentent un intérêt patrimonial : le Flambé, la Mante religieuse ou le Criquet à ailes bleues.

> **Les milieux prairiaux** sont des espaces à forte valeur environnementale qui, en fonction de la nature du sol et du mode de gestion peuvent produire une grande diversité floristique. Ces

espaces accueillent en général un grand nombre d'insectes, d'oiseaux et de reptiles situés en tête de la chaîne alimentaire. Les quelques milieux prairiaux existants doivent être préservés en priorité et mis en connexion pour assurer une présence minimale de la faune qui y est liée.

4. Corridors écologiques

Les secteurs à enjeux liés aux pelouses sèches ont été identifiés sur le territoire sur les coteaux calcaires le long des cours d'eau (la Seine, la Montcient, l'Aubette, la Vaucouleurs, la Mauldre, le ru de Senneville, le ru d'Orgeval...). On distingue notamment le secteur de la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Mauldre et affluents », de la ZNIEFF de type 1 « Pelouse calcaire et bois des Plaigres », ainsi que le Parc Naturel Régional du Vexin Français au niveau des vallées de la Montcient et de l'Aubette. Les secteurs à enjeux se situent sur un substrat calcaire à l'origine de la typicité des paysages.

Les zones à enjeux concernant les prairies se trouvent principalement dans les vallées de la Montcient et de l'Aubette, puis, en amont du ru d'Orgeval, ainsi que sur les communes de Guernes, Fontenay-Saint-Père et Breuil-Bois-Robert.

5. Menaces et opportunités

Issus pour la très grande majorité de l'activité humaine, les pelouses et coteaux nécessitent un entretien qui empêche leur boisement. L'élevage diminuant, ces milieux ne sont plus maintenus ouverts par le pâturage et tendent à se refermer en se reboisant spontanément. Le long de la Seine, l'urbanisation exerce également une forte pression sur ces milieux naturels. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions visant à restaurer et à conserver des dernières parcelles existantes. L'enjeu principal de cette sous-trame ne réside pas dans l'unique restauration mais bien dans la gestion des pelouses sèches dans le temps. La régularité et la pérennité de la gestion de ces espaces sont les éléments indispensables au maintien de la sous-trame des pelouses sèches. Cela ne sera possible qu'en associant et en soutenant les exploitants agricoles dans la mise en place de pratiques adaptées (pâturage, fauche...).

⇒ Conservation des surfaces en pelouses et friches sèches, et prioritairement des pelouses d'intérêt patrimonial abritant des espèces protégées dont la destruction est interdite ;

⇒ Conservation des surfaces en prairies, et prioritairement des prairies permanentes anciennes et fauchées, pas de changement d'affectation des parcelles concernées (pas de boisement, ni retournement pour une mise en culture) ;

⇒ Encourager les gestionnaires forestiers à entretenir et rouvrir les clairières.



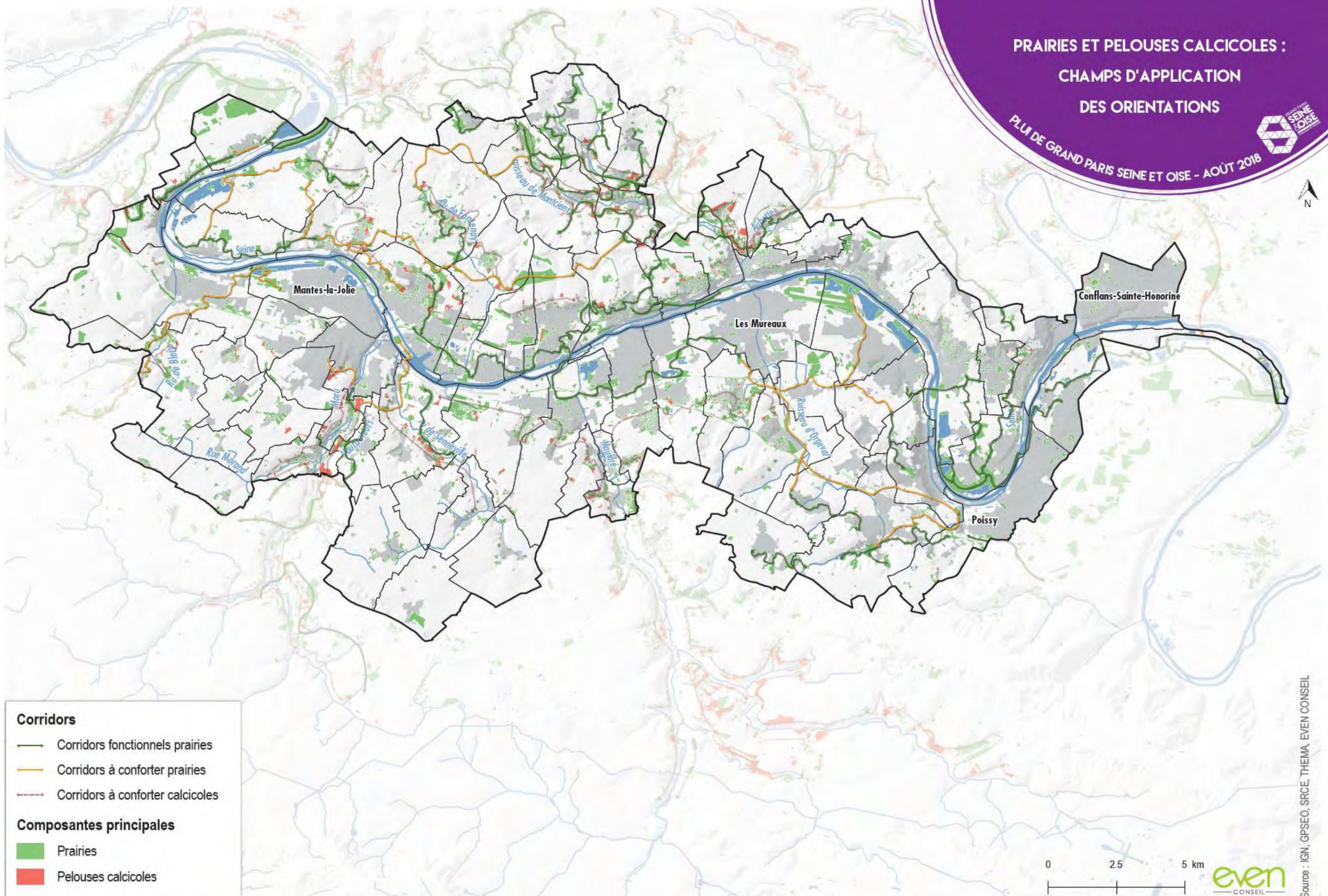
CHAMPS D'APPLICATION DE L'OAP DANS UN CORRIDOR OU UNE COMPOSANTE DES PRAIRIES ET PELOUSES CALCICOLES

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires.

<i>Orientation générale</i>	<i>> Veiller à la préservation de l'intégrité des composantes principales des pelouses calcicoles dans leurs emprises actuelles.</i>
Morphologie et implantation des constructions	<p>Veiller à ne pas obérer le maintien de l'activité agricole (circulation agricole, bâtiments nécessaires à l'élevage comme des stabulations) contribuant à la préservation d'espaces naturels ouverts entretenus par leur entretien.</p> <p>Dans ces espaces, l'utilisation de matériaux biosourcés, locaux et issus de filières durables sera privilégiée pour les extensions des constructions existantes comme pour les constructions nouvelles.</p>
Qualité paysagère et écologique	<p>Dans les projets de constructions situés dans les corridors, prévoir des aménagements extérieurs comportant au minimum 75% de la surface de pleine terre en strate herbacée.</p> <p>Saisir l'opportunité de projets de constructions et d'aménagements pour restaurer en les ouvrant des espaces dégradés / enrichis sous réserve de prise en compte de la biodiversité qui s'y est développée.</p> <p>Dans la composante, assurer le développement d'itinéraires de promenades et équipements d'accueil de la population en périphérie des secteurs les plus sensibles (pelouses calcicoles) et en valorisant les espaces de transition de qualité avec les autres milieux naturels attenants (massifs boisés notamment).</p>
Qualité urbaine, architecturale et environnementale	<p>Privilégier la mise en place de cortèges d'essences locales de la strate herbacée</p> <p>Conserver la perméabilité écologique du site par des clôtures adaptées permettant le passage de la petite faune.</p>

PRAIRIES ET PELOUSES CALCICOLES :
CHAMPS D'APPLICATION
DES ORIENTATIONS

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - AOÛT 2018

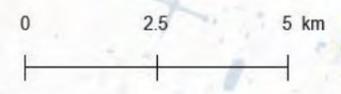


Corridors

- Corridors fonctionnels prairies
- Corridors à conforter prairies
- Corridors à conforter calcicoles

Composantes principales

- Prairies
- Pelouses calcicoles



Source : IGN, GPSEO, SRCE, THEMIA, EVEN CONSEIL

C. La sous-trame humide et aquatique

1. Localisation

> **Milieux** : cours d'eau, plans d'eau, mares, marais, prairies humides, boisements humides, ripisylve, peupleraies, mouillères

> **Superficie** : environ 1 550 ha, soit 3 % du territoire

2. Description

> **Le réseau hydrographique** de la Communauté urbaine se compose de plusieurs ensembles hydrographiques distincts. La Seine, deuxième fleuve le plus long de France, traverse le territoire d'Est en Ouest en formant plusieurs boucles. Sur les 55 km qu'elle parcourt, 18 îles sont recensées, mais également 18 franchissements. **La Seine est alimentée par différentes rivières affluentes : l'Oise, l'Aubette de Meulan, la Vaucouleurs, la Mauldre.** Quelques ruisseaux sont également des affluents directs de la Seine : le ru de Senneville, le ru d'Orgeval avec un chevelu assez important.

Les nombreux plans d'eau localisés dans le lit majeur de la Seine, sont généralement d'origine anthropique. Ils sont en effet fortement liés aux activités d'extraction de minéraux, anciennes ou actuelles. Ces espaces constituent cependant d'intéressantes zones de refuge, notamment pour l'avifaune qui les fréquente en toute saison. Les mesures de réhabilitation aujourd'hui mises en place de façon systématique, doivent permettre de faire de ces espaces des cœurs de nature bénéfiques pour l'ensemble de la faune et de la flore. De taille plus restreinte, les mares, dispersées sur l'ensemble du territoire, n'en sont pas moins des éléments remarquables du paysage, à préserver pour leur intérêt écologique. Elles participent en effet à la diversification des niches écologiques, notamment en contexte agricole ou forestier.

> **Les zones humides** sont de plus en plus rares du fait de l'urbanisation croissante et du changement des pratiques agricoles vers l'intensification. Certaines ont été drainées, d'autres imperméabilisées ou exploitées pour la populiculture. Ces écosystèmes ont perdu 50 % de leur surface en seulement un siècle à l'échelle nationale. Ainsi, elles ne jouent plus aussi bien leurs rôles d'atténuateur de crue, d'épurateur d'eau ou bien de réserve de biodiversité.

Marais, tourbières et autres milieux associés (prairies humides, roselières, mégaphorbiaies...) occupent généralement le fond des vallées. Les prairies humides, tourbière, roselières et marais forment des écosystèmes remarquables d'un grand intérêt écologique. Il est important de signaler que ces milieux sont particulièrement fragiles compte tenu des faibles superficies encore présentes sur le territoire. Ce type d'espace, initialement présent sur les terrains bordant la Seine sont aujourd'hui quasi inexistantes.

3. Intérêt écologique

> **Les plans d'eau** sont susceptibles d'abriter une flore aquatique intéressante telle la Zannichellie des marais, protégée au niveau régional. Les ensembles fonctionnels incluant les végétations rivulaires présentent souvent des faciès intéressants car rares en contexte francilien.

La faune remarquable fréquentant les plans d'eau est notamment composée d'oiseaux qui y trouvent des sites de nidification (Sterne pierregarin, Grèbe castagneux), d'hivernage (nombreuses espèces d'anatidés) ou de haltes migratoires (limicoles). La faune rencontrée sur les plans d'eau est généralement liée à la qualité des milieux riverains, constitutifs d'une mosaïque d'habitats, à même de remplir les exigences écologiques de nombreuses espèces (importance des interfaces en milieux, encore appelés écotones).

> **Les formations végétales humides et marécageuses** abritent des espèces végétales remarquables comme l'Euphorbe des marais, le Sénéçon des marais ou le Pigamon jaune.

Les zones humides marécageuses et les prairies humides accueillent une faune riche et diversifiée. Les oiseaux présents sont généralement représentés par le Busard des roseaux, le Butor étoilé et le Blongios nain. Les cortèges entomologiques de ces milieux comportent des espèces telles que l'Agrion nain ou le Gomphe joli. Les amphibiens et reptiles sont représentés avec la présence de nombreuses espèces, patrimoniales ou plus communes mais constituant des communautés riches.

La qualité de l'eau est très altérée sur l'ensemble du territoire, en lien avec les ruissellements et rejets d'eaux usées issues de l'urbanisation, des activités industrielles, et des activités agricoles (Hydrocarbures HAP, nitrates, phosphore ...) qui impactent fortement les milieux naturels, notamment aquatiques et humides particulièrement fragiles. Malgré l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine ces dernières années, le fleuve et ses affluents restent touchés de manière importante par ces pollutions. C'est notamment le cas de la Mauldre, de la Vaucouleurs et du ru d'Orgeval, classés en mauvais état chimique.

De plus, ces cours d'eau secondaires présentent pour la majorité une densité d'ouvrages hydrauliques non franchissables importante qui perturbe les continuités écologiques aquatiques, tant d'un point de vue de la circulation piscicole que du transport de sédiments. La Vaucouleurs, la Montcient, la Bernon et la Mauldre sont plus particulièrement touchées par ces problématiques.

Les îles constituent dans tous les cas un fort potentiel de valorisation écologique et paysagère, en lien avec la multifonctionnalité de la trame verte et bleue (cadre de vie, loisirs).

L'île de Devant, située sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine fait par exemple l'objet d'un projet de valorisation par son

ouverture au public, incluant une gestion en accord avec son rôle écologique fort. L'île Nancy, longue de 4 km et accessible en bac depuis Andrésy forme de la même façon un espace de nature ouvert au public.

L'île L'Aumône à Mantes-la-Jolie, anciennement « Île au vaches » utilisée comme zone de vaine pâture constitue aujourd'hui une réserve ornithologique d'importance accessible au public, valorisée en tant qu'espace de découverte et de sensibilisation à l'environnement. Les différents habitats du site constituent ainsi des zones de refuge pour de nombreuses espèces : prairies de pâture et de fauche, milieux humides, friches et haies champêtres, ripisylve et mares. La partie aval de l'île, restée à l'état naturel, est entretenue par le pacage d'animaux en liberté : chevaux camarguais et vaches écossaises highland.

Les berges des cours d'eau constituent de potentielles zones d'accueil de la biodiversité en milieu urbain, variant selon leur état d'aménagement et leur gestion plus ou moins favorable au développement de la biodiversité. Du fait des développements urbains passés et des activités artisanales et industrielles associées à la présence des cours d'eau, les berges de ces derniers sont, pour beaucoup, relativement artificialisées. Des projets sont cependant menés en faveur du réaménagement et de l'accessibilité des berges au public. Une revégétalisation associée aux projets permettra d'améliorer les fonctionnalités écologiques.



4. Corridors écologiques

Les enjeux de continuités les plus importants se concentrent sur la restauration des continuités longitudinales (ouvrages) et transversales (berges, zones humides latérales) au niveau des affluents.

La vallée de la Seine constitue notamment un axe majeur pour la migration des oiseaux et des poissons. Le fleuve est connecté à un chevelu hydrographique plus étendu, formé par l'ensemble des cours d'eau affluents qui l'alimentent et forment des vallées humides secondaires selon un axe nord-sud : La Vaucouleurs, la Mauldre, la Montcient, l'Aubette, l'Oise. Les secteurs de confluence entre la Seine et ses affluents sont des zones particulièrement sensibles en termes de continuités écologiques et de paysage.

Cette sous-trame présente des enjeux écologiques d'autant plus forts qu'elle constitue des zones de transition entre les autres sous-trames. Les milieux humides rendent de plus des services écosystémiques importants à la société : quantité et qualité de la ressource en eau (eau potable, irrigation), atténuation des crues, biodiversité....

Les zones à enjeux de la sous-trame des milieux humides sont principalement liées à la Seine, puis aux vallées de la Montcient et de la Mauldre.

Les enjeux de continuités les plus importants se concentrent sur les continuités transversales (berges, zones humides latérales, bras secondaires et bras morts) sur la Seine. Des leviers d'actions existent notamment sur la reconversion des carrières en fin d'exploitation et sur la suppression des cultures de peupliers.

5. Menaces et opportunités

L'altération de la continuité écologique des cours d'eau compromet l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques. La priorité aujourd'hui est d'inventorier l'ensemble des ouvrages existants, d'identifier les obstacles les plus problématiques, de susciter l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage publique pour la suppression des ouvrages abandonnés et de faire appliquer la réglementation sur les cours d'eau classés. Les pratiques de gestion et d'entretien favorables sont les suivantes :

Pour les cours d'eau

- ⇒ Pas de recalibrage du cours d'eau, ni curage ;
- ⇒ Pas de débroussaillages et abattages systématiques de la ripisylve (entretien à l'épareuse par exemple) ;
- ⇒ Gestion du recouvrement de la ripisylve de façon à obtenir une mosaïque équilibrée de zones en lumière et de zones d'ombre (régénération par endroits choisis) ;
- ⇒ Gestion locale des intrants et de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

Pour les mares et plans d'eau

- ⇒ Protection des mares et de leur alimentation en eau ;
- ⇒ Curage partiel à prévoir tous les 10 ans environ ;
- ⇒ Gestion des roselières, entretien par fauche et exportation des matériaux de coupe tous les 5 à 10 ans ;
- ⇒ Gestion raisonnée des boisements rivulaires ;
- ⇒ Suivi des maçonneries (état de dégradation des jointements) ;
- ⇒ Entretien régulier (après les gros épisodes pluvieux) des amenés d'eau ;



**CHAMPS D'APPLICATION DE L'OAP DANS UN CORRIDOR OU UNE COMPOSANTE DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES
(mares et mouillères et petits cours d'eau hors la Seine et ses affluents)**

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires.

<i>Orientations générales</i>	<i>> Veiller à la préservation de l'intégrité des composantes principales des milieux humides et aquatiques</i>
Morphologie et implantation des constructions	<p>Le fonctionnement de l'hydrosystème (fonctionnement hydraulique et biologique des zones humides identifiées) doit être préservé.</p> <p>Aucun aménagement en amont ou aval de la zone humide ne doit créer de dysfonctionnement de l'hydrosystème, notamment en perturbant l'alimentation de la zone humide et/ou provoquant son assèchement.</p> <p>Les projets de construction ou d'aménagement devront particulièrement veiller à ne pas ajouter d'obstacles à l'écoulement dans les petits cours d'eau existants.</p> <p>Les connexions hydrauliques et biologiques avec un réseau de zones humides ou de milieux environnants, doivent être préservées ou la cas échéant rétablies.</p> <p>Dans le cadre des projets de constructions ou d'aménagement, étudier l'opportunité de supprimer ou atténuer les éléments fragmentant existants pour favoriser le déplacement de la faune (seuils, barrages) voire de remise à ciel ouvert de tronçons enterrés.</p>
Qualité paysagère et écologique	<p>Dans les projets de constructions situés dans les corridors, prévoir des aménagements extérieurs multifonctionnels et privilégier des ouvrages ouverts de gestion des eaux pluviales comme des noues, fossés à ciel ouvert, bassins de rétention permettant de renforcer la fonctionnalité des corridors.</p> <p>Assurer le développement d'itinéraires de promenades et équipements d'accueil de la population en périphérie des secteurs les plus sensibles ou les préservant (platelage).</p> <p>Privilégier la mise en place de cortèges d'essence locales, en privilégiant les vivaces de manière à garantir une stabilité dans le temps des aménagements extérieurs</p>
Qualité urbaine, architecturale et environnementale	Conserver la perméabilité écologique du site par des clôtures adaptées permettant le passage de la petite faune en particulier des batraciens

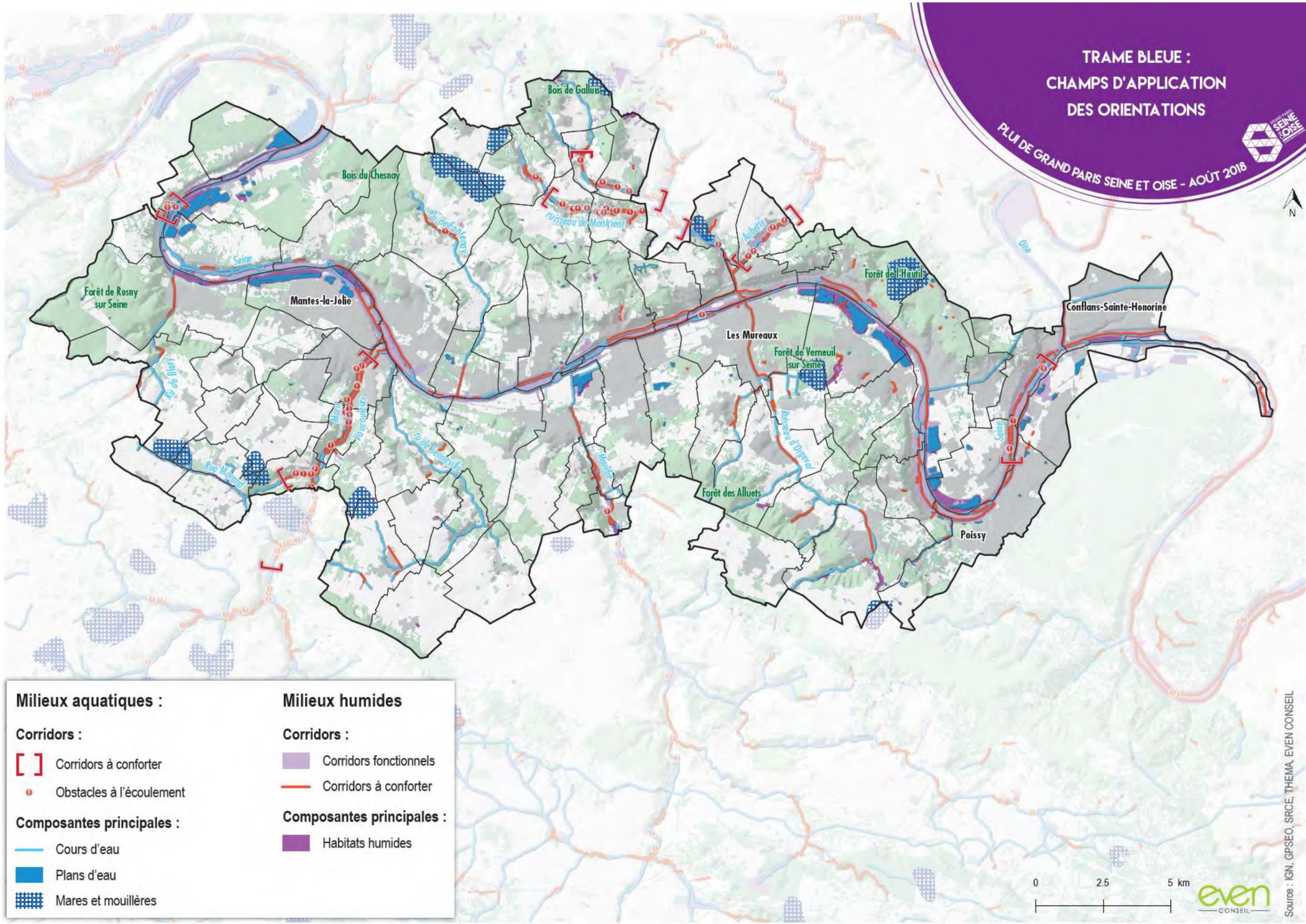
**CHAMPS D'APPLICATION DE L'OAP DANS UN CORRIDOR OU UNE COMPOSANTE DE LA SEINE OU SES AFFLUENTS
La Seine et ses affluents : l'Oise, l'Aubette de Meulan, la Vaucouleurs, la Mauldre**

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires.

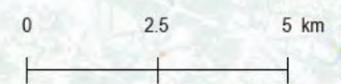
<i>Orientations générales</i>	<i>> Veiller à la préservation de l'intégrité des composantes principales des milieux humides et aquatiques</i>
Morphologie et implantation des constructions	<p>Dans le cadre des projets de constructions ou d'aménagement, étudier l'opportunité de supprimer ou atténuer les éléments fragmentant existants pour favoriser le déplacement de la faune (seuils, barrages).</p> <p>Les projets de construction ou d'aménagement veilleront à ne pas ajouter de nouveaux obstacles à l'écoulement ou le cas échéant, étudieront la possibilité de prévoir des ouvrages de franchissement pour les poissons.</p> <p>Les projets contribueront le long des cours d'eau, au maintien ou à la restauration du caractère naturel des berges sur une largeur de 6 m à partir du sommet des berges.</p> <p>Etudier la possibilité de renaturation des berges déjà imperméabilisées ou occupées par des bâtiments, cours, terrains clos de murs.</p> <p>Préserver de l'imperméabilisation les berges en favorisant l'utilisation de matériaux perméables pour l'aménagement des voies douces par exemple.</p>
Qualité paysagère et écologique	<p>Les aménagements et constructions nécessitant des points d'accès à l'eau prennent en compte les objectifs de préservation de la faune et de la flore en préservant ou recréant des espaces de tranquillité pour la nidification.</p> <p>Les constructions nécessaires s'accompagnent d'aménagements extérieurs de qualité comportant des plantations sur plusieurs strates.</p> <p>Privilégier la mise en place de cortèges d'essences locales sur plusieurs strates</p>
Qualité urbaine, architecturale et environnementale	Conserver la perméabilité écologique du site par des clôtures adaptées permettant le passage de la petite faune en particulier des batraciens

TRAME BLEUE :
CHAMPS D'APPLICATION
DES ORIENTATIONS

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - AOÛT 2018



Milieux aquatiques :	Milieux humides
Corridors :	Corridors :
[] Corridors à conforter	■ Corridors fonctionnels
● Obstacles à l'écoulement	— Corridors à conforter
Composantes principales :	Composantes principales :
— Cours d'eau	■ Habitats humides
■ Plans d'eau	
■ Mares et mouillères	



Source : IGN, GPSEO, SRCE, THEMA, EVEN CONSEIL



III. LES RESERVOIRS ET SITES D'INTERET ECOLOGIQUE

Les grands ensembles naturels et semi-naturels de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ont été identifiés par la superposition de plusieurs sous-trames. Ces espaces sont reconnus pour leur diversité floristique et/faunistique et leur rôle écologique à large échelle, car ils sont particulièrement riches en espèces et en habitats variés. Ce sont les cœurs de biodiversité sur lesquels s'appuient la trame verte et bleue régionale, signalés comme « réservoirs de biodiversité » par le SRCE. Ils participent à la résilience de la trame en abritant des noyaux de populations qui assurent la dispersion des individus sur le territoire. Les fonctions qu'ils remplissent sont très dépendantes de la surface et à la qualité écologique de ces espaces, mais aussi à leur intégration au sein de la trame. En effet, pour jouer efficacement ce rôle de réservoirs, ils doivent être en relation avec d'autres habitats.

Le grignotage et le morcellement de ces espaces par l'urbanisation doivent être évités, mais cela ne veut pas dire qu'il faille systématiquement les sanctuariser. Un équilibre peut être trouvé avec d'autres usages (loisirs, promenade, production de bois, etc.) sous réserve d'assurer la qualité écologique des milieux naturels.

Les enjeux principaux de préservation présentés dans le présent chapitre bénéficieront à la fois de bonnes pratiques de gestion qui sont rappelées ici à titre indicatifs et des recommandations de la présente OAP s'appliquant à chaque élément des sous-trames.

DEFINITION : Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.

A. Les réservoirs de biodiversité avérés :

1. Forêt de Rosny
2. Cœurs des boucles de Guernes-Moisson
3. Anciennes carrières de Limay
4. Buttes sud du Vexin français
5. Buttes de l'Arthies
6. Forêt de l'Hautil
7. Forêt des Alluets
8. Butte de Marsinval - Bois de Verneuil
9. Plans d'eau de Verneuil - Les Mureaux
10. Bout du Monde
11. Anciennes carrières de Juziers

B. Les réservoirs de biodiversité en devenir :

1. Anciennes carrières de Flins
2. Carrière et coteau de Guerville
3. Carrière de Brueil/Guitrancourt

C. Les sites d'intérêt écologique à requalifier :

1. Anciennes carrières et Parc agricole d'Achères
2. Parc du Peuple de l'herbe
3. Plateau de l'arrière-pays Mantois
4. Plateau de Longnes



Photo : Boucles de Guernes, Saint-Martin-la-Garenne, GPS&O



Photo : Parc du Peuple de l'Herbe, Carrières-sous-Poissy, GPS&O

A. Les réservoirs de biodiversité avérés

1. La forêt de Rosny

Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Jouy-Mauvoisin, Perdreauville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine.
- > **Communes hors GPS&O** : Bonnières-sur-Seine, Bréval, Lommoye, La Villeneuve-en-Chevrie.
- > **Superficie** : environ 1 300 hectares

Description

La Forêt de Rosny est le massif forestier le plus important du nord-ouest des Yvelines, dominant les coteaux entre Mantes-la-Jolie et Rolleboise, le long de la vallée de la Seine. Elle s'étend sur un plateau calcaire partiellement recouvert de limons fertiles. Cette forêt, propriété du Conseil Régional d'Ile-de-France, est située en périphérie de l'agglomération de Rosny-sur-Seine, sur la rive gauche du fleuve et se situe au carrefour de plusieurs sites naturels remarquables du département.

La variété des sols lui confère une certaine diversité botanique. Le boisement (dominé par la chênaie oligotrophe à Chêne sessile et la chênaie mésotrophe) est dense, parcouru de sentiers et d'allées aux belles perspectives et peuplées de beaux arbres dont le plus beau sujet est le Chêne Mademoiselle, âgé de trois siècles.

Intérêt écologique

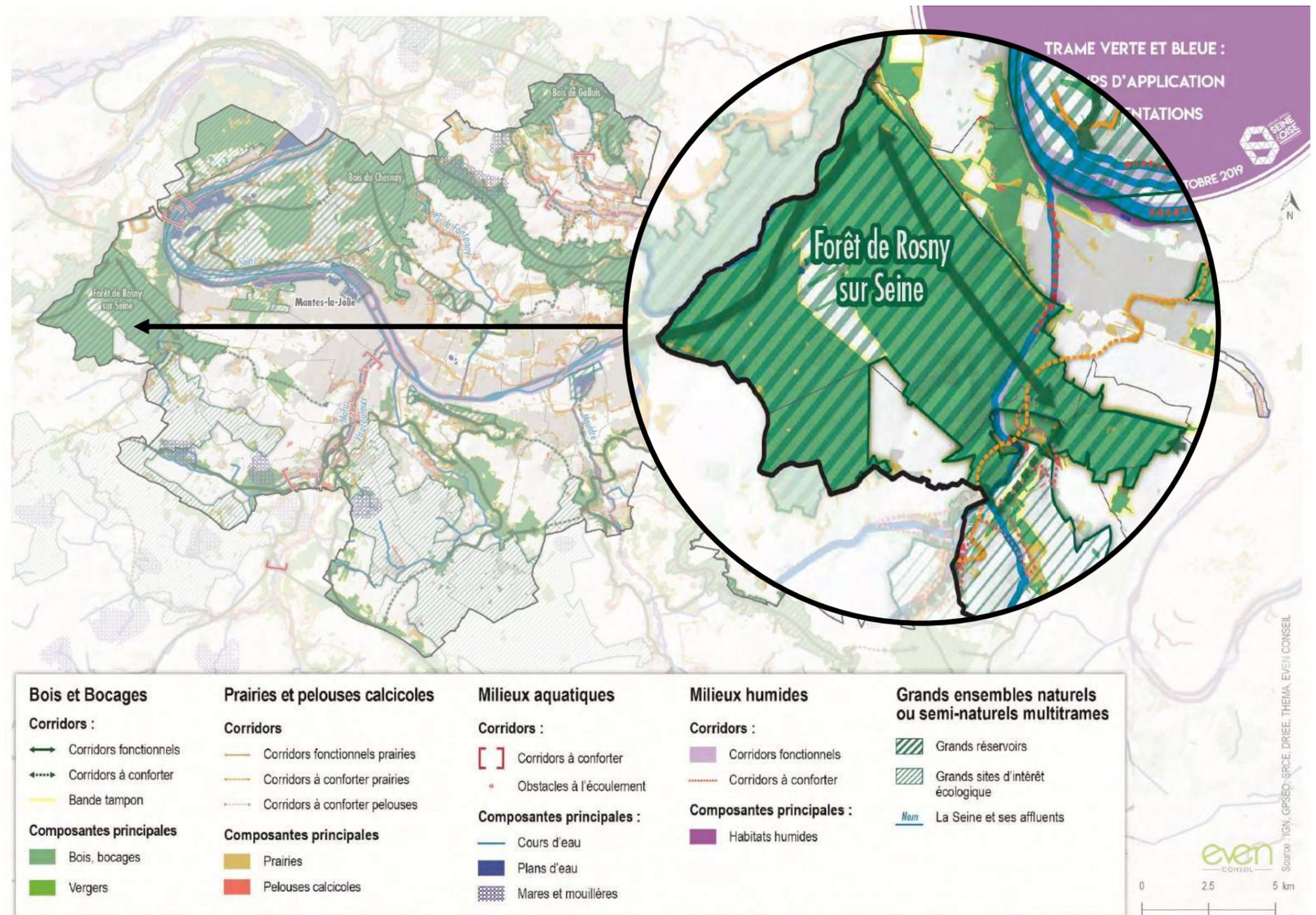
La forêt de Rosny possède un réel intérêt écologique (3 habitats et 19 espèces déterminantes), en particulier dans le vallon du « Bois de la Vallée des Prés » où les habitats et les espèces végétales donnent une originalité à ce massif (ambiance sub-montagnarde), et sur quelques pelouses calcicoles dont l'influence sub-méditerranéennes ressort.

L'intérêt botanique est également assez important puisque 10 espèces végétales déterminantes y sont recensées.

Enjeux principaux

Les principales menaces sur le territoire proviennent de la fermeture naturelle des milieux ouverts suite à l'abandon des pratiques pastorales, de la fragmentation des milieux et de mesures de gestion non adaptées à la conservation des espèces.

La conservation de ce vaste boisement d'un seul tenant constitue un enjeu prioritaire pour le site.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "LA FORET DE ROSNY"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

- Préserver les composantes principales de la sous-trame boisée dans leurs emprises actuelles d'un seul tenant.
- Préserver l'intégrité des composantes principales des pelouses calcicoles dans leurs emprises actuelles.

2. Les boucles de Guernes-Moisson

▪ Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Guernes, Limay, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne,
- > **Communes hors GPS&O** : Freneuse, la Roche-Guyon, Moisson, Vétheuil.

> **Superficie** : environ 7 000 hectares

▪ Description et intérêt écologique

Les boucles de Moisson et de Guernes sont les deux derniers méandres de la Seine du département des Yvelines et constituent un ensemble paysager particulier. Formées par les dépôts alluvionnaires de la Seine, elles constituent un territoire indissociable et des ensembles relativement plats, bordées par des coteaux abrupts.

Les boucles de Moisson et Guernes sont deux des trois noyaux classés Natura 2000, Zone de Protection Spéciale ZPS « Boucles de Moisson, Guernes et Forêt de Rosny » qui couvre 6 000 hectares et concerne 17 communes.

La richesse des deux boucles réside dans la présence de milieux ouverts particuliers, abritant une faune et une flore spécialisées et souvent particulièrement rares. L'ensemble des coteaux calcaires représentent un site à fort intérêt pour la biodiversité. Localement, certains secteurs peuvent présenter un intérêt particulier du fait de la présence de craie affleurante.

Les deux boucles jouent un rôle complémentaire notamment pour les oiseaux qui utilisent l'une ou l'autre : déplacements d'oiseaux migrants entre la base de loisirs de Lavacourt et les plans d'eau de la boucle de Guernes, tel le domaine de Flicourt ; stationnement d'espèces d'oiseaux sur différents secteurs de cultures et de friches de part et d'autre du fleuve.

Bois de Freneuse et sablière de Moisson-Mousseaux : Il s'agit d'un ensemble calcoro-silicieux de grande valeur écologique (mosaïque de milieux ouverts à fermés et calcicoles à silicieux) : les landes sèches en occupent une grande partie.

Plan d'eau de Lavacourt : Ancienne gravière mise en eau et aménagée en base de loisirs, c'est un site majeur du val de basse Seine francilienne pour l'hivernage des oiseaux d'eau.

Domaine de Flicourt : Ce site régional est le fruit du réaménagement d'une ancienne carrière de granulats. Des

observations ornithologiques permettent de découvrir les oiseaux migrants ou hivernants. Plus de 160 espèces ont été recensées.

Bois de la Garenne et abords : le bois constitue avec ses abords un vaste ensemble thermocline diversifié : le boisement permet au Faucon hobereau de nicher, les clairières et ourlets du bois abritent des Criquets, les cultures extensives hébergent une intéressante entomofaune. Les résurgences de pente de la butte du bois d'Hannecourt permettent le développement d'une végétation de source.

Zone centrale du bois de Chenay : Zone exceptionnelle par la diversité et l'originalité de ses formations végétales.

Butte du Hutrel : La butte est constituée d'un socle de craie du Campanien, surmonté par endroits de couches d'argiles plastiques qui déterminent l'existence de milieux humides voire marécageux.

Ancienne glaisière des Libezières : Les ourlets calcicoles de l'ancienne glaisière se singularisent par la présence de l'Euphorbe de Séguier, au sein d'un ensemble de substrat calcaire et sablo-calcaire à fort potentiel entomologique.

Bois de Saint Sauveur / Pelouse du Tertre : Coteau envahi par la fruticée, comportant des pelouses relictuelles abritant une bonne diversité d'orchidées. Ces pelouses abritent également une population de chiroptères dans une petite carrière souterraine.

La Sablonnière : Site anciennement et partiellement exploité en carrière : les parties dénudées ont permis l'implantation de pelouses calcaires de sables xériques (milieu visé par la directive Habitat) à Armoise champêtre et de pelouses silvicoles ouvertes hébergeant un intéressant cortège de reptiles dont le rare Lézard vivipare.

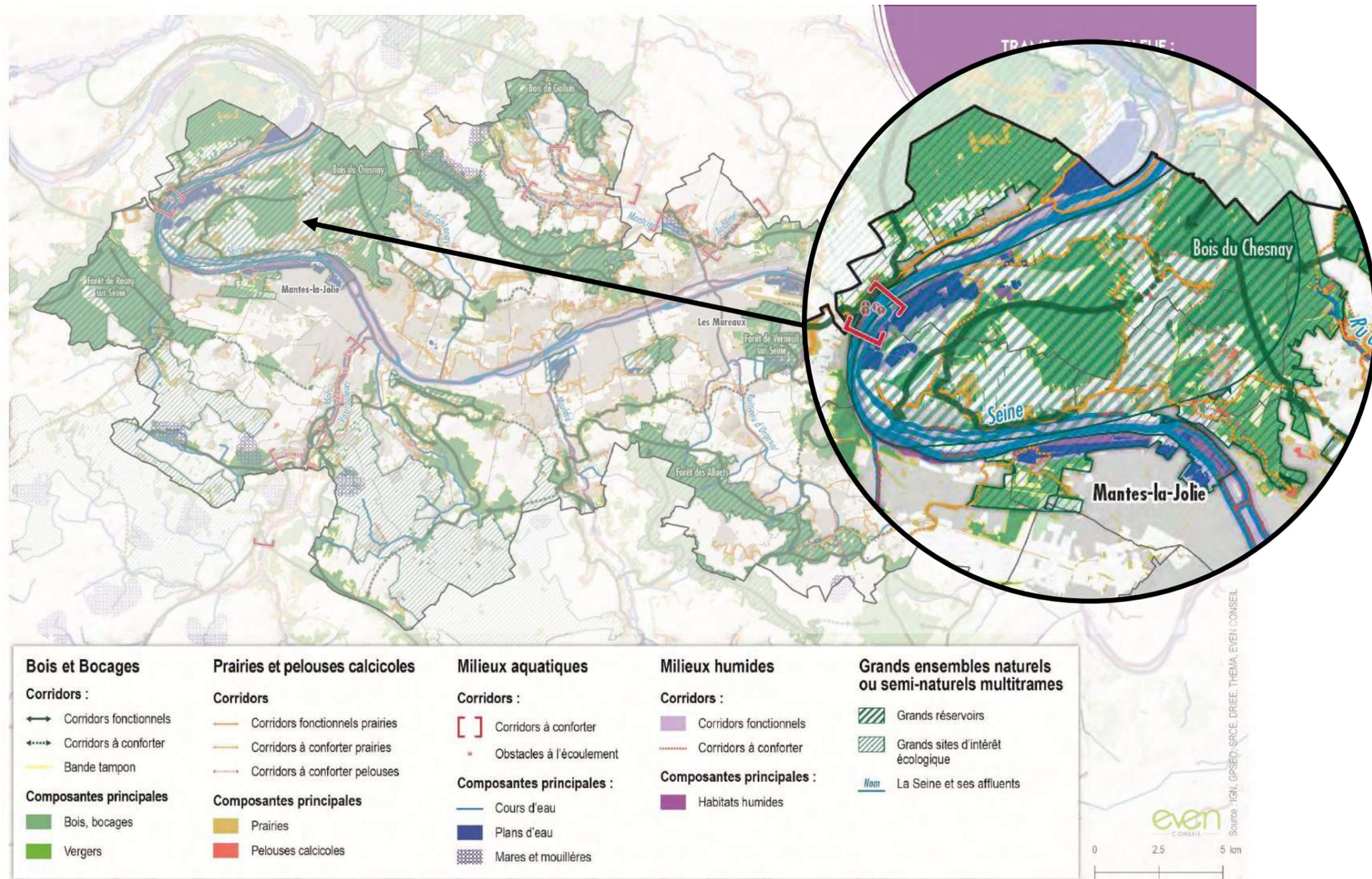
▪ Enjeux principaux

- ⇒ Préservation des habitats originaux des cœurs des boucles, plans de gestion adaptés aux spécificités de chaque site,
- ⇒ Préservation des habitats originaux du cœur des boucles (gestion de l'existant et la restauration des terrains touchés notamment dans le cas des prairies à Guernes et Follainville-Dennemont avec l'abandon des pratiques agricoles), abritant une flore et une faune riche et patrimoniale par l'entretien des milieux ouverts, la conservation de zones de quiétude pour les oiseaux...,
- ⇒ Conservation d'un équilibre entre les activités humaines et la préservation des richesses naturelles de ce secteur. Gestion de la fréquentation de la boucle de Moisson s'avère particulièrement importante.

⇒ Conservation d'une connexion entre le cœur de la boucle et le reste du territoire,

⇒ Restauration des peupleraies en prairies humides ou en boisements spontanés à Saint-Martin-la-Garenne.





ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "LES BOUCLES DE GUERNES ET MOISSON"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Préserver les habitats originaux des cœurs des boucles, en lien avec les plans de gestion adaptés aux spécificités de chaque site.

Dans l'optique de la conservation d'un équilibre entre les activités humaines et la préservation des richesses naturelles de ce secteur, les projets envisagés se feront en continuité des activités existantes.

Veiller à ce que les aménagements prévus susceptibles d'augmenter la fréquentation de la boucle de Moisson préserve des zones de calme et de tranquillité pour la faune et la flore locale.

3. Les anciennes carrières de Limay

Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Guitrancourt, Limay
- > **Communes hors GPS&O** : /

> **Superficie** : environ 150 hectares

Description

Les anciennes carrières de Limay se caractérisent par une importante diversité topographique, géologique (nombreux affleurements géologiques : craie du Crétacé, argiles à silex, limons de plateaux...) et micro-climatique (des espaces aux influences méridionales marquées, d'autres aux conditions humides et fraîches et d'autres enfin à fortes affinités montagnardes).

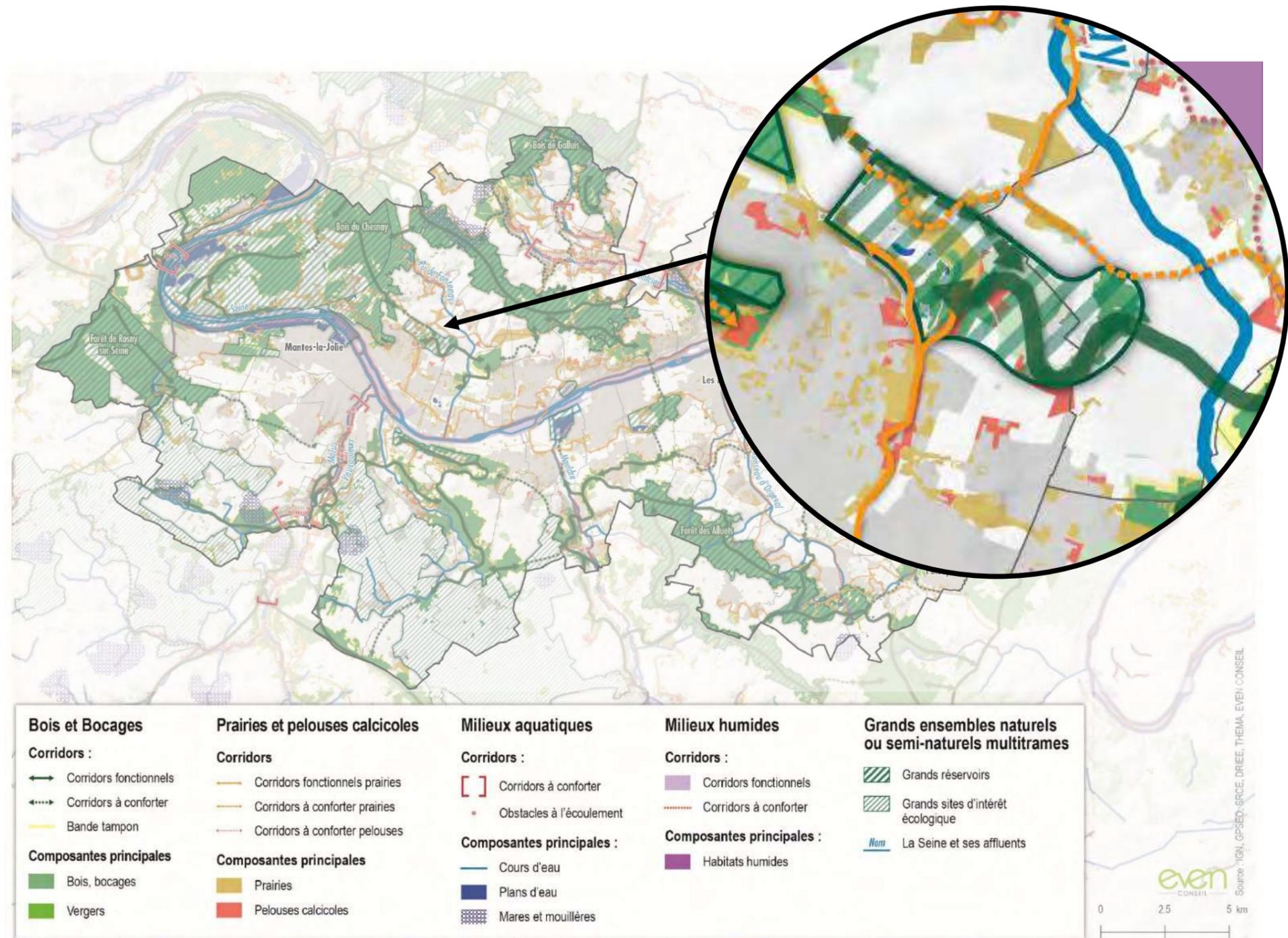
Intérêt écologique

Ce contexte écologique a favorisé l'apparition de milieux contrastés : calcicoles (milieux pionniers, friches, pelouses et végétation arbustive et arborescente) et humides (suintements, plans d'eau...). Parmi les 373 espèces végétales recensées, 83 sont remarquables.

Le site géologique de Limay offre des conditions favorables aux insectes et à l'avifaune. En effet, ont été répertoriées 105 espèces d'oiseaux dont 62 nicheuses parmi lesquelles 14 espèces remarquables.

Enjeux principaux

La Réserve naturelle régionale du site géologique de Limay fait l'objet d'un plan de gestion adapté qui prend d'ores et déjà en compte les principaux enjeux en termes de gestion.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "ANCIENNES CARRIERES DE LIMAY"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Prévues dans le cadre réglementaire du site Natura 2000

4. Les buttes Sud du Vexin Français

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Mézy-sur-Seine, Fontenay-Saint-Père, Oinville-sur-Montcient, Juziers, Sailly, Drocourt, Brueil-en-Vexin, Hardricourt, Guitrancourt, Gargenville

> **Communes hors GPS&O** : /

> **Superficie** : environ 1 200 hectares

Description

Les buttes Marisis s'étirent longuement sur une dizaine de kilomètres au sud du Vexin, du bois de Mézy jusqu'au bois de la Tilleuse. Elles culminent à 196 m d'altitude au-dessus de Fontenay-Saint-Père. Le secteur est marqué par la présence de buttes témoins dites buttes lutétiennes qui se caractérisent par un sommet argileux à caractère acide et imperméable. Ces milieux constituent des niches écologiques très particulières en contexte calcaire et drainant.

Intérêt écologique

Les buttes témoins présentent des caractéristiques pédologiques plus ou moins originales. Les différentes expositions, en lien avec la configuration de la butte et leur nature souvent boisée en font des espaces riches et à forte diversité.

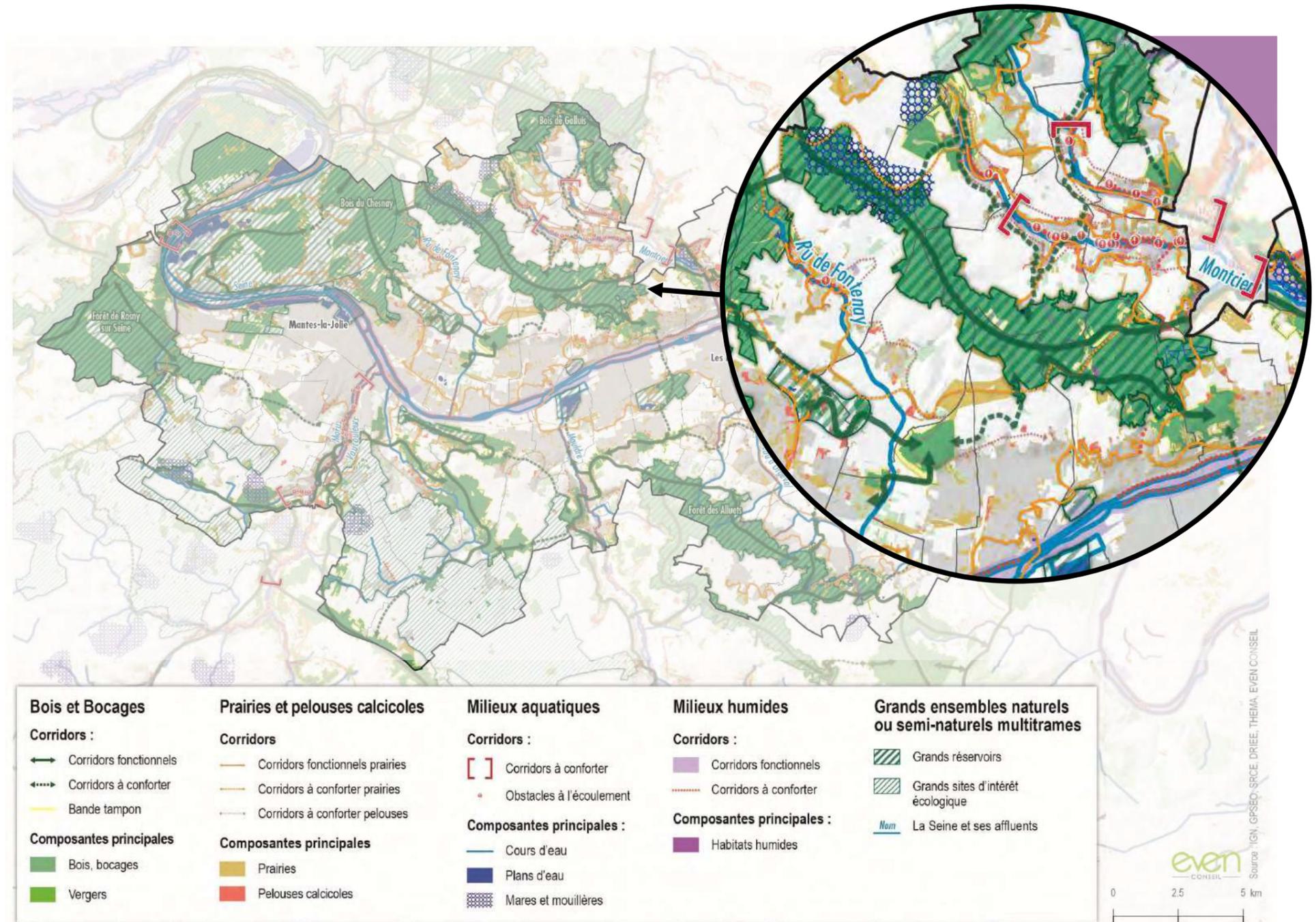
L'ensemble des buttes boisées du Sud du Vexin constituent un corridor écologique d'intérêt, en lien notamment avec le Bois du Chesnay et les boisements des coteaux de la Roche-Guyon.

A Juziers, sous les lignes à haute tension, une prairie humide oligotrophe de 10 hectares environ avec des secteurs potentiels de lande sèche présente un intérêt patrimonial fort (présence d'espèces végétales déterminantes ZNIEFF). La gestion actuelle, l'eutrophisation, l'embroussaillage et la présence d'espèces invasives menacent la qualité écologique du site.

Enjeux principaux

Les principaux enjeux de conservation concernent la préservation et la gestion patrimoniale des milieux et des espèces remarquables qui font la richesse de cette entité. La dégradation des boisements et des autres habitats remarquables ouverts par des pratiques de gestion trop intensives ou à l'inverse par l'abandon de pratiques de gestion ancestrales conduisent à l'enrichissement.

Dans le cas de la prairie humide à Juziers, il faudrait augmenter la fréquence d'intervention du broyage (un secteur tous les ans) pour diminuer l'accumulation de biomasse ligneuse.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "BUTTES SUD DU VEXIN FRANÇAIS"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Les affouillements et exhaussements dans le cadre d'aménagement ne devront pas perturber les équilibres hydriques et la pédologie des buttes.

5. Les buttes de l'Arthies

Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Montalet-le-Bois, Sailly, Drocourt, Lainville-en-Vexin, Jambville,
- > **Communes hors GPS&O** : Aincourt, Arthies, Avernes, Frémainville, Wy-dit-Joli-Village

> **Superficie** : environ 2 600 hectares

Description

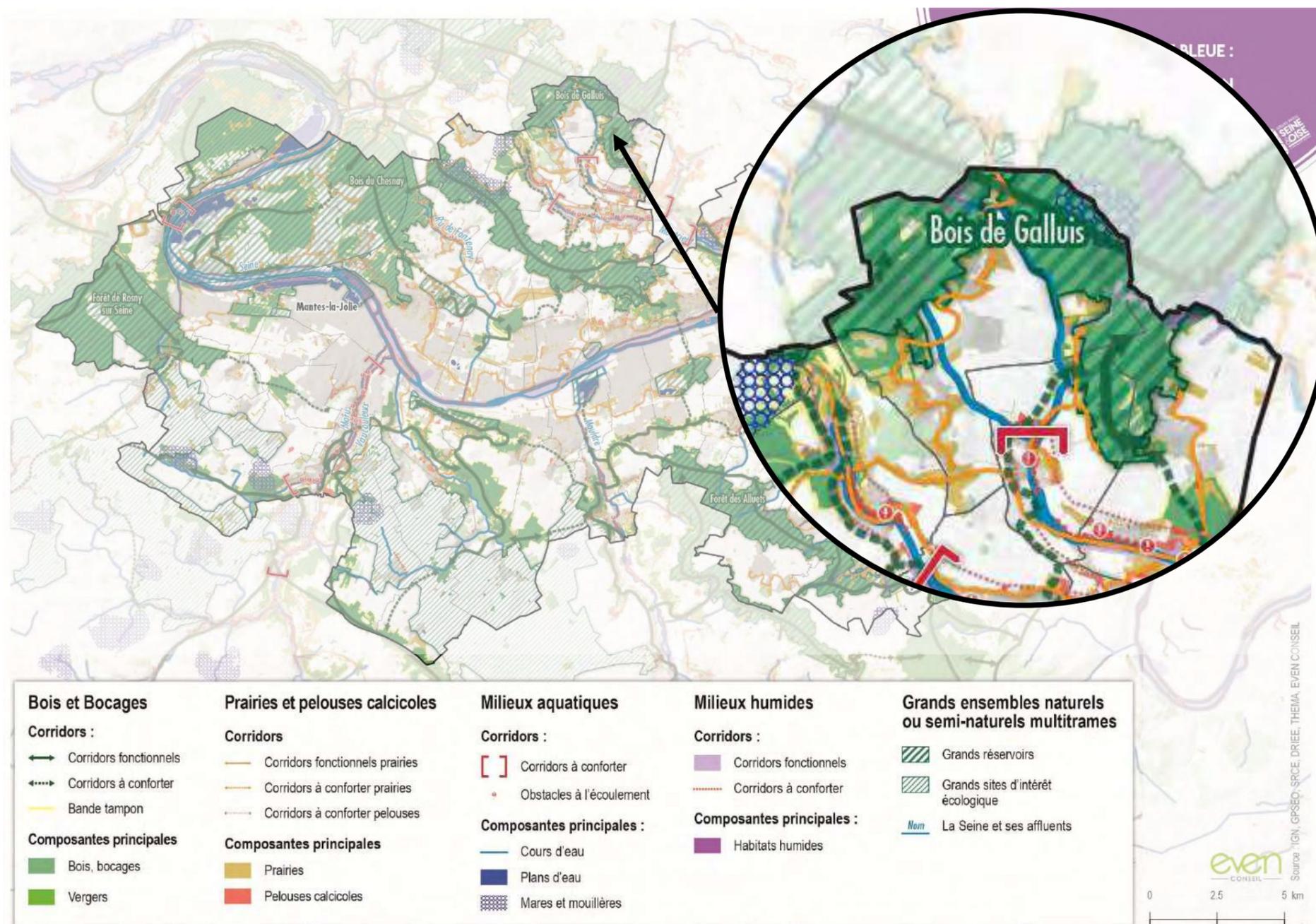
Les Buttes de l'Arthies se situent à cheval entre les départements des Yvelines et du Val-d'Oise, au cœur du Vexin. Elles se composent des bois des Frêneaux et de Galluis au nord, en atteignant 200 m d'altitude au-dessus de Lainville, et forment le point culminant des Yvelines.

Intérêt écologique

Les buttes boisées de l'Arthies réunissent des milieux remarquables typiques de ces entités : tourbières boisées, landes sèches et humides, bois de pentes sub-montagnards.... Au moins six espèces végétales protégées sont connues et au moins une espèce d'insecte protégé est présente.

Enjeux principaux

Les principaux enjeux de conservation concernent la préservation et la gestion patrimoniale des milieux et des espèces remarquables qui font la richesse de cette entité. La dégradation des boisements et des autres habitats remarquables ouverts par des pratiques de gestion trop intensives ou à l'inverse par l'abandon de pratiques de gestion ancestrales conduisent à l'enfrichement.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "BUTTES DE L'ARTHIES"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

A Lainville-en-Vexin, en lisière du bois des Frêneaux, le réseau de mares forestières sera la cible préférentielle en termes de compensation : la restauration par réouverture partielle, désenvasement, retrait des déchets sera à étudier dans le cadre de tout projet.

A Jambville et Lainville-en-Vexin, un complexe de cultures de peupliers en tête de bassin versant appauvrit la richesse écologique potentielle de ces parcelles. Une restauration en prairies humides ou en boisements spontanés conviendrait à un plus grand nombre d'espèces.

6. La forêt de l'Hautil

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Andrésy, Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Tessancourt-sur-Aubette

> **Communes hors GPS&O** : Boisemont, Condécourt, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt

> **Superficie** : environ 1 200 hectares

Description

Le massif de l'Hautil est une vaste butte délimitée au sud par les coteaux abrupts de la vallée de la Seine et à l'Est par la vallée de l'Oise. Le massif de l'Hautil est une butte témoin, correspondant à un reliquat d'une couche géologique composée de gypse. La butte porte une forêt de plus de 1 200 hectares et marque la limite entre les départements des Yvelines et du Val-d'Oise.

Le gypse de l'Hautil a été exploité à partir de la fin du XVIIème siècle pour faire du plâtre. Les carrières sont aujourd'hui fermées et interdites d'accès. Le paysage de l'Hautil reste cependant marqué par ce passé minier. Des fontis se forment régulièrement et de nombreuses mares résultent de l'effondrement souterrain de carrières.

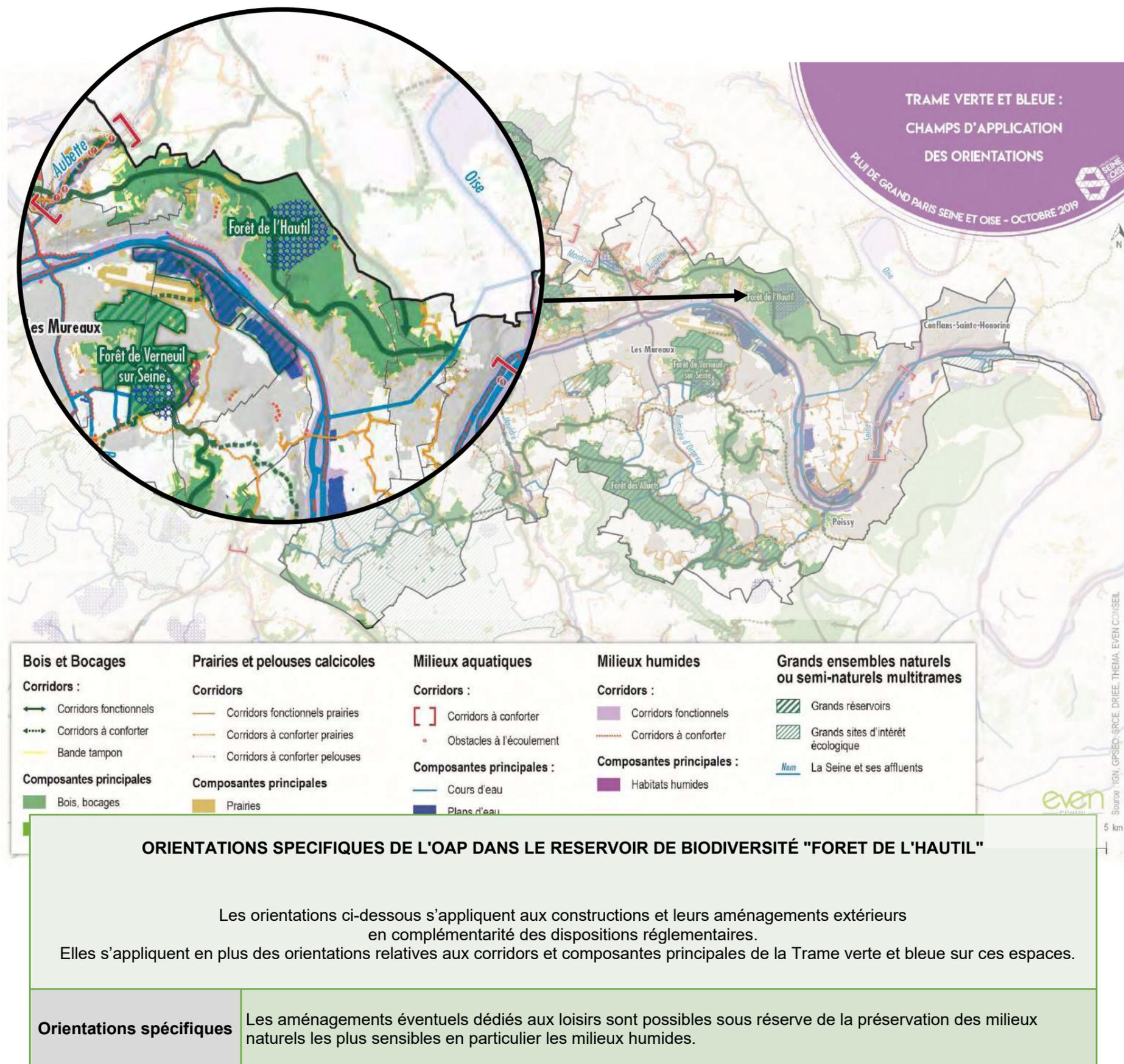
Intérêt écologique

Le massif forestier apparaît comme un espace particulièrement riche. Cette richesse est notamment due à sa position topographique, mais également à son histoire. Les effondrements des galeries pour l'extraction du gypse créent une multitude de milieux humides abritant une faune et une flore remarquables.

Les milieux thermophiles ouverts, de sommet ou flanc de coteaux, peuvent également présenter une forte richesse biologique.

Enjeux principaux

Des mesures de protection adéquates semblent importantes à prendre afin de préserver les richesses spécifiques du massif de l'Hautil (limiter l'exploitation des vieux boisements). La conservation des secteurs les plus riches et l'application de mesures de gestion adaptées s'avèrent être prioritaire (maintien des habitats remarquables).



7. La forêt des Alluets

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Aubergenville, Bouafle, Ecquevilly, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Orgeval

> **Communes hors GPS&O** : Bazemont, Crespières, Feucherolles, Herbeville

> **Superficie** : environ 2000 hectares

Description

Le boisement des Alluets concentre une part importante des richesses de ce territoire, en relation avec la présence d'habitats localisés à caractères frais et humides.

Intérêt écologique

Les deux grands espaces forestiers (forêt des Alluets, boisements entre Herbeville et Feucherolles) constituent deux cœurs de nature cohérents, potentiellement connectés, à une échelle plus large, avec certains secteurs de la forêt de Marly et la vallée de la Mauldre.

Enjeux principaux

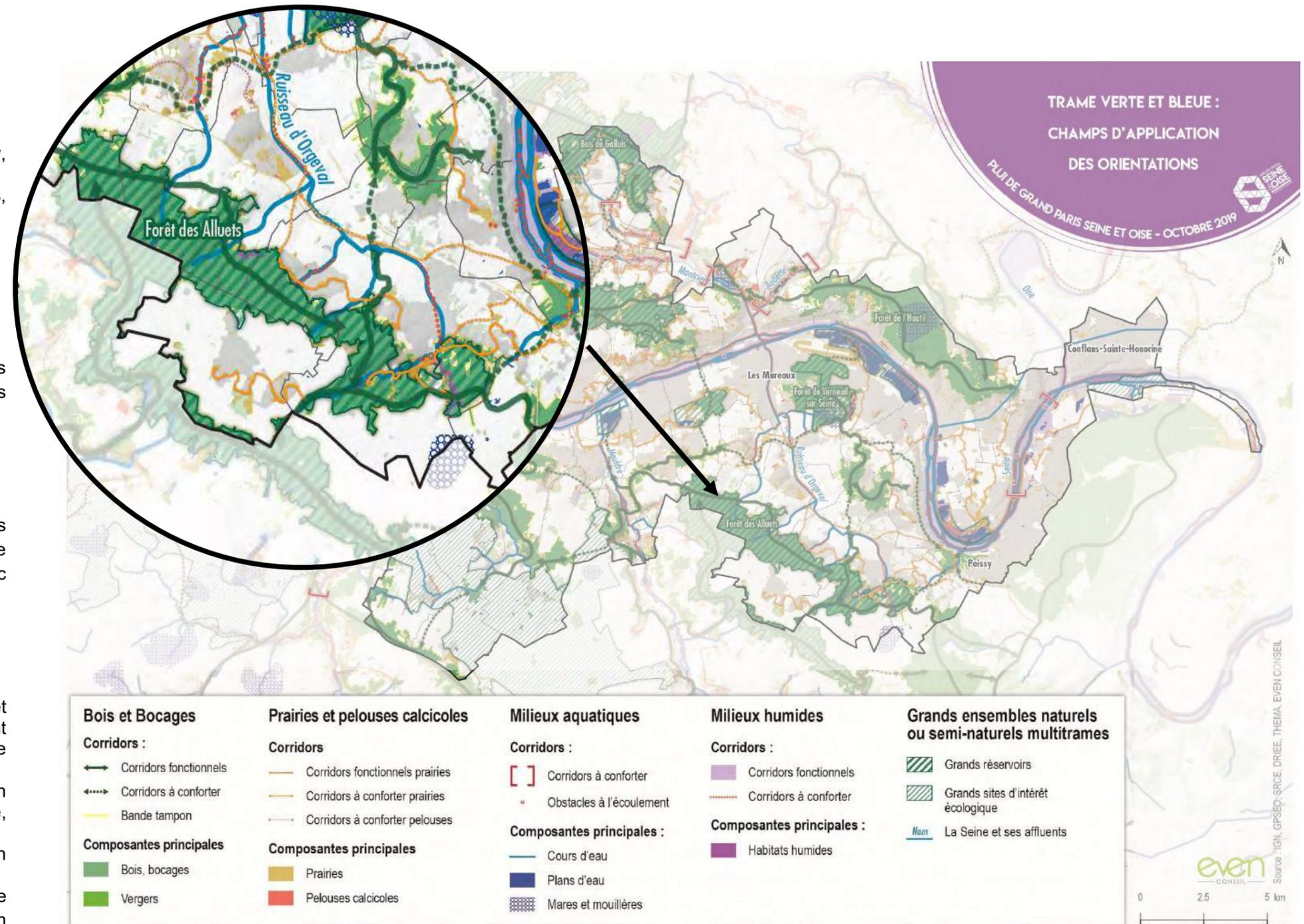
L'urbanisation croissante, l'artificialisation des territoires et l'augmentation de la fragmentation des habitats, notamment forestiers, constituent des menaces réelles pour la faune et la flore locale.

Les enjeux visent à conserver les principales richesses mises en évidence, mais également à accroître la connaissance qui reste, pour certains groupes assez lacunaires.

Il est notamment important de veiller à la préservation et à l'entretien des vallons de la forêt des Alluets.

La conservation d'espaces agricoles, en lien avec des pratiques de gestion raisonnée, s'avère également particulièrement importante en contexte urbanisé (rôle de refuge).

Aux Alluets-le-Roi, Orgeval et Morainvilliers, réseau de prairies de 70 hectares environ à forts enjeux de conservation et de restauration pour celles enrichies. Ces milieux, à forte valeur environnementale, sont de plus en plus rares en raison du fort recul de l'élevage.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "FORET DES ALLUETS"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Dans le cadre de compensations, étudier l'opportunité de restauration des prairies enrichies permettant la mise en connexion des prairies des Alluets-le-Roi, Orgeval et Morainvilliers sous réserve de la préservation de la faune et la flore qui ont pu s'y développer.

8. La butte de Marsinval - Bois de Verneuil

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Les Mureaux, Chapet, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Médan, Triel-sur-Seine

> **Communes hors GPS&O** : /

> **Superficie** : environ 1 000 hectares

Description

La butte de Marsinval se dessine telle une feuille d'érable, grignotée à plusieurs endroits par les avancées de l'urbanisation. Sa pointe sud-est, qui s'étend sur le site d'anciennes carrières, ne profite d'aucune liaison directe avec la Seine. Elle se scinde aujourd'hui en deux parties, séparées par la départementale 154. Le massif boisé est constitué de plusieurs bois dont chacun a gardé son nom : bois de la Demi-Lune, de la Justice, des Bruyères, des Cornouillers...

Intérêt écologique

Les espèces sylvicoles constituant la forêt sont situées en partie sur des parcelles privées, rendant leur gestion compliquée. Elles varient selon les zones et la nature des sols.

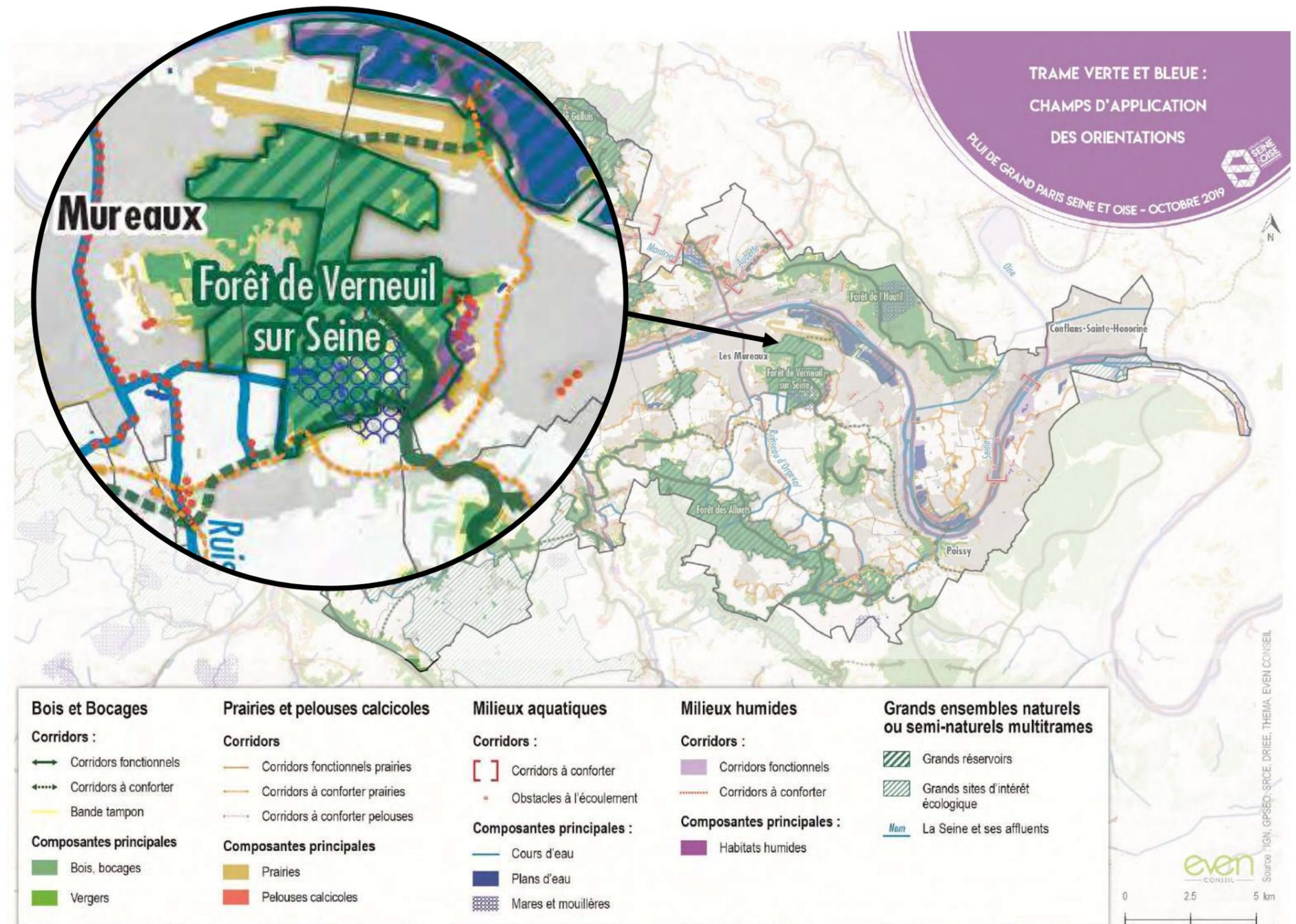
Au nord, des taillis de châtaigniers et de robiniers se partagent un sol peu riche et revêtu d'étendues de bruyère. De l'autre côté de la départementale, dans le bois de la Justice, le taillis de robiniers règne en maître. Au-delà du chemin des Meuniers, les sols plus riches et humides nourrissent des essences différentes, essentiellement des bouleaux.

La partie sud garde un caractère plus naturel et forestier. Dans ces ses fourrés abondent les écureuils de Corée, les chevreuils et les sangliers.

Enjeux principaux

Le bois de Verneuil est le principal cœur de nature forestier dans ce contexte très urbanisé. La conservation des espaces non urbanisés, vestiges de la vallée de la Seine et refuges pour de nombreuses espèces s'avère donc nécessaire.

Dans le même temps, la reconnexion des différentes trames écologiques s'avère également particulièrement importante à prendre en compte (axe de communication, zones urbanisées).



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "BUTTES DE MARSINVAL - BOIS DE VERNEUIL"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques Etudier la possibilité d'atténuer les fragmentations existantes : création de passage à faune en lien avec des traversées destinées aux mobilités actives.

9. Les plans d'eau de Verneuil - Les Mureaux

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Les Mureaux, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine

> **Communes hors GPS&O** : /

> **Superficie** : environ 250 hectares

Description

Les plans d'eau de Verneuil sont issus de l'exploitation d'anciennes gravières qui présentent des paysages particulièrement remarquables. La base de loisirs qui les regroupe constitue paradoxalement une « coupure » entre les berges de la Seine et le centre-ville, et forme un écran autant visuel que physique. Cette coupure est également accentuée par d'important faisceaux de voies ferrées.

Intérêt écologique

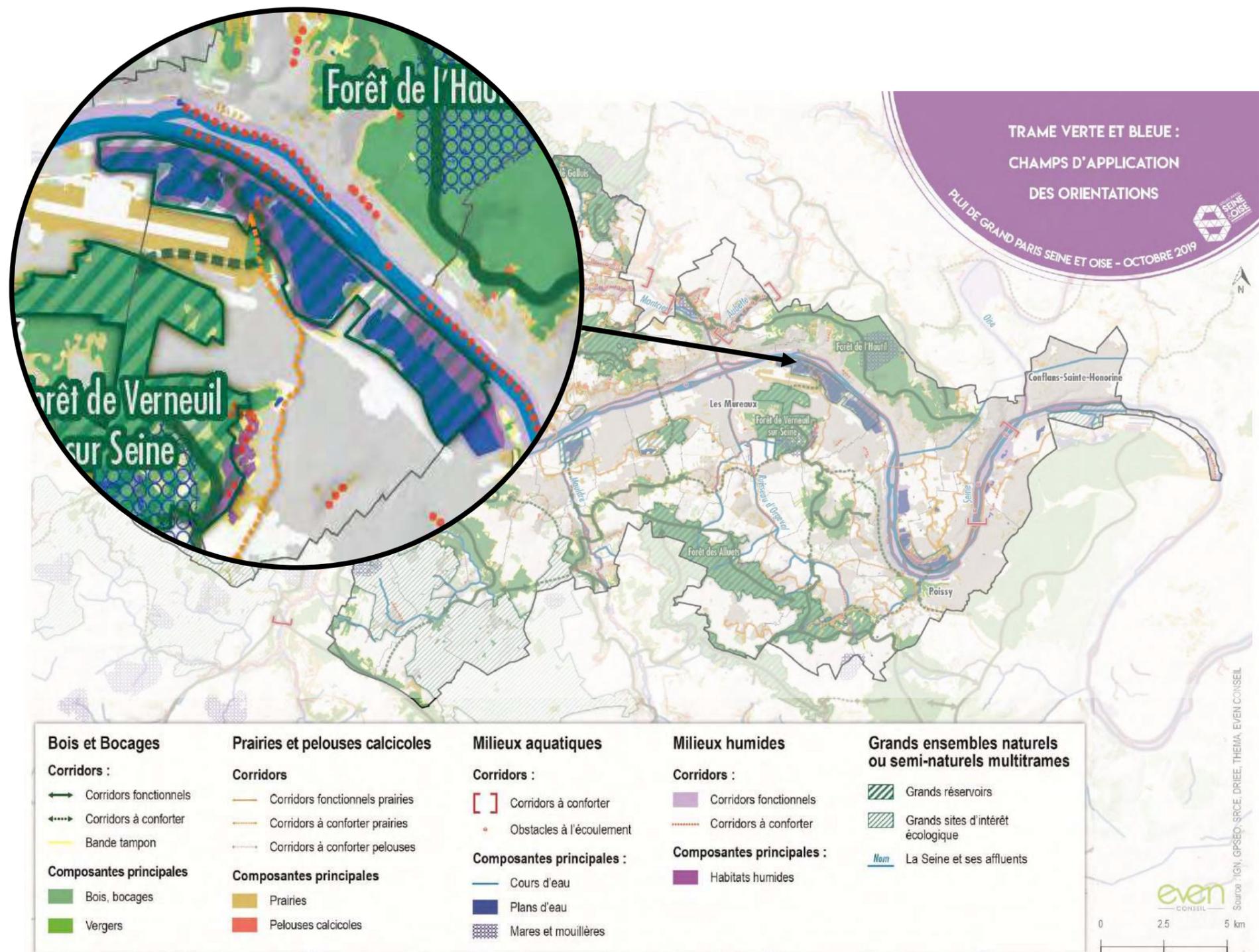
Les plans d'eau accueillent une grande diversité d'oiseaux d'eau.

Enjeux principaux

- ⇒ Mettre en place un plan de gestion propice au développement de la biodiversité,
- ⇒ Maintenir des espaces sanctuaires pour la biodiversité et limiter la fréquentation, notamment au niveau de l'étang du Gallardon présentant une réelle richesse patrimoniale,
- ⇒ L'information du public et sa sensibilisation aux richesses naturelles présentes sur le site,
- ⇒ Restauration en zone humide de la friche industrielle entre l'étang de la Grosse Pierre et l'étang du Gallardon.



Photo : Etang de Verneuil - GPS&O



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "PLANS D'EAU DE VERNEUIL-LES MUREAUX"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

- Prévoir des aménagements permettant la valorisation et la découverte par le public des richesses naturelles sur ces espaces sous réserve qu'ils évitent les secteurs les plus sensibles (étang de Gallardon).
- Restaurer la continuité écologique de la trame des milieux humides entre l'étang de la Grosse Pierre et l'étang du Gallardon

10. Le bout du monde

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Epône, Aubergenville

> **Communes hors GPS&O** : /

> **Superficie** : 90 hectares

Description

Le site du Bout du monde est composé d'un étang, de prairies et de boisements qui abritent une faune et une flore exceptionnelles. La création de cet étang résulte de l'exploitation d'une ancienne carrière. Au terme de son exploitation, à la fin des années 1970, des inventaires naturalistes y sont menés et permet d'identifier la présence de plusieurs espèces patrimoniales et protégées. En 1990, le Préfet des Yvelines a signé un Arrêté de Protection de Biotope pour préserver définitivement ce site d'une grande richesse écologique.

Intérêt écologique

Le niveau d'eau actuel relevé au Bout du Monde est un des plus bas depuis une dizaine d'années, ce qui a favorisé la pousse d'une végétation dense (arbustes divers et roseaux) qui fait la joie des oiseaux nicheurs.

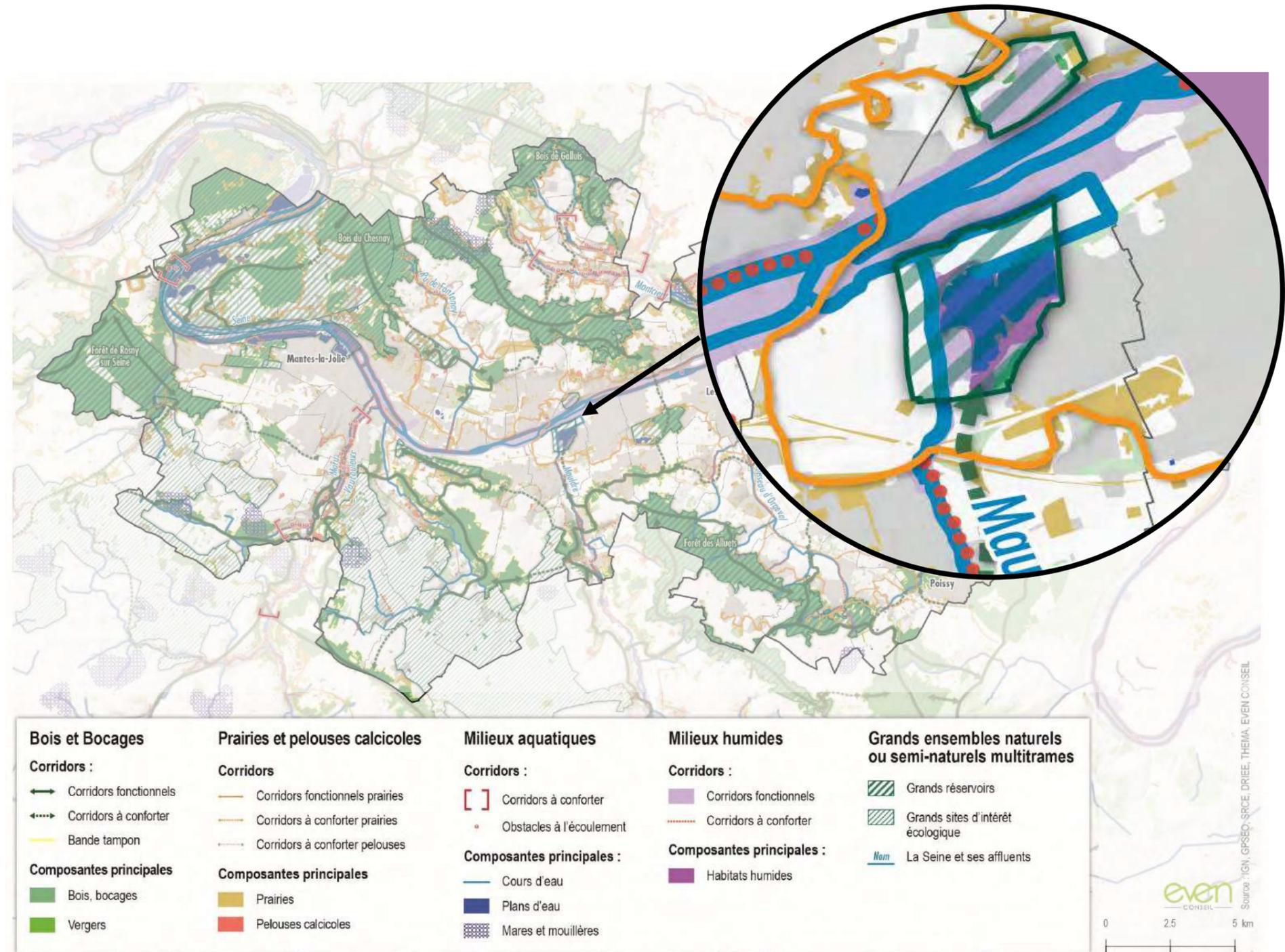
La montée des eaux détermine chaque année le type de végétation présente et les espaces alloués à telle ou telle espèce, celle-ci se mouvant d'un point à l'autre du biotope selon ses besoins.

Enjeux principaux

L'équilibre précaire du site nécessite de le rendre inaccessible au public. Toutefois, le grillage qui le clôture est régulièrement découpé pour pénétrer sur le site.



Photo : GPS&O



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ "RESERVE DU BOUT DU MONDE"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques	Prévues dans le cadre réglementaire de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF)
---------------------------------	--

11. Les anciennes carrières de Juziers

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Juziers

> **Communes hors GPS&O** : /

> **Superficie** : environ 30 hectares

Description

Le site est une ancienne excavation de carrière de roche massive en cours de réaménagement et de comblement partiel. Le projet prévoit la création de mares complémentaires favorables à la population de batraciens et d'un plan d'eau.

Intérêt écologique

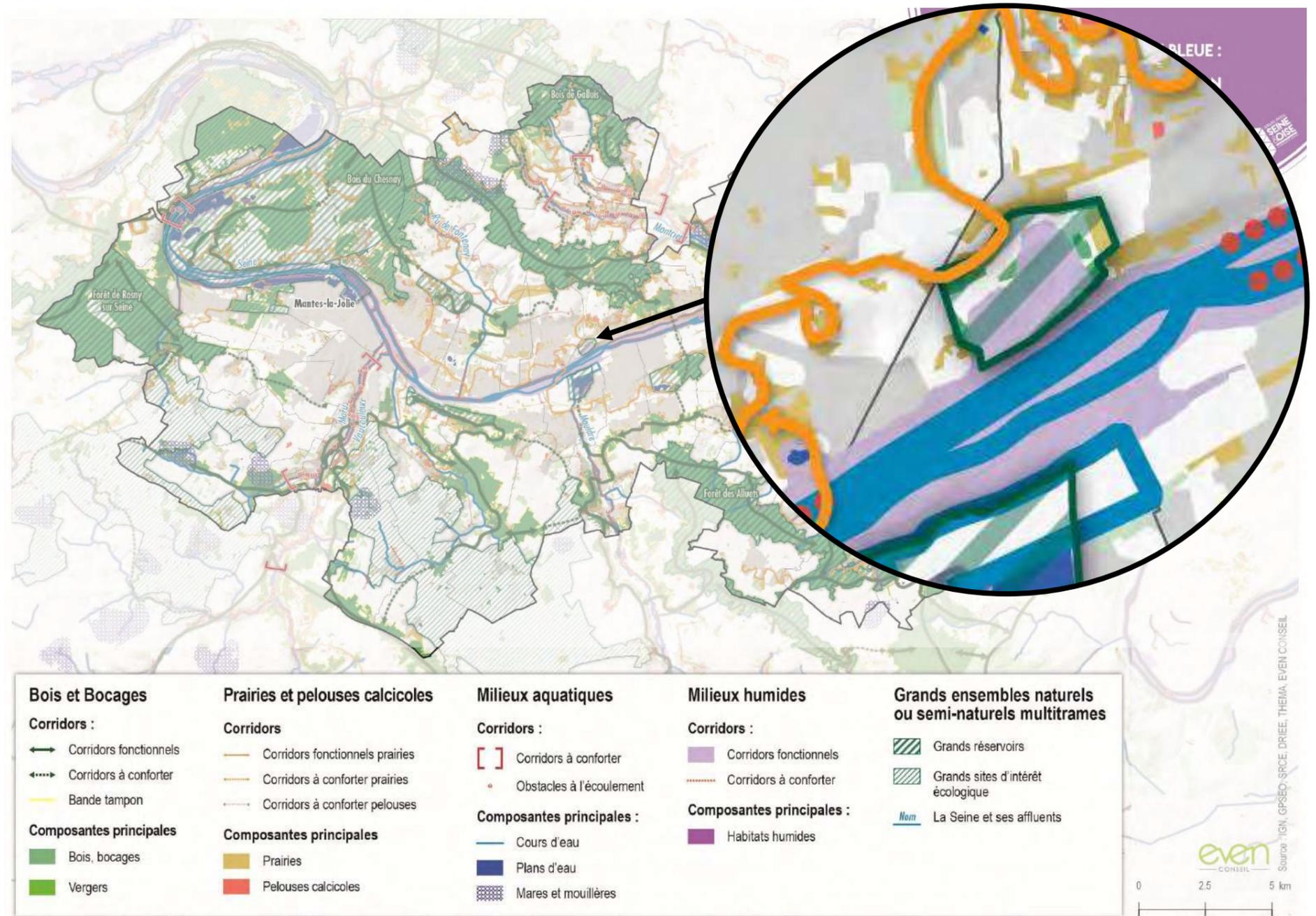
L'ensemble du site constitue un milieu original sur substrat crayeux affleurant. On compte notamment sur le site la présence de Crapaud calamite, forte de plusieurs dizaines d'individus. Cette zone abrite également une station d'Orobranche pourpre (protégée en Ile-de-France).

Enjeux principaux

Adapter le plan d'aménagement aux spécificités du site, en tenant compte des habitats et des espèces faunistiques et floristiques présents.



Photo : La Gazette des Yvelines



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR DE BIODIVERSITÉ " CARRIERES DE JUZIERS"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Prévoir des aménagements dédiés aux mobilités douces (Voie Verte) sous réserve de la préservation des milieux naturels les plus sensibles

B. Les réservoirs de biodiversité en devenir

1. Anciennes carrières de Flins
2. Carrière et coteau de Guerville
3. Carrière de Guitancourt/Brueil en Vexin

1. Les anciennes carrières de Flins

Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Les Mureaux, Flins-sur-Seine
- > **Communes hors GPS&O** : /
- > **Superficie** : environ 170 hectares

Description

Le bois Saint-Vincent constitue une grande partie du site. Il s'agit d'un boisement de fond de vallée, faisant la jonction naturelle entre la plaine agricole de la Haye et les coteaux de Flins-sur-Seine. Le boisement intègre et masque les bâtiments de l'usine des eaux.

Intérêt écologique

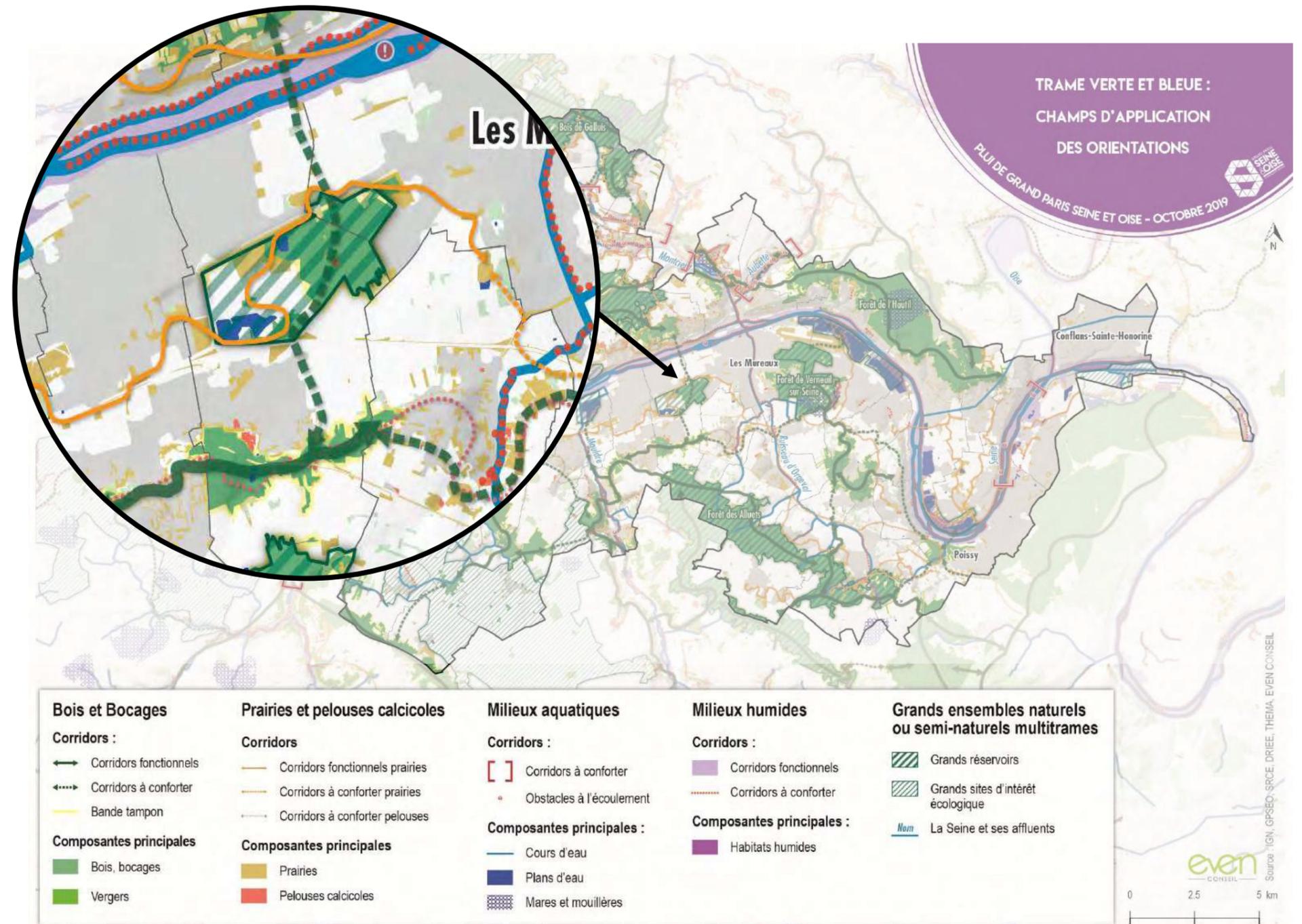
Site présentant un intérêt ornithologique certain (Oedicnème criard, Vanneau huppé, Canard souchet, Fuligule morillon, Sarcelle d'été, Grèbe castagneux). On note également la présence de deux espèces végétales pionnières et déterminantes : la Drave des murailles (protégée en Ile-de-France) et l'Orpin élégant, ainsi que celle du Gomphocère tacheté et du Criquet des pins.

Enjeux principaux

Prévoir un plan d'aménagement et de valorisation du secteur. Un diagnostic permettra d'identifier les espèces présentes et les enjeux.



Photo : Région Ile-de-France, CAUE des Yvelines



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR EN DEVENIR "CARRIÈRES DE FLINS"	
Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.	
Orientations spécifiques	Etudier l'opportunité de créer de nouveaux habitats naturels contribuant au fonctionnement écologique du territoire, en particulier à la sous-trame aquatique et à la sous-trame humide. La contribution au fonctionnement hydraulique et à la gestion du risque inondation via la collecte des eaux pluviales sera mise en avant. Favoriser des aménagements extérieurs compatibles avec une vocation naturelle comme ceux à usage de loisirs et de découvertes : itinéraires de promenades et équipements d'accueil de la population permettant la mise en valeur du patrimoine naturel recréé, sous réserve de maintenir des espaces de tranquillité

2. Carrière et coteau de Guerville

Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Guerville, Mézières-sur-Seine
- > **Communes hors GPS&O** : /
- > **Superficie** : 80 hectares

Description

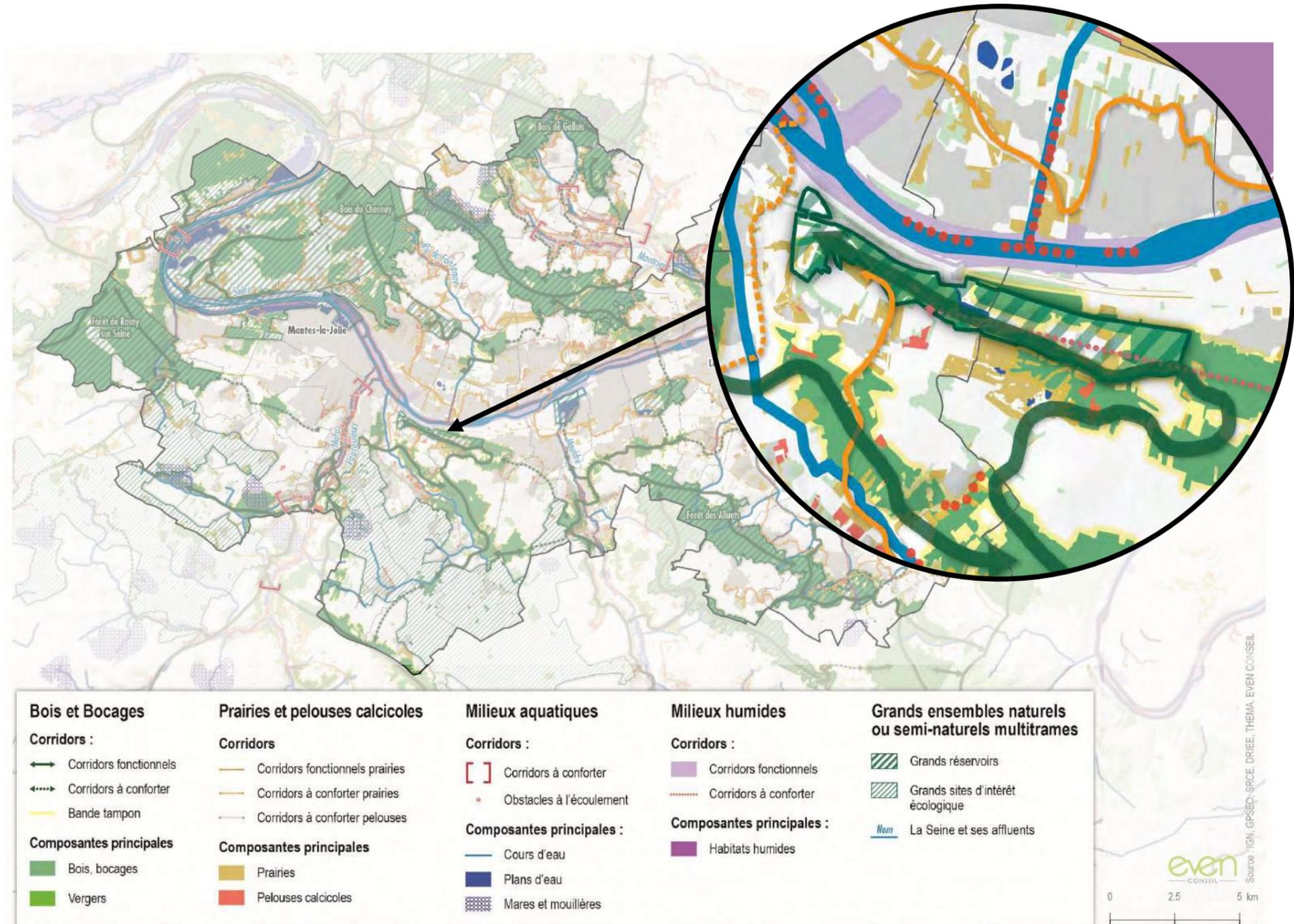
Le site est reconnu au niveau régional par une ZNIEFF et au niveau européen par la désignation Natura 2000. Il s'agit d'une zone spéciale de conservation située dans une ancienne carrière de craie dont la production a cessé en 1998. Celle-ci est actuellement en cours de réaménagement.

Intérêt écologique

Les activités d'extraction de l'ancienne carrière ont permis le développement de milieux pionniers variés et en constante évolution. De nombreux éboulis crayeux présents sont alimentés par l'effondrement régulier d'une falaise. Actuellement, les activités d'extraction ayant cessé, la carrière est en cours de réaménagement. Un programme d'aménagement a été établi en concertation avec le Conservatoire botanique du Bassin parisien afin de conserver la population de Sisymbre (espèce végétale protégée au niveau national).

Enjeux principaux

Maintien d'une gestion du site par fauche ou par pâturage pour éviter une fermeture des pelouses sèches par le développement de ligneux et de boisements naturels. Favoriser une mosaïque de milieux à différents stades d'évolution (pelouses, fourrés, pré-bois...).



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR EN DEVENIR "CARRIERES DE GUERVILLE"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Etudier l'opportunité de créer de nouveaux habitats naturels contribuant au fonctionnement écologique du territoire, en particulier à la sous-trame aquatique et à la sous-trame humide. La contribution au fonctionnement hydraulique et à la gestion du risque inondation via la collecte des eaux pluviales sera mise en avant.
Favoriser des aménagements extérieurs compatibles avec une vocation naturelle comme ceux à usage de découvertes : itinéraires de promenades et petits équipements d'accueil de la population permettant la mise en valeur du patrimoine naturel recréé, sous réserve de maintenir des espaces de tranquillité.

3. Carrière de Guitrancourt / Brueil-en-Vexin

Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Guitrancourt/Brueil en Vexin
- > **Communes hors GPS&O** :
- > **Superficie** : 105 hectares

Description

Le périmètre de la carrière en projet, représente une superficie globale de 104,46 ha. Il concerne l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier pour maintenir l'activité de la cimenterie de Gargenville.

Enjeux principaux de la remise en état après exploitation du site

Au titre de la compensation écologique, 2,8 ha de boisement seront mis en place dans la partie Nord-Ouest de la carrière en projet, lors de la remise en état finale.

Conservation d'un front de taille (300 mètres linéaires sur 13 m de haut) et d'un talus (1000 ml) dans les matériaux en place, en limite Ouest favorable à l'Hirondelle de rivage et aux espèces nichant dans les parois en général (Chouette chevêche, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin) ;

Mise en place et gestion de friches prairiales calcicoles (4,6 ha environ) par un semi d'un mélange rustique constitué d'espèces indigènes, favorables aux insectes (papillons et orthoptères) ainsi qu'aux reptiles, et à l'accueil d'espèces végétales remarquables.

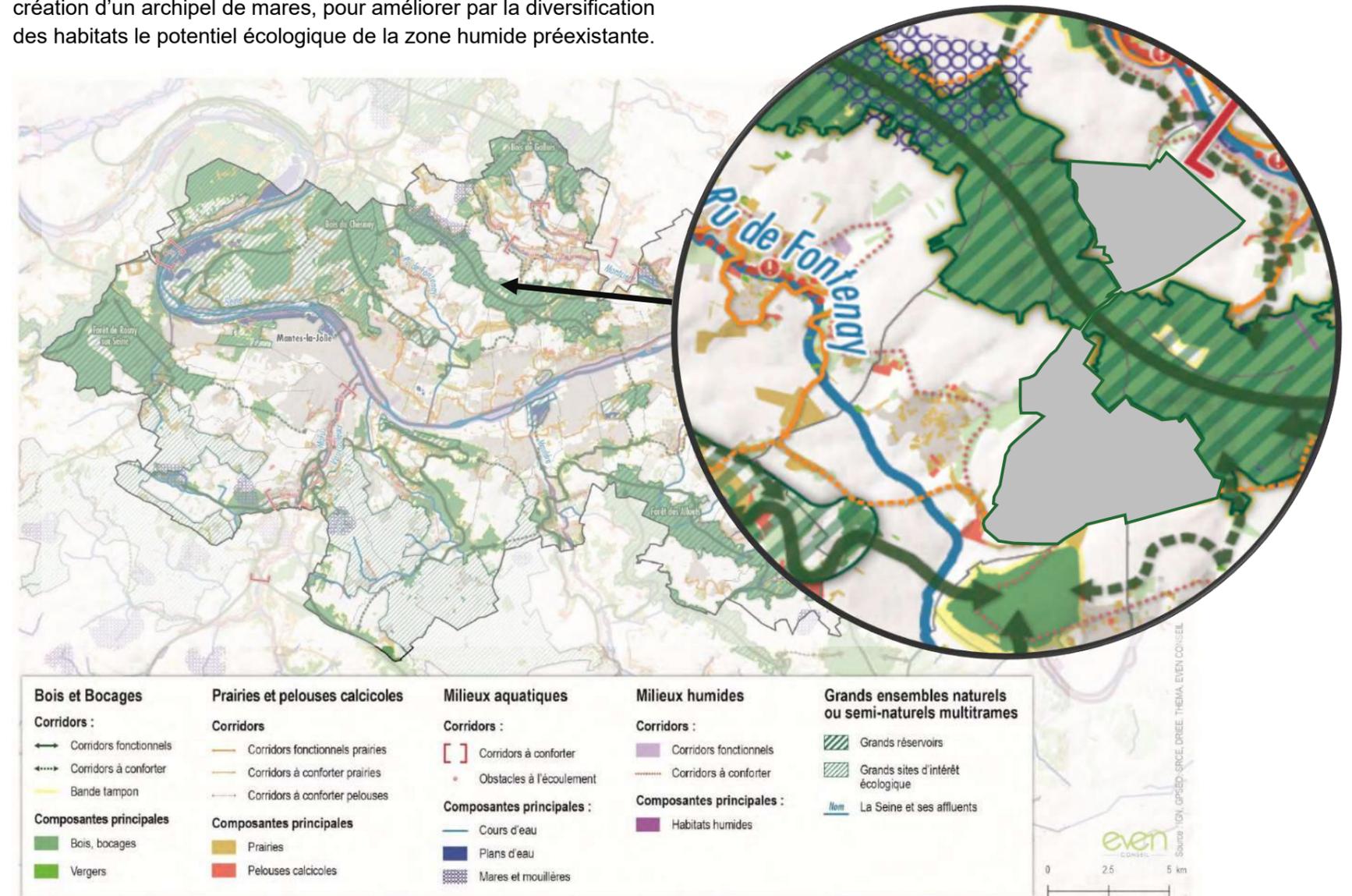
Mise en place et entretien d'une lisière étagée (600 ml) en limite du bois de Moussus, pour renforcer la fonctionnalité en ce qui concerne l'accueil des oiseaux nicheurs, de l'entomofaune, les voies de déplacement de la faune (mammifères, chauves-souris...)

Réouverture et gestion de milieux humides oligotrophes (3,9 ha) : mares à Potamot à feuilles de renouée, layons sablonneux humides abritant des cortèges floristiques originaux et des espèces remarquables comme la Lobélie brûlante ;

Restauration et gestion de landes et de pelouses (3,4 ha) pour favoriser l'expression de formations ouvertes sur les sols plus secs (formations herbacées sur sol sablonneux acide et landes à bruyères) et des cortèges faunistiques associés (insectes et reptiles).

La création d'une zone humide d'environ 1,5 ha, comportant un ensemble de mares, sur le carreau résiduel lors de la remise en état, avec une mosaïque d'habitats humides (gazons amphibies pionniers, petites roselières, friches humides...),

Le renforcement sur environ 1,9 ha de la zone humide à proximité de l'étang situé à l'Est de la carrière de Guitrancourt, comprenant la création d'un archipel de mares, pour améliorer par la diversification des habitats le potentiel écologique de la zone humide préexistante.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE RESERVOIR EN DEVENIR "CARRIERE DE GUITRANCOURT"

Les orientations ci-dessous s'appliquent après la phase exploitation de la carrière aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires.
Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Etudier l'opportunité de créer de nouveaux habitats naturels contribuant au fonctionnement écologique du territoire, en particulier à la sous-trame aquatique et à la sous-trame humide.
Favoriser des aménagements extérieurs compatibles avec une vocation naturelle comme ceux à usage de découvertes : itinéraires de promenades et petits équipements d'accueil de la population permettant la mise en valeur du patrimoine naturel recréé, sous réserve de maintenir des espaces de tranquillité.

C. Les sites d'intérêt écologique à requalifier

1. Anciennes carrières et futur Parc agricole d'Achères
2. Parc du Peuple de l'herbe
3. Plateau de l'arrière-pays Mantois
4. Plateau de Longnes

1. Les anciennes carrières et le futur Parc agricole d'Achères

Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Achères, Conflans-Sainte-Honorine
- > **Communes hors GPS&O** : Saint-Germain-en-Laye
- > **Superficie** : environ 300 hectares

Description

La partie Nord de la boucle de Saint-Germain est constituée d'espaces de cultures et d'importants espaces de friches à caractères industriels.

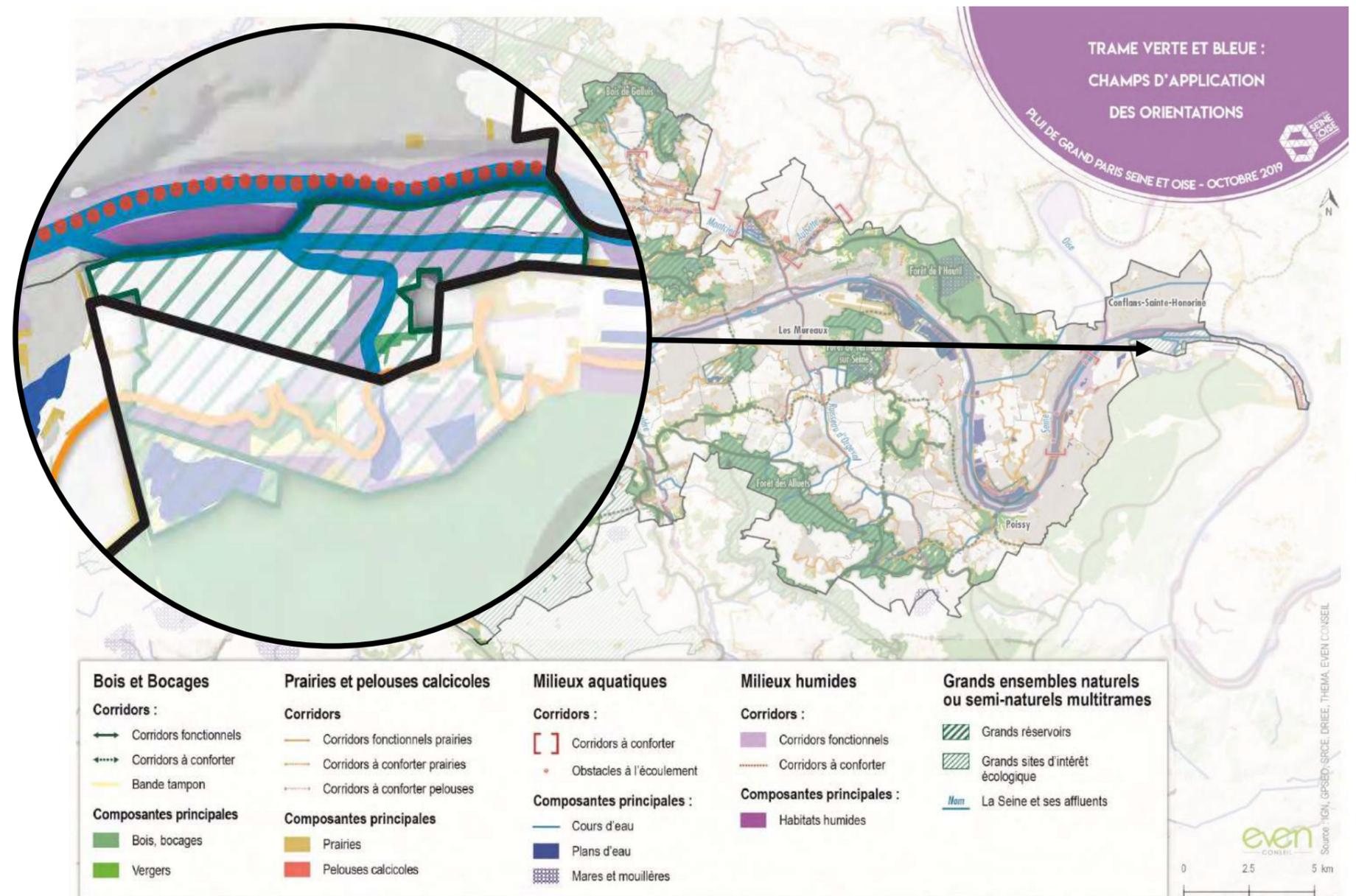
Intérêt écologique

Quelques secteurs du bord de Seine sont connus pour leur intérêt ornithologique, tant pour l'accueil des migrateurs que pour la nidification et notamment dû à la présence d'alignements de grands arbres et de continuités paysagères. L'intérêt écologique a baissé ces dernières années, c'est en particulier dû à l'évolution des habitats (comblements de certains bassins).

Enjeux principaux

Des études menées sur les berges de la Seine ont montré la présence de nombreuses espèces invasives, colonisant les espaces rudéralisés laissés à l'abandon. Celles-ci représentent une menace concrète pour les communautés végétales indigènes, du fait de leur fort pouvoir colonisateur et doivent faire l'objet d'un plan de gestion adapté.

La conservation et l'intégration d'un certain nombre de milieux à forte richesse écologique (alignements de grands arbres et continuités paysagères) est prioritaire pour les aménagements futurs : réseau de plans d'eau, conservation des continuités écologiques fonctionnelles entre les lisières de la forêt de Saint-Germain et les berges de Seine, restauration de la ripisylve avec une diversification de la végétation.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE SITE D'INTERET ECOLOGIQUE "DU FUTUR PARC AGRICOLE D'ACHERES"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs après la phase d'exploitation de la carrière en complémentarité des dispositions réglementaires.

Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

A l'issue de l'exploitation de la carrière, on veillera à ce que la remise en état des sites soit réalisée dans l'optique d'un grand site d'intérêt écologique :

- Préserver les alignements d'arbres et les continuités paysagères existantes,
- Etudier l'opportunité de créer de nouveaux habitats naturels contribuant au fonctionnement écologique du territoire, en particulier à la sous-trame aquatique et à la sous-trame humide. La contribution au fonctionnement hydraulique et à la gestion du risque inondation via la collecte des eaux pluviales sera mise en avant.
- L'implantation de ces éléments pourra s'appuyer sur le tracé du drain de la Garenne qui doit être conservé lors de la phase d'exploitation de la carrière.
- Veiller à la qualité paysagère au regard des perceptions depuis et sur le site et en particulier sur les espaces en co-visibilités depuis le pont de Conflans-Ste Honorine.
- Favoriser des aménagements extérieurs compatibles avec une vocation naturelle comme ceux à usage de loisirs et de découvertes : itinéraires de promenades et équipements d'accueil de la population permettant la mise en valeur du patrimoine naturel recréé, sous réserve de maintenir des espaces de tranquillité (aussi bien en termes de bruit que d'éclairages), propices à la reconquête du site par la faune et la flore locales. Les itinéraires de promenade pourront se connecter au tronçon du sentier de Grande Randonnée Pédestre (déviant le temps de l'exploitation par l'île du Devant).
- Etudier l'amélioration de la desserte en mobilité douces du site en vue de sa valorisation,

2. Le Parc du Peuple de l'Herbe

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Carrières-sous-Poissy

> **Communes hors GPS&O** : /

> **Superficie** : environ 430 hectares

Description

Le territoire de la boucle de Chanteloup, profond méandre de la Seine, est constitué de terrasses alluviales.

A l'extrême Sud de la boucle se situe le Parc du Peuple de l'herbe, le plus grand espace vert dédié à la biodiversité et aux insectes dans les Yvelines.

Intérêt écologique

Les différents plans d'eau accueillent des concentrations très importantes d'oiseaux d'eau, ce qui en fait un des principaux sites d'intérêt ornithologique, avec la boucle de Moisson.

Enjeux principaux

Au vu de la richesse biologique s'exprimant sur le territoire de la boucle de Chanteloup, une attention particulière doit être portée à la préservation des capacités d'accueil du territoire.

Les aménagements réalisés devront veiller à intégrer la préservation des secteurs les plus riches et à améliorer la fonctionnalité des espaces en voie de dégradation.

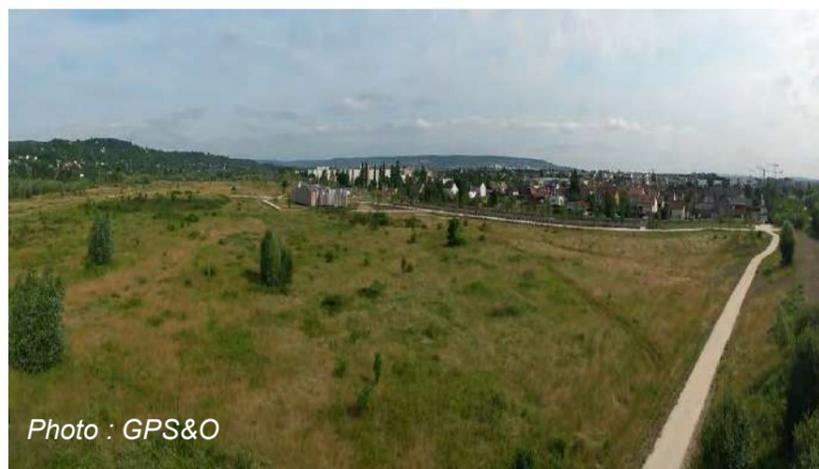
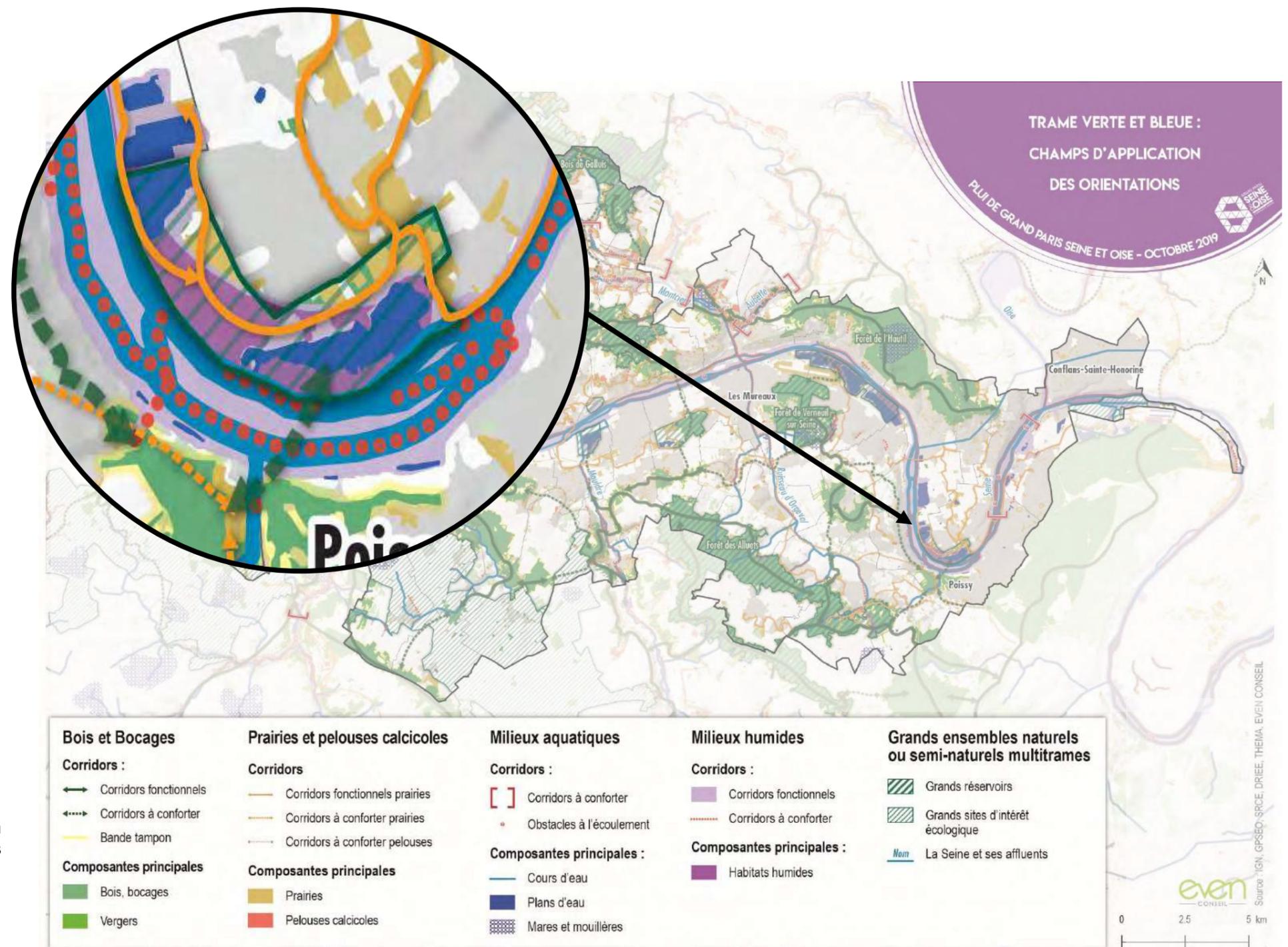


Photo : GPS&O



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE SITE D'INTERET ECOLOGIQUE "PARC DU PEUPLE DE L'HERBE"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Les aménagements réalisés devront veiller à intégrer la préservation des secteurs les plus riches et à améliorer la fonctionnalité des espaces en voie de dégradation.

3. Plateau de l'arrière-pays Mantois

Localisation

- > **Communes de GPS&O** : Arnouville-lès-Mantes, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, La Falaise, Goussonville, Guerville, Hargeville, Jumeauville, Maule,
- > **Communes hors GPS&O** : Andelu, Goupillières, Montainville, Thoiry, Vilette

> **Superficie** : environ 5 000 hectares

Description

Ce vaste plateau agricole s'étend sur 14 communes entre la vallée de la Vaucouleurs à l'Ouest et de la Mauldre à l'Est. A l'Ouest, le plateau est parsemé de petits boisements. A l'Est, on note un ensemble de petites pelouses calcicoles.

Intérêt écologique

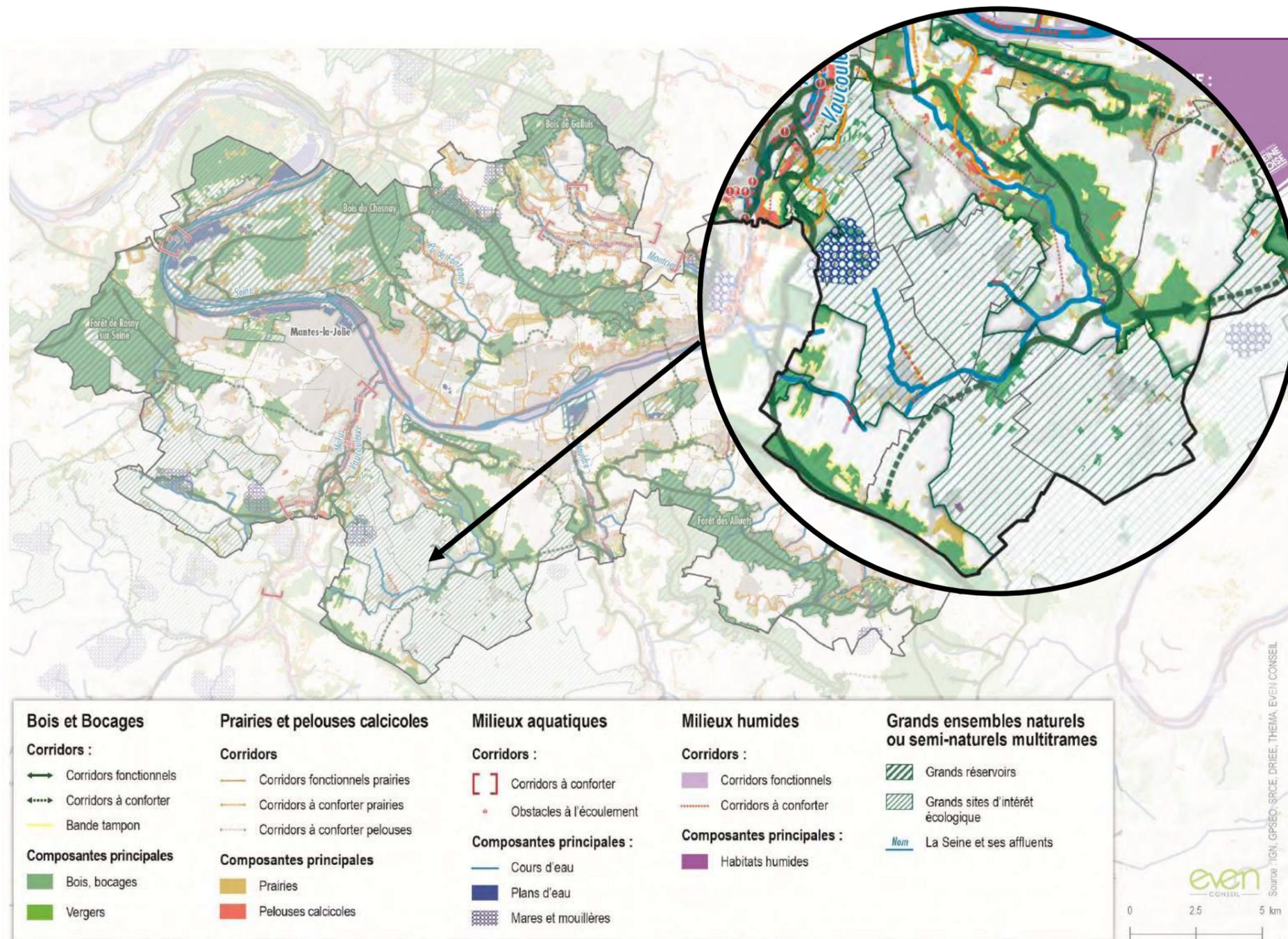
Le site abrite une population diffuse de chouettes Chevêche. Ce territoire agricole revêt également un intérêt pour d'autres rapaces. Outre l'intérêt avifaunistique, on signalera l'existence de plusieurs gîtes souterrains utilisés par les chiroptères en période hivernale, dont une cave à Arnouville-les-Mantes et deux galeries creusées dans le coteau.

Les pelouses calcicoles sont parsemées de Genévriers communs qui témoignent de l'existence ancestrale de pâturage.

Enjeux principaux

Depuis l'arrêt du pâturage, les pelouses calcicoles se sont progressivement refermées. D'autre part, les activités de loisirs (pratique du VTT et moto-cross) portent atteinte de manière assez marquée aux pelouses restantes.

Au Sud de la commune de La Falaise, entre Epône et Aulnay-sur-Mauldre, ainsi qu'à Hargeville, des secteurs de grandes cultures rompent des continuités bocagères. La plantation de haies diversifiées sur un linéaire de 1,5 km et 3 km respectivement, permettrait la circulation des espèces entre les milieux.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE SITE D'INTERET ECOLOGIQUE "PLATEAU DE L'ARRIERE PAYS MANTOIS"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques	<p>Veiller à conserver au maximum les boisements existants dans les vergers et jardins.</p> <p>Proposer des aménagements favorables à la nidification et l'alimentation à l'avifaune.</p> <p>Prévoir la plantation de haies diversifiées au Sud de la commune de La Falaise, entre Epône et Aulnay-sur-Mauldre, ainsi qu'à Hargeville sur un linéaire de 1,5 km et 3 km respectivement.</p> <p>Les itinéraires de loisirs dédiés au VTT et motocross éviteront les composantes principales des pelouses calcicoles.</p>
---------------------------------	---

4. Le plateau de Longnes

Localisation

> **Communes de GPS&O** : Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Perdreaux, le Tertre-Saint-Denis

> **Communes hors GPS&O** : Boinvillers, Bréval, Dammartin-en-Serve, Longnes, Méneville, Montchauvet, Neauphlette, Saint-Illiers-le-Bois

> **Superficie** : environ 5 350 hectares

Description

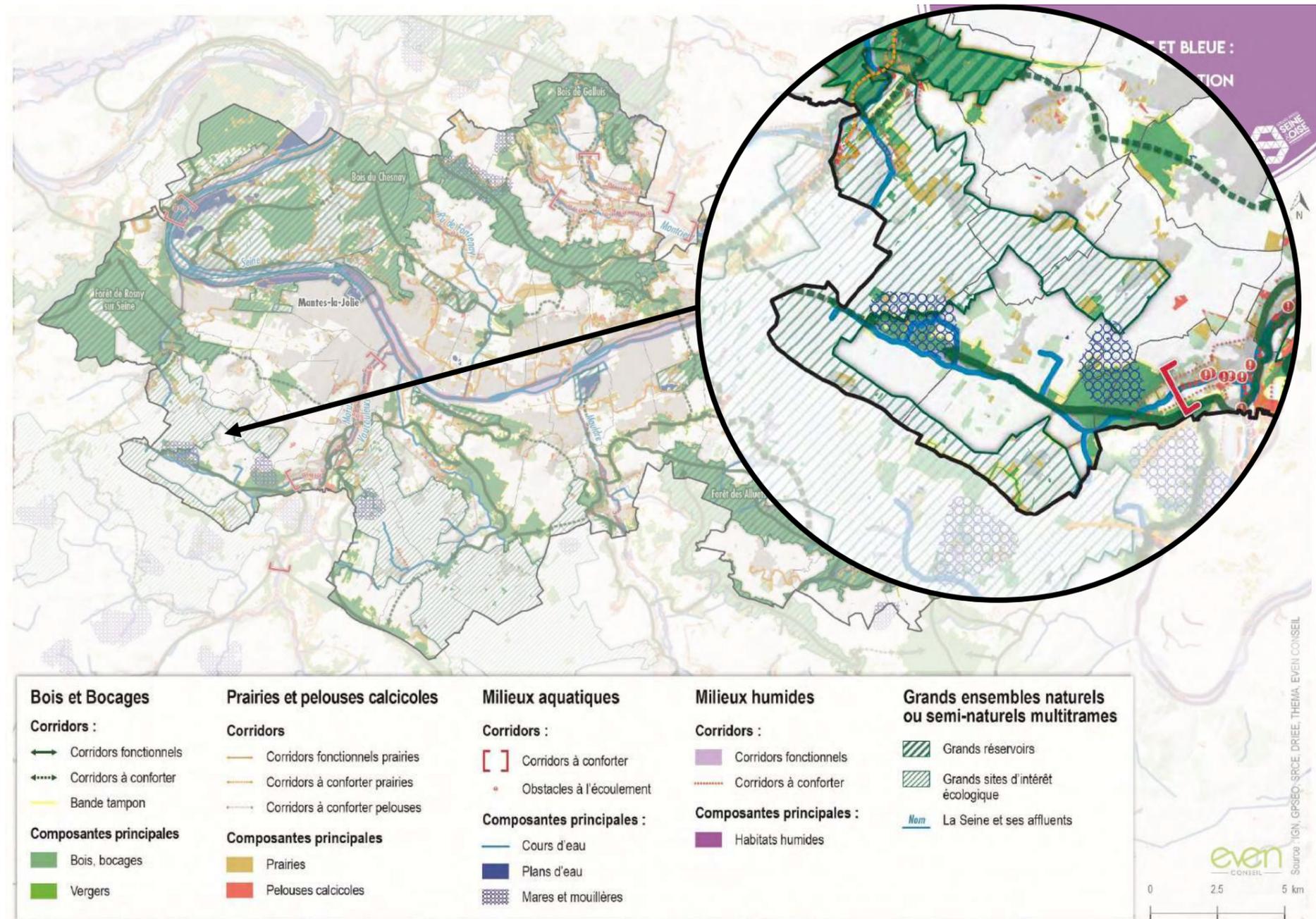
Ce vaste plateau agricole s'étend sur 12 communes entre Bréval et Dammartin-en-Serve. Il est délimité au nord par le massif boisé de Rosny-sur-Seine, au sud et à l'est par le réseau hydrographique de la Vaucouleurs.

Intérêt écologique

Ce périmètre abrite une population diffuse de chouettes Chevêche. Outre l'intérêt avifaunistique, on signalera l'existence d'un gîte d'hibernation de chiroptères constitué par deux petites galeries creusées dans la craie. Sur le plan batrachologique, on signalera la présence de plusieurs mares en contexte prairial ou agricole hébergeant la Rainette arboricole.

Enjeux principaux

L'urbanisation constitue l'élément le plus défavorable à la dynamique des populations de chevêche sur ce secteur car elle se développe principalement en périphérie immédiate des villages et petits hameaux au dépend de la « ceinture verte » qui abrite les derniers vergers, prairies et jardins nourriciers qui constituent les milieux de vie les plus propices à l'espèce.



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP DANS LE SITE D'INTERET ECOLOGIQUE "PLATEAU DE LONGNES"

Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.

Orientations spécifiques

Veiller à conserver au maximum les boisements existants, les vergers et les jardins.
Prévoir la plantation de haies diversifiées.

IV. LES BELVEDERES

A. Introduction

L'OAP TVB et Belvédères, par une approche paysagère, vise à identifier sur le territoire de GPSEO les belvédères à enjeu vers les grands paysages en dehors de l'urbain. Ceux-ci offrent au regard du plus grand nombre des visions de territoires qui en deviennent de ce fait particulièrement sensibles. Ces points et axes de vue depuis lesquels les paysages du territoire sont perçus peuvent être, suivant les lieux, les routes principales, les entrées de villes et villages, les belvédères, les sentiers de randonnées. Leur localisation permet d'établir la carte des espaces à forte sensibilité paysagère, les silhouettes, crêtes ou lignes d'horizons sensibles ou structurantes qu'il convient de connaître pour anticiper l'impact visuel des projets.

B. Enjeux

Une attention doit être portée sur l'urbanisation et la croissance de la végétation des alentours pour ne pas menacer la présence du belvédère.

L'aménagement d'un belvédère gagne à s'inscrire dans une réflexion globale au travers de la mise en réseau avec des autres belvédères du territoire.

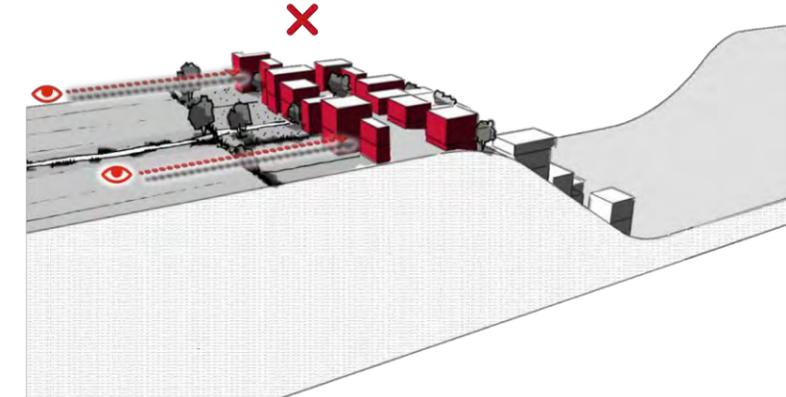
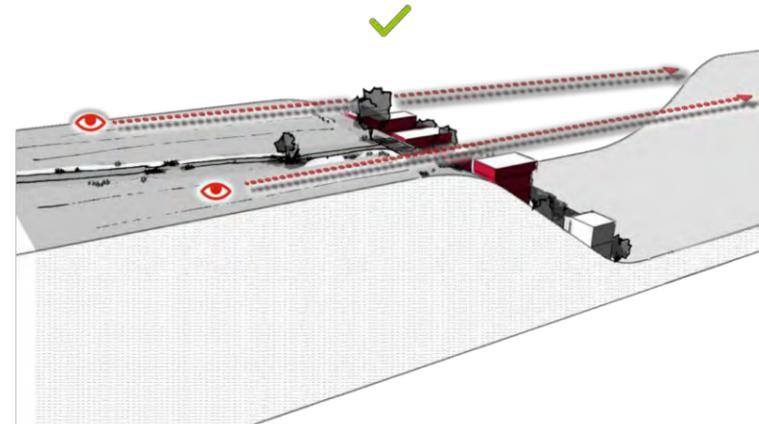
Cette mise en valeur du grand paysage alentours est à favoriser car participe à la qualité et à l'image interne des espaces urbanisés et encourage le processus d'ancrage au territoire de GPS&O.

Au sein du territoire de GPS&O, la Seine et les cours d'eaux affluents qui s'y jettent ont contribué à façonner le paysage du nord des Yvelines.

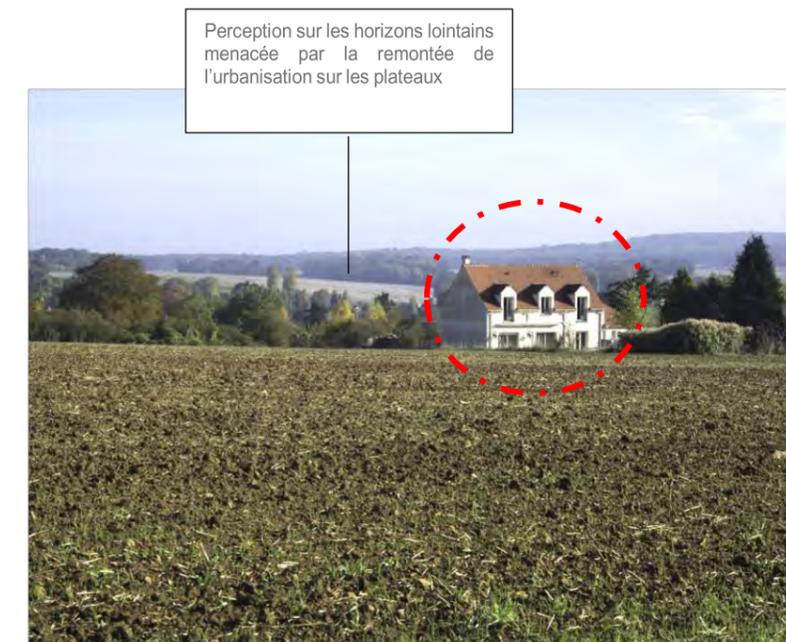
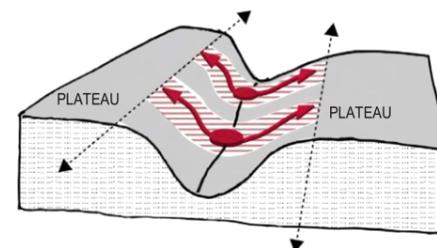
La topographie participe donc à la compréhension du territoire en rendant possible des vis à vis lointains d'un coteau à l'autre ou en permettant la lecture des grands horizons depuis les plateaux.

Historiquement situés à mi-pente sur les coteaux, les bourgs tendent sous la pression urbaine à gagner des surfaces et à remonter sur les plateaux. Ces extensions font alors disparaître les espaces ouverts originellement rencontrés en rebords de coteaux qui offrent les opportunités de respiration et d'entrevue des horizons lointains.

La préservation de ces espaces-clefs est donc fondamentale pour ne pas obstruer ces ouvertures paysagères et faire en sorte de pérenniser la perception d'ensemble des vallées/vallons, partie intégrante de l'identité du territoire.

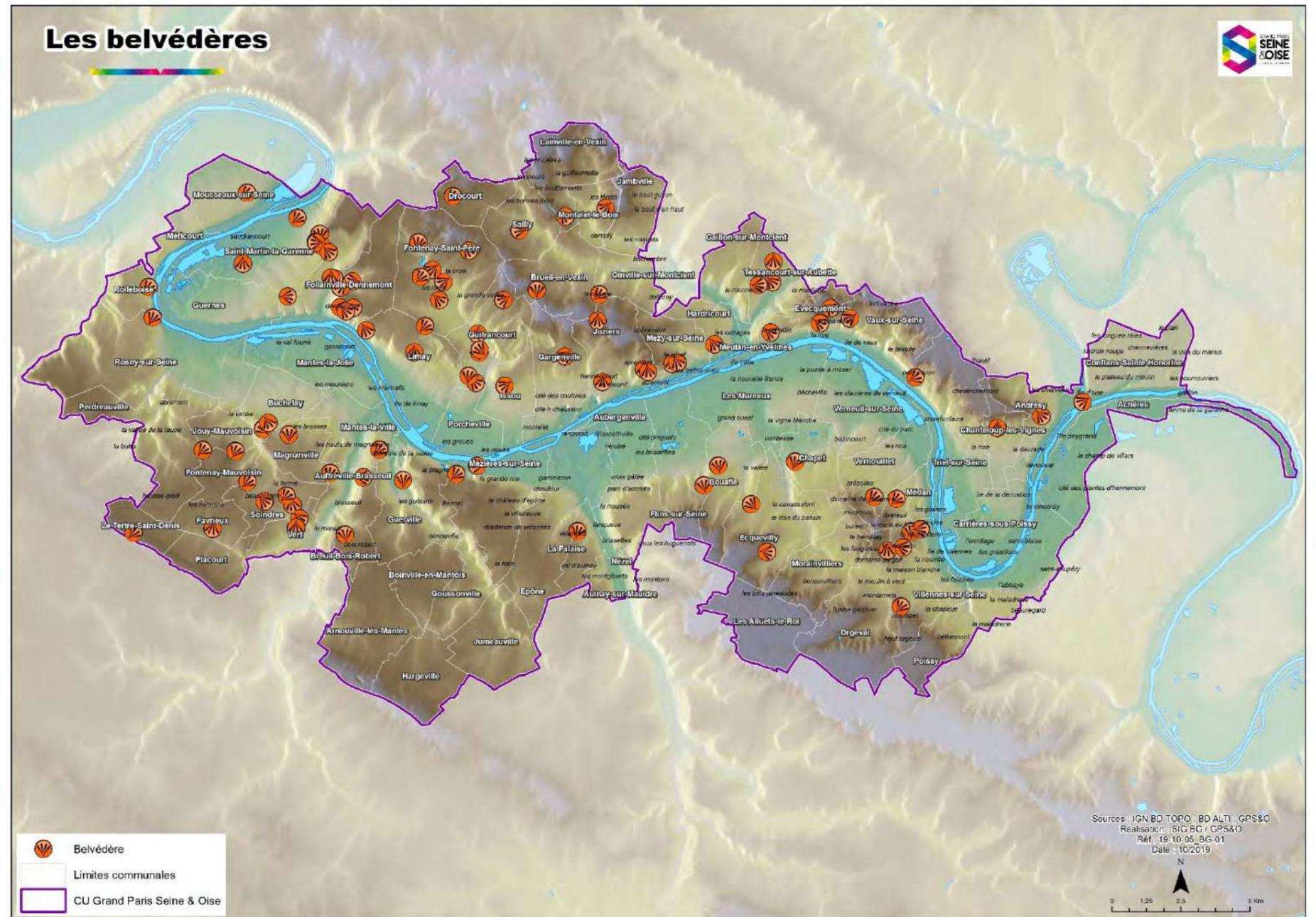


Orienter l'implantation urbaine dans le sens de la pente (haut/bas) sans dépasser la ligne de crête pour conserver la lecture du relief



C. Liste des belvédères du territoire

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1 . ANDRESY | 48 . JUZIERS |
| 2 . AUFFREVILLE-BRASSEUIL | 49 . JUZIERS |
| 3 . BOUAFLE | 50 . LAINVILLE-EN-VEXIN |
| 4 . BOUAFLE | 51 . LIMAY |
| 5 . BREUIL-BOIS-ROBERT | 52 . LIMAY |
| 6 . BRUEIL-EN-VEXIN | 53 . MAGNANVILLE |
| 7 . BUCHELAY | 54 . MANTES-LA-VILLE |
| 8 . BUCHELAY | 55 . MANTES-LA-VILLE |
| 9 . CHANTELOUP-LES-VIGNES | 56 . MEDAN |
| 10 . CHAPET | 57 . MEULAN-EN-YVELINES |
| 11 . CONFLANS-SAINTE-HONORINE | 58 . MEZIERES-SUR-SEINE |
| 12 . DROCOURT | 59 . MEZIERES-SUR-SEINE |
| 13 . ECQUEVILLY | 60 . MEZY-SUR-SEINE |
| 14 . EVECQUEMONT | 61 . MEZY-SUR-SEINE |
| 15 . EVECQUEMONT | 62 . MONTALET-LE-BOIS |
| 16 . LA FALAISE | 63 . MOUSSEAUX-SUR-SEINE |
| 17 . FAVRIEUX | 64 . OINVILLE-SUR-MONTCIENT |
| 18 . FLINS-SUR-SEINE | 65 . ORGEVAL |
| 19 . FOLLAINVILLE-DENNEMONT | 66 . ORGEVAL |
| 20 . FOLLAINVILLE-DENNEMONT | 67 . ROLLEBOISE |
| 21 . FOLLAINVILLE-DENNEMONT | 68 . ROSNY-SUR-SEINE |
| 22 . FOLLAINVILLE-DENNEMONT | 69 . SAILLY |
| 23 . FOLLAINVILLE-DENNEMONT | 70 . SAINT-MARTIN-LA-GARENNE |
| 24 . FOLLAINVILLE-DENNEMONT | 71 . SAINT-MARTIN-LA-GARENNE |
| 25 . FOLLAINVILLE-DENNEMONT | 72 . SAINT-MARTIN-LA-GARENNE |
| 26 . FOLLAINVILLE-DENNEMONT | 73 . SAINT-MARTIN-LA-GARENNE |
| 27 . FONTENAY-MAUVOISIN | 74 . SAINT-MARTIN-LA-GARENNE |
| 28 . FONTENAY-SAINT-PERE | 75 . SAINT-MARTIN-LA-GARENNE |
| 29 . FONTENAY-SAINT-PERE | 76 . SAINT-MARTIN-LA-GARENNE |
| 30 . FONTENAY-SAINT-PERE | 77 . SOINDRES |
| 31 . FONTENAY-SAINT-PERE | 78 . SOINDRES |
| 32 . FONTENAY-SAINT-PERE | 79 . SOINDRES |
| 33 . FONTENAY-SAINT-PERE | 80 . SOINDRES |
| 34 . FONTENAY-SAINT-PERE | 81 . LE TERTRE-SAINT-DENIS |
| 35 . GARGENVILLE | 82 . TESSANCOURT-SUR-AUBETTE |
| 36 . GUERVILLE | 83 . TESSANCOURT-SUR-AUBETTE |
| 37 . GUITRANCOURT | 84 . TESSANCOURT-SUR-AUBETTE |
| 38 . GUITRANCOURT | 85 . TRIEL-SUR-SEINE |
| 39 . GUITRANCOURT | 86 . VAUX-SUR-SEINE |
| 40 . GUITRANCOURT | 87 . VERNOUILLET |
| 41 . GUITRANCOURT | 88 . VERT |
| 42 . GUITRANCOURT | 89 . VERT |
| 43 . HARDRICOURT | 90 . VERT |
| 44 . ISSOU | 91 . VILLENES-SUR-SEINE |
| 45 . JOUY-MAUVOISIN | 92 . VILLENES-SUR-SEINE |
| 46 . JUZIERS | 93 . VILLENES-SUR-SEINE |
| 47 . JUZIERS | |



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE L'OAP SUR LES SITES DE BELVEDERES	
Les orientations ci-dessous s'appliquent aux constructions et leurs aménagements extérieurs en complémentarité des dispositions réglementaires. Elles s'appliquent en plus des orientations relatives aux corridors et composantes principales de la Trame verte et bleue sur ces espaces.	
Orientations spécifiques	<p>Ces belvédères offrent une vision panoramique. Ils permettent d'appréhender les paysages dans leur globalité. Ils peuvent être ouverts ou cadrés sur le grand paysage. Leur objectif principal est de signifier la sensibilité paysagère des espaces ouverts.</p> <p>L'espace intérieur de ces belvédères met en valeur la structure géographique et paysagère. L'insertion paysagère des projets de construction y est renforcée afin que ceux-ci ne nuisent pas à la qualité paysagère et aux vues à préserver.</p> <p>La plantation d'arbres de haute tige n'est pas possible à proximité immédiate du belvédère.</p>

> Belvédère 1

Commune : Andrésy

Aménagement existant : Oui

Éléments vus : Confluence Seine-Oise

Angle de vue : 180°

Remarques : Table d'orientation, banc, corbeille, signalétique, stationnement



> Belvédère 2

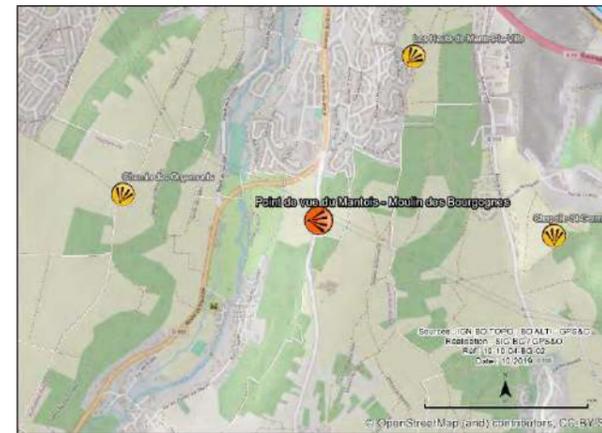
Commune : Auffreville-Brasseuil

Aménagement : Non

Éléments vus : Champs agricoles du Nord d'Auffreville-Brasseuil

Angle de vue : 90°

Remarques :



> Belvédère 3

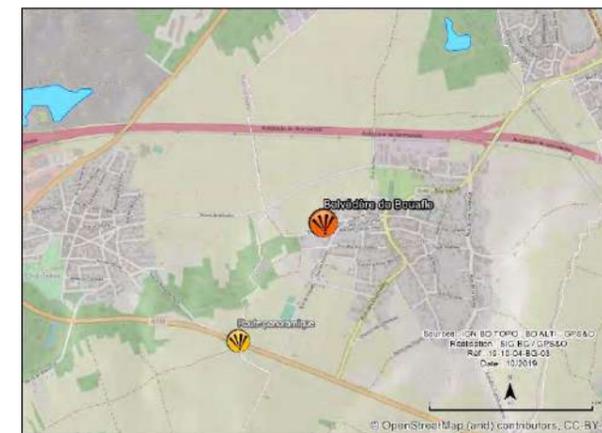
Commune : Bouafle

Aménagement : Non

Éléments vus : Plaine alluviale et coteaux de la rive droite

Angle de vue : 350°

Remarques : Vue sur le paysage agricole de la vallée de la Seine et vision large



> Belvédère 7

Commune : Buchelay

Aménagement : Non

Éléments vus : Vallée de Mauvoisin et Boucle de Guernes

Angle de vue : 315°

Remarques : -



Source: Jeapil via panoramio

> Belvédère 8

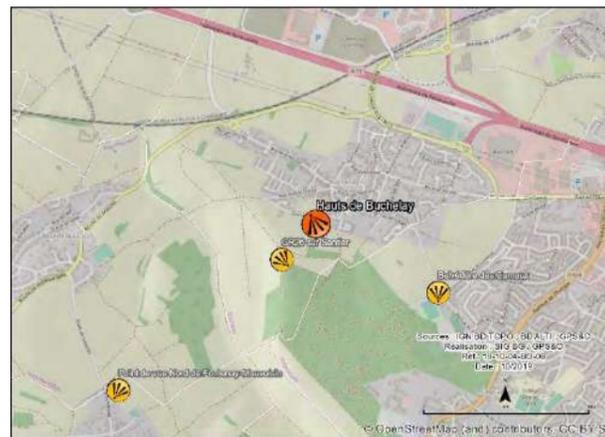
Commune : Buchelay

Aménagement : Non

Éléments vus : Plaine de Mantes et coteaux rive droite

Angle de vue : 150°

Remarques : Vue rasante sur l'eau



Source: Agence IER

> Belvédère 9

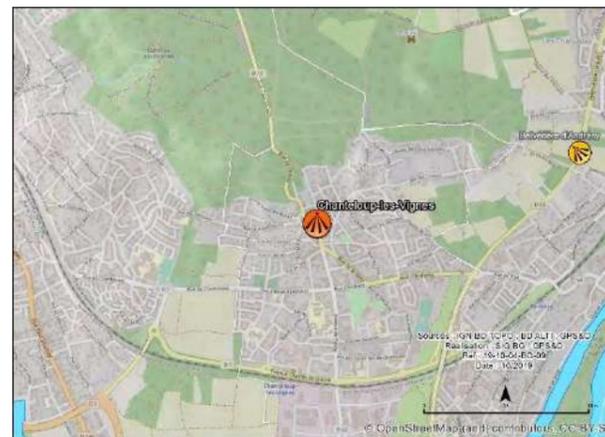
Commune : Chanteloup-les-Vignes

Aménagement : Non

Éléments vus : Usine Peugeot et boucle de Chanteloup

Angle de vue : 180°

Remarques : Cadrage en ville sur le paysage lointain



> Belvédère 10

Commune : Chapet

Aménagement : Non

Éléments vus : Les Mureaux et les coteaux rive droite

Angle de vue : 20°

Remarques : Vue sur l'église en léger contrebas



> Belvédère 11

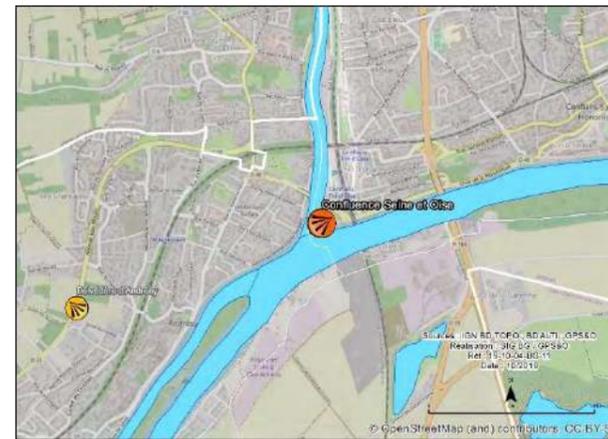
Commune : Conflans-Sainte-Honorine

Aménagement : Oui

Éléments vus : Confluence et butte de l'Hautil

Angle de vue : 240°

Remarques : Vue rasante sur l'eau



> Belvédère 12

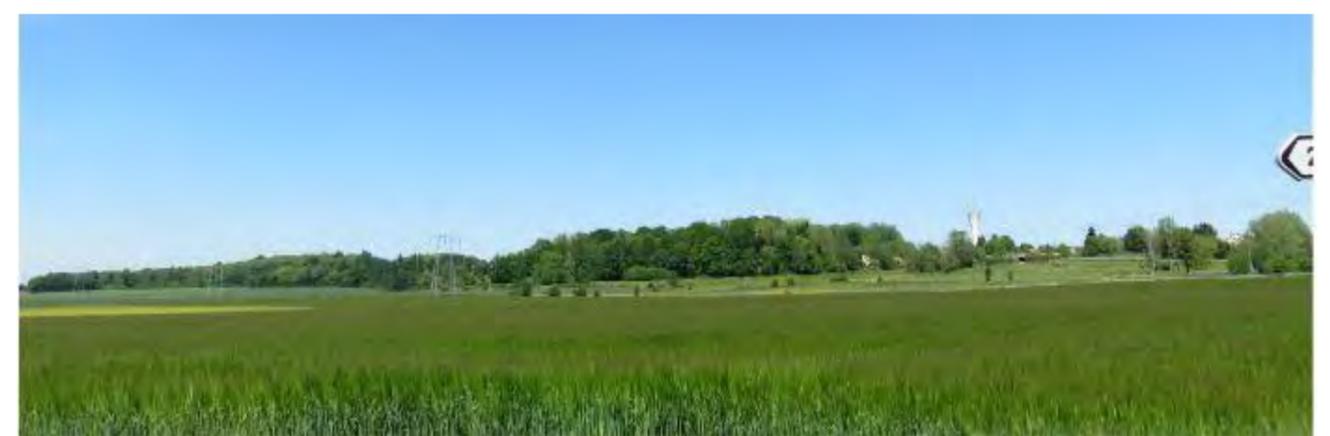
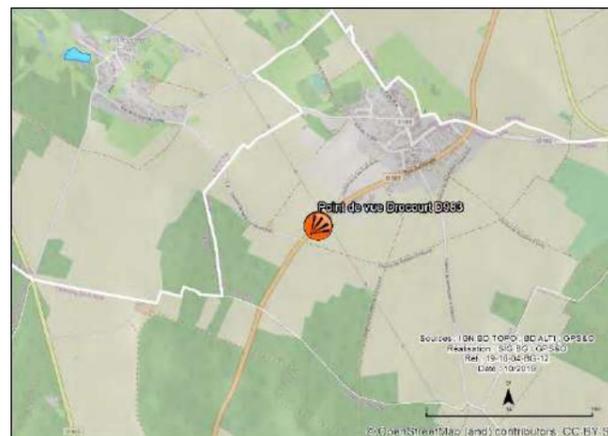
Commune : Drocourt

Aménagement : Non

Éléments vus : Entrée de ville sud

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 13

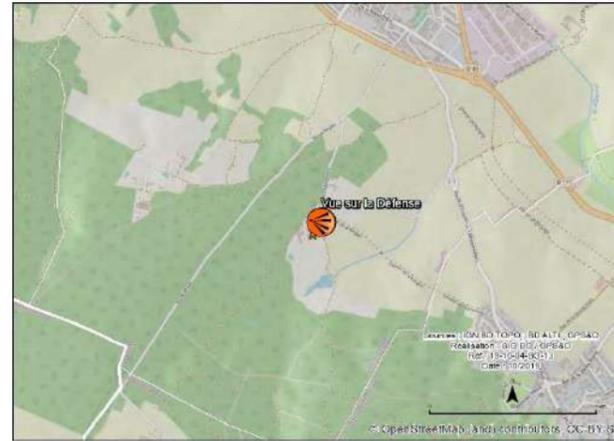
Commune : Ecquevilly

Aménagement : Non

Éléments vus : La Défense

Angle de vue : 100°

Remarques : -



Source: Google Street View

> Belvédère 14

Commune : Evécquemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Aéroport et usine des Mureaux

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 15

Commune : Evécquemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Rive gauche de la Seine

Angle de vue : 120°

Remarques : Banc positionné dans l'axe d'un passage public au cadastre. Aujourd'hui bouché par la végétation. Parcelle 1054



Source: Agence TER

> Belvédère 16

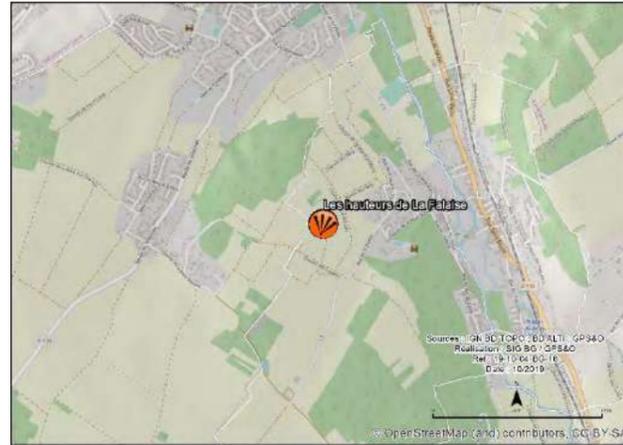
Commune : La Falaise

Aménagement : Non

Éléments vus : Ouverture de la vallée de la Mauldre

Angle de vue : 15°

Remarques : -



> Belvédère 17

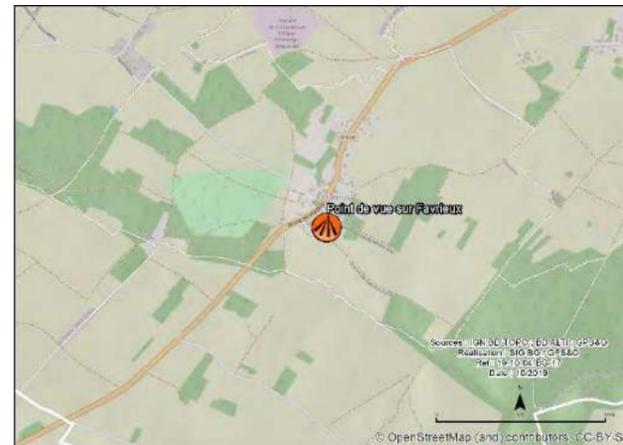
Commune : Favrieux

Aménagement : Non

Éléments vus : Cultures sud de Favrieux

Angle de vue : 190°

Remarques : -



> Belvédère 18

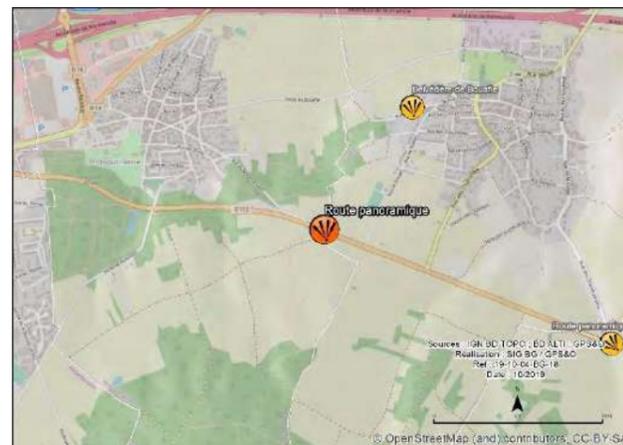
Commune : Flins-sur-Seine

Aménagement :
Non

Éléments vus : Coteaux lointains de la rive droite de la Seine

Angle de vue : 350°

Remarques : Vue linéaire depuis la RD113



> Belvédère 19

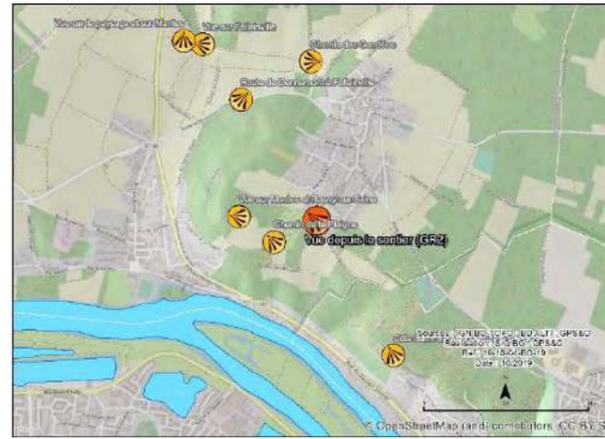
Commune : Follainville-Dennemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Vallée de la Seine, Mantes-la-Jolie, Centrale de Porcheville

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> Belvédère 20

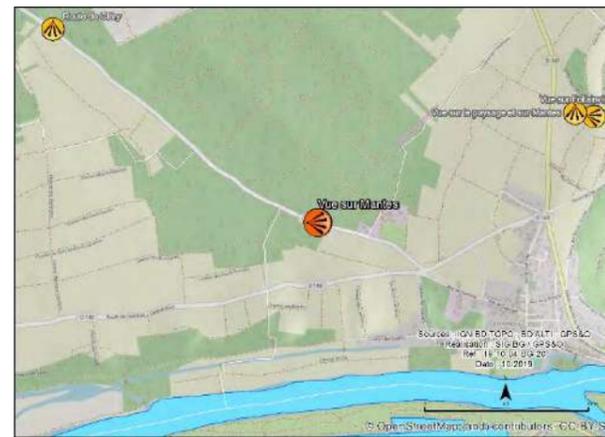
Commune : Follainville-Dennemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Vallée de la Seine, Mantes-la-Jolie, centrale de Porcheville

Angle de vue : 90°

Remarques : -



> Belvédère 21

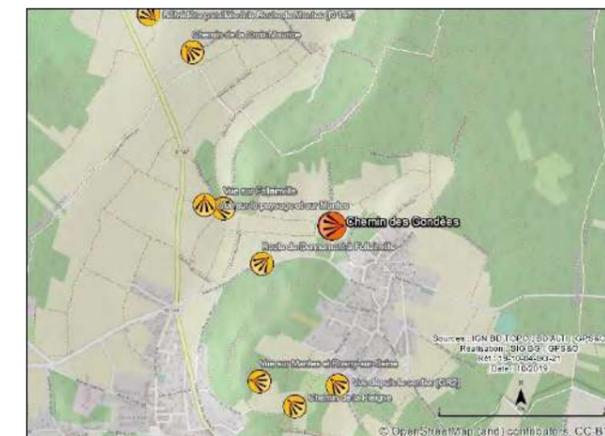
Commune : Follainville-Dennemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Vallée de la Seine

Angle de vue : 270°

Remarques : Vue depuis le GR2



Source: Google Street View

> Belvédère 22

Commune : Follainville-Dennemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Ile l'Aumône, la Seine, Mantes-la-Jolie et la Collégiale

Angle de vue : 100°

Remarques : -



Source: Google Street View

> Belvédère 23

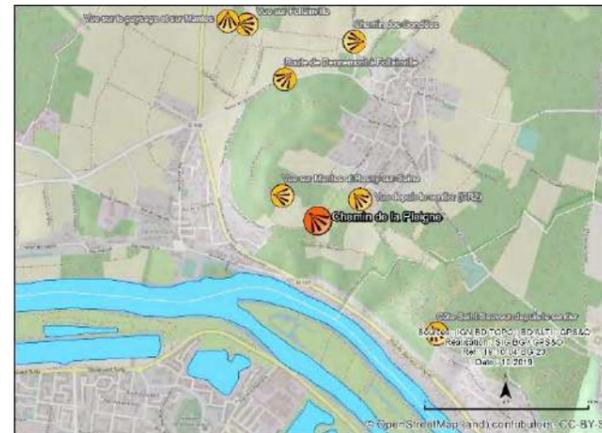
Commune : Follainville-Dennemont

Aménagement : Non

Éléments vus : La Seine, Ile l'Aumône, collégiale de Mantes-la-Jolie, usine de Porcheville, falaises de Guerville et de Mantes-la-Ville

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> Belvédère 24

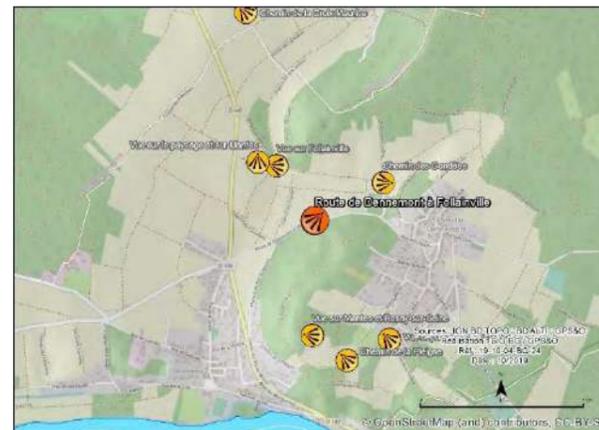
Commune : Follainville-Dennemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole

Angle de vue : 225°

Remarques : -



> Belvédère 25

Commune : Follainville-Dennemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Paysage agricole et village de Follainville

Angle de vue : 100°

Remarques :



> Belvédère 26

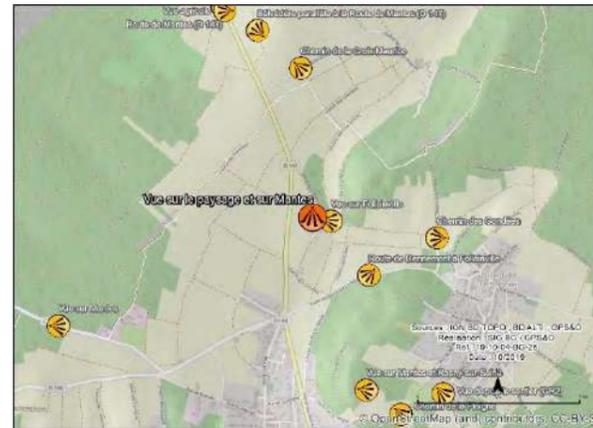
Commune : Follainville-Dennemont

Aménagement : Non

Éléments vus : Paysage agricole et zones urbaines de Mantes-la-Jolie

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 27

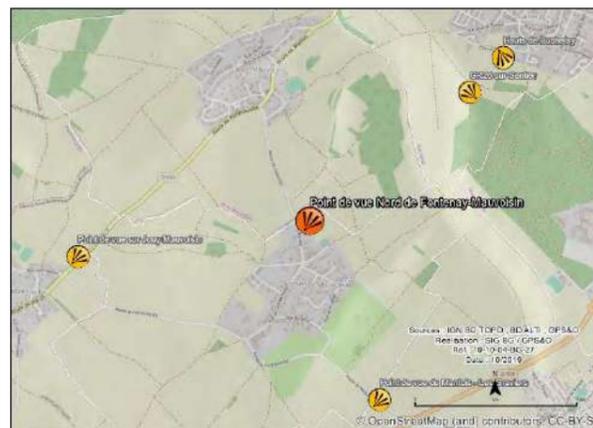
Commune : Fontenay-Mauvoisin

Aménagement : Non

Éléments vus : Buchelay

Angle de vue : 30°

Remarques : -



> Belvédère 28

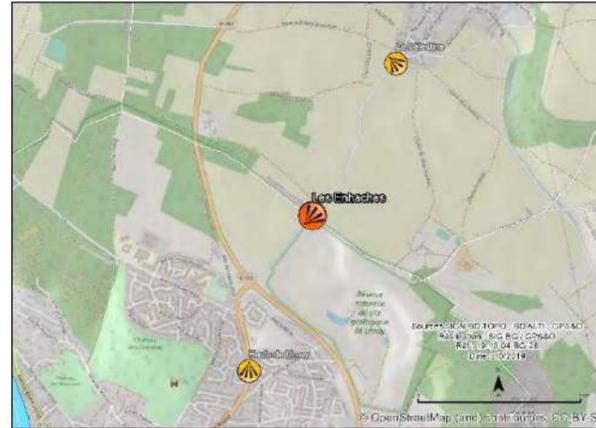
Commune : Fontenay-Saint-Père

Aménagement : Non

Éléments vus : Vallée vers Fontenay-Saint-Père

Angle de vue : 45°

Remarques : Route de Limay à Fontenay-Saint-Père



> Belvédère 29

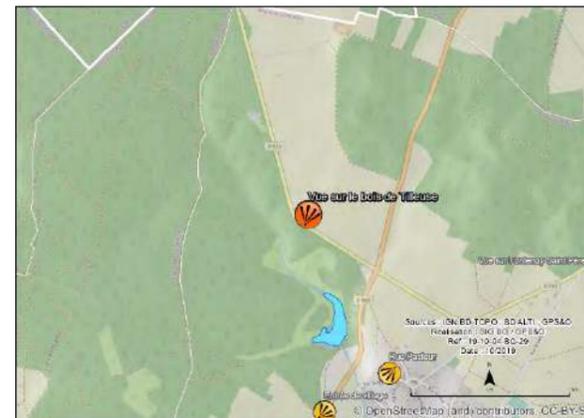
Commune : Fontenay-Saint-Père

Aménagement : Non

Éléments vus : Bois de Tilleuse

Angle de vue : 20°

Remarques : -



> Belvédère 30

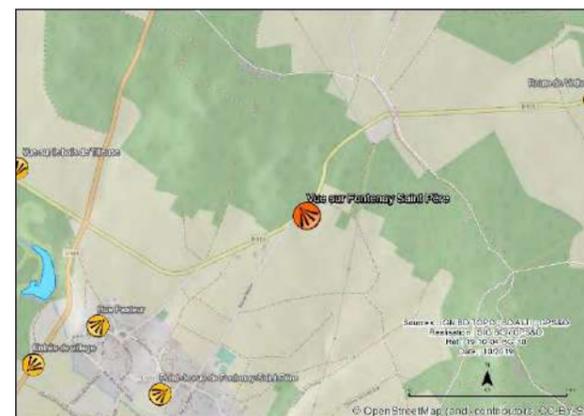
Commune : Fontenay-Saint-Père

Aménagement : Non

Éléments vus : Fontenay-Saint-Père

Angle de vue : 140°

Remarques : -



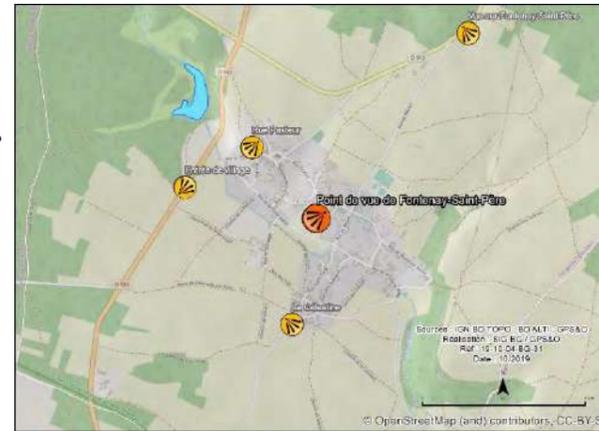
> Belvédère 31

Commune : Fontenay-Saint-Père

Aménagement : Non

Éléments vus : Plaine agricole et forestière Angle de vue : 235°

Remarques : -



> Belvédère 32

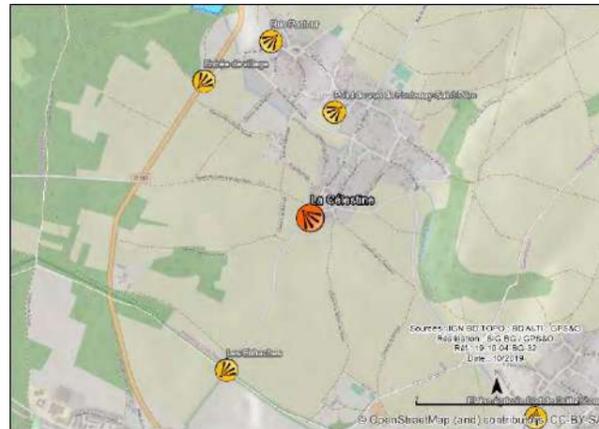
Commune : Fontenay-Saint-Père

Aménagement : Non

Éléments vus : Puit à l'arrière de la ferme, paysage agricole à l'arrière du lieu-dit Le Mêlier

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> Belvédère 33

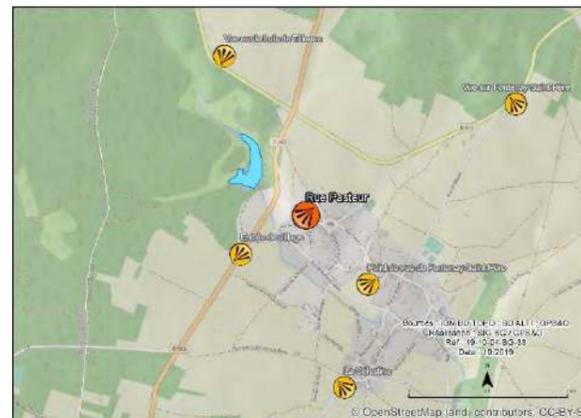
Commune : Fontenay-Saint-Père

Aménagement : Non

Éléments vus : La Petite Vallée, le paysage agricole et forestier

Angle de vue : 225°

Remarques : -



> Belvédère 34

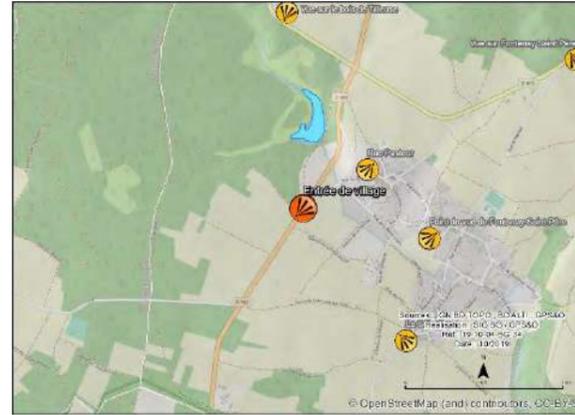
Commune : Fontenay-Saint-Père

Aménagement : Non

Éléments vus : Le paysage agricole entourant Fontenay-Saint-Père et le village de Fontenay-Saint-Père

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 35

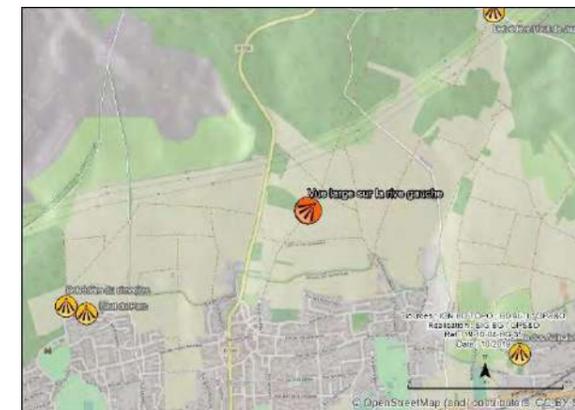
Commune : Gargenville

Aménagement : Non

Éléments vus : Epône et embouchure de la vallée de la Mauldre

Angle de vue : 225°

Remarques : Vue très ouverte depuis les cultures agricoles



> Belvédère 36

Commune : Guerville

Aménagement : Non

Éléments vus : Mantes-la-Jolie et la Collégiale

Angle de vue : 0°

Remarques : -



> Belvédère 37

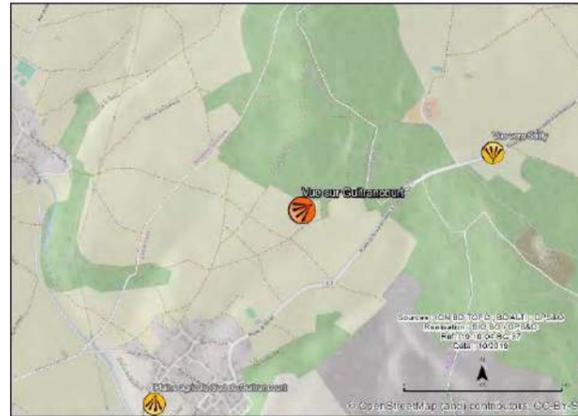
Commune : Guitrancourt

Aménagement : Non

Éléments vus : Guitrancourt

Angle de vue : 240°

Remarques : -



> Belvédère 38

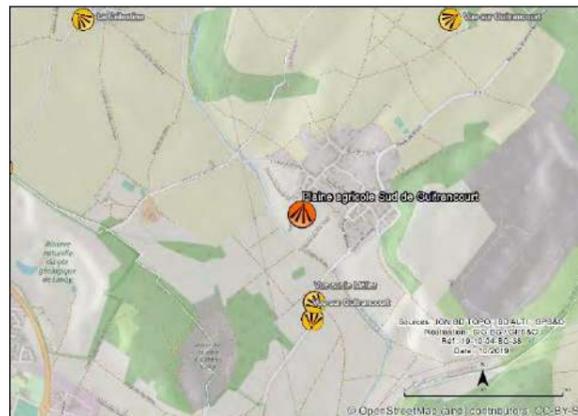
Commune : Guitrancourt

Aménagement : Non

Éléments vus : Champs agricoles sud de Guitrancourt

Angle de vue : 190°

Remarques : -



> Belvédère 39

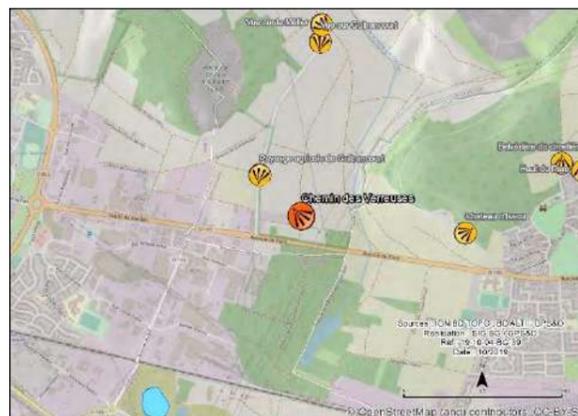
Commune : Guitrancourt

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole et pylône électriques

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> Belvédère 43

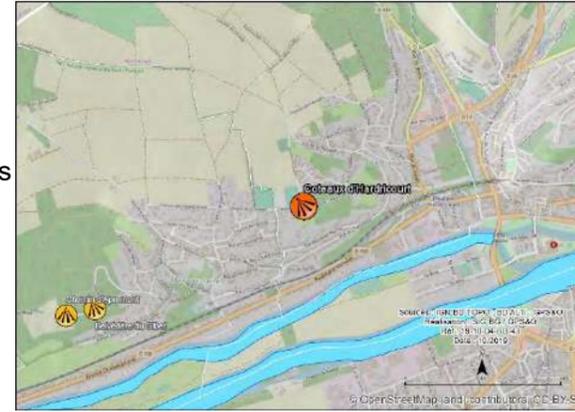
Commune : Hardricourt

Aménagement : Non

Éléments vus : Les Mureaux, Chapet et tous les coteaux forestiers rive gauche

Angle de vue : 140°

Remarques : Vue en balcon



Source: Google Street View

> Belvédère 44

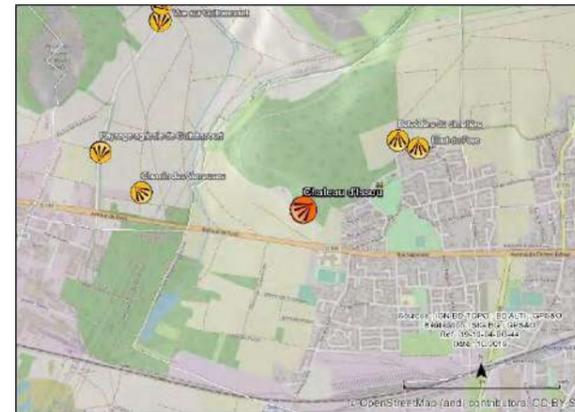
Commune : Issou

Aménagement : Non

Éléments vus : Limay et centrale de Porcheville

Angle de vue : 235°

Remarques : -



> Belvédère 45

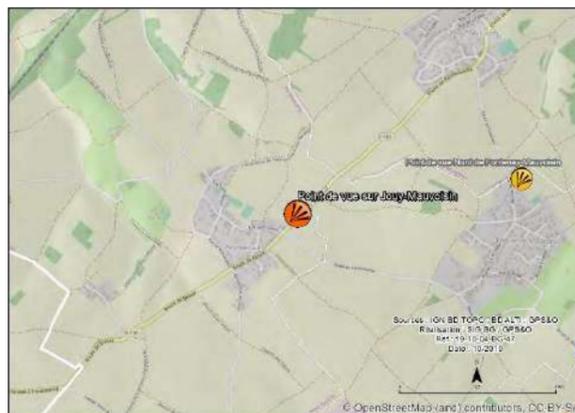
Commune : Jouy-Mauvoisin

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 46

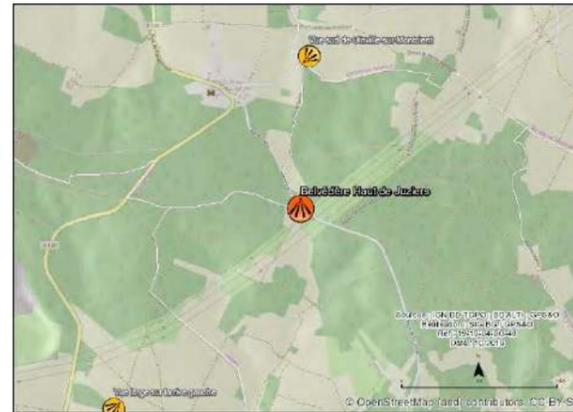
Commune : Juziers

Aménagement : Non

Éléments vus : Gargenville, Usine Calcia et confluence de la vallée de la Mauldre

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 47

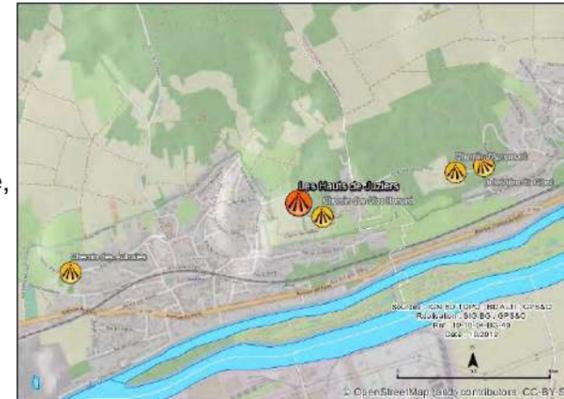
Commune : Juziers

Aménagement : Non

Éléments vus : Vue sur l'usine de Flins et sur celle de Porcheville, falaises de craie de Guerville.

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 48

Commune : Juziers

Aménagement : Non

Éléments vus : Rive gauche et Grand Aulnat

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 49

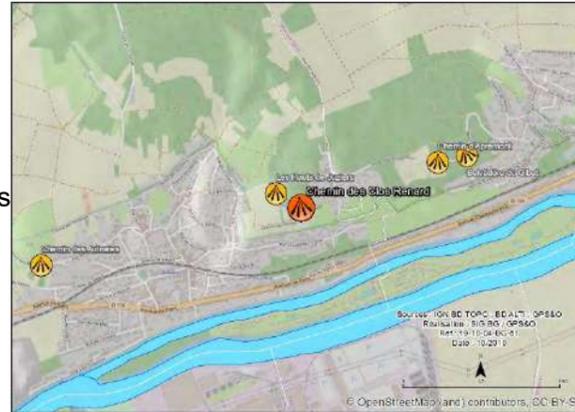
Commune : Juziers

Aménagement : Non

Éléments vus : Petit chêne, paysage agricole et zones urbaines sud de Juziers.

Angle de vue : 170°

Remarques : Table d'orientation



> Belvédère 50

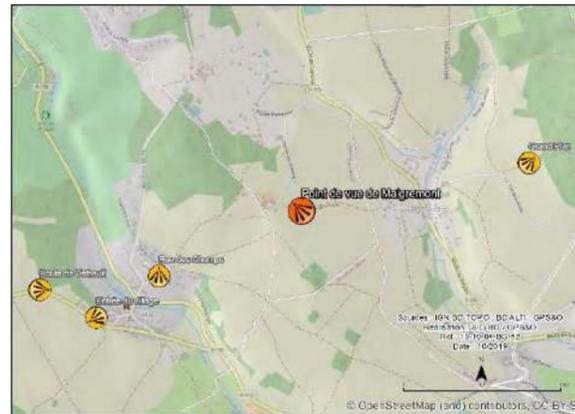
Commune : Lainville-en-Vexin

Aménagement : Non

Éléments vus : Vexin, agglomération parisienne

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> Belvédère 51

Commune : Limay

Aménagement : Non

Éléments vus : Usine électrique de Porcheville et coteaux de la gauche

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 52

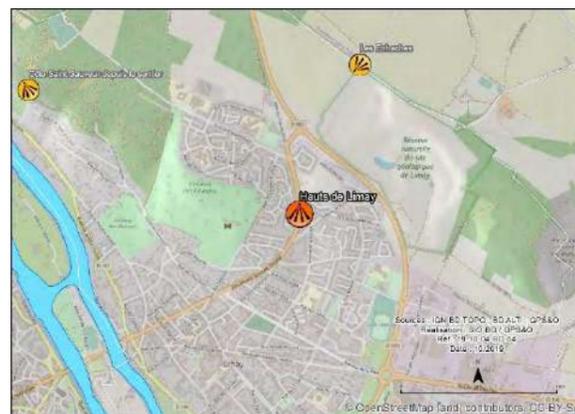
Commune : Limay

Aménagement : Non

Éléments vus : Usine électrique de Porcheville et coteaux de la rive gauche de la Seine

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 53

Commune : Magnanville

Aménagement : Non

Éléments vus : Ouest de Mantes et coteaux rive droite au loin

Angle de vue : 0°

Remarques : -



> Belvédère 54

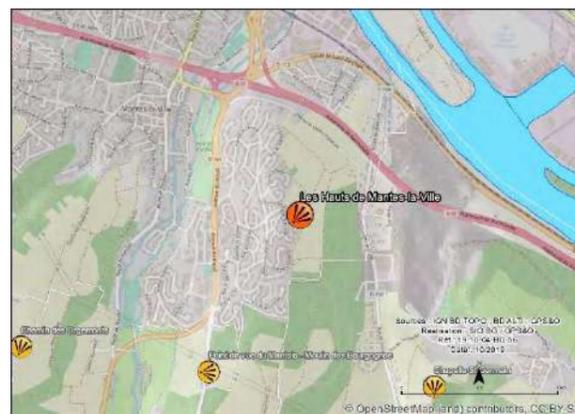
Commune : Mantes-la-Ville

Aménagement : Non

Éléments vus : Mantes et la rive droite de la Seine

Angle de vue : 45°

Remarques : Vision large



> Belvédère 55

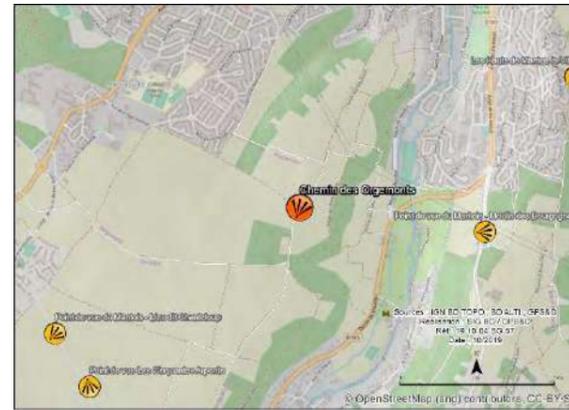
Commune : Mantes-la-Ville

Aménagement : Non

Éléments vus : Vallée de la Seine, Mantes-la-Jolie, Arthies.

Angle de vue : 20°

Remarques : GR2



> Belvédère 56

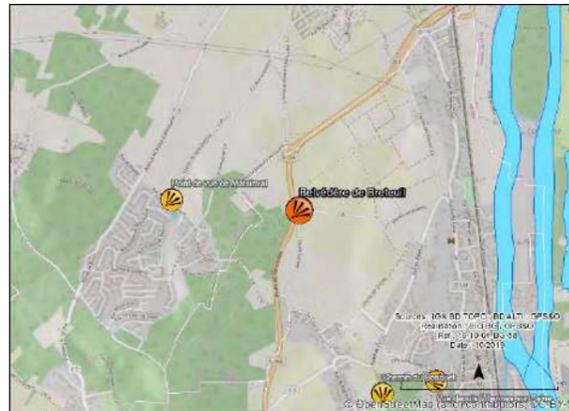
Commune : Médan

Aménagement : Non

Éléments vus : Bois de l'Hautil et Triel-sur-Seine

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 57

Commune : Meulan-en-Yvelines

Aménagement : Oui

Éléments vus : Rive gauche de la Seine, Les Mureaux

Angle de vue : 120°

Remarques : Bancs



> Belvédère 58

Commune : Mézières-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Porcheville, les falaises calcaires et les champs de captage

Angle de vue : 0°

Remarques : -



Source: Google Street View

> Belvédère 59

Commune : Mézières-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Station de Porcheville et la Seine sur sa section rectiligne

Angle de vue : 45°

Remarques : Vue sur Porcheville



Source: B. Grimbert/EPAMSA

> Belvédère 60

Commune : Mézy-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Rive gauche de la Seine et Usine Renault Flins.

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 61

Commune : Mézy-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Vue depuis le balcon de la Villa Poiret sur Les Mureaux, jardin de la Villa Poiret, la Seine et grand paysage agricole.

Angle de vue : 155°

Remarques : -



> Belvédère 62

Commune : Montalet-le-Bois

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole et village de Montalet-le-Bois.

Angle de vue : 225°

Remarques : -



> Belvédère 63

Commune : Mousseaux-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Boucle de Moisson

Angle de vue : 50°

Remarques : -



> Belvédère 64

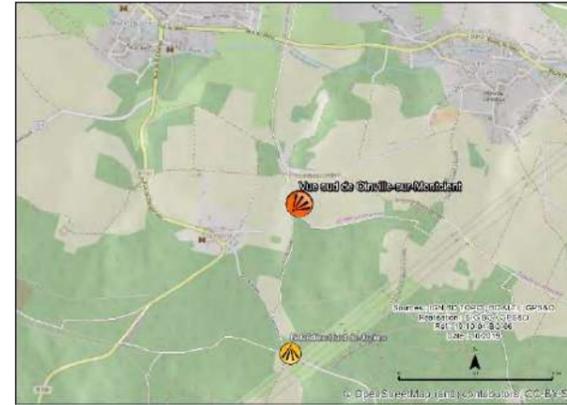
Commune : Oinville-sur-Montcient

Aménagement : Non

Éléments vus : Champs agricoles au sud de Oinville-sur-Montcient

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 65

Commune : Orgeval

Aménagement : Non

Éléments vus : Coteaux de Morainvilliers et d'Orgeval

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 66

Commune : Orgeval

Aménagement : Non

Éléments vus : Terres agricoles et massif de l'Hautil.

Angle de vue : 40°

Remarques : -



> Belvédère 67

Commune : Rolleboise

Aménagement : Non

Éléments vus : Boucles de Guernes

Angle de vue : 45°

Remarques : -



Source: Google Street View

> Belvédère 68

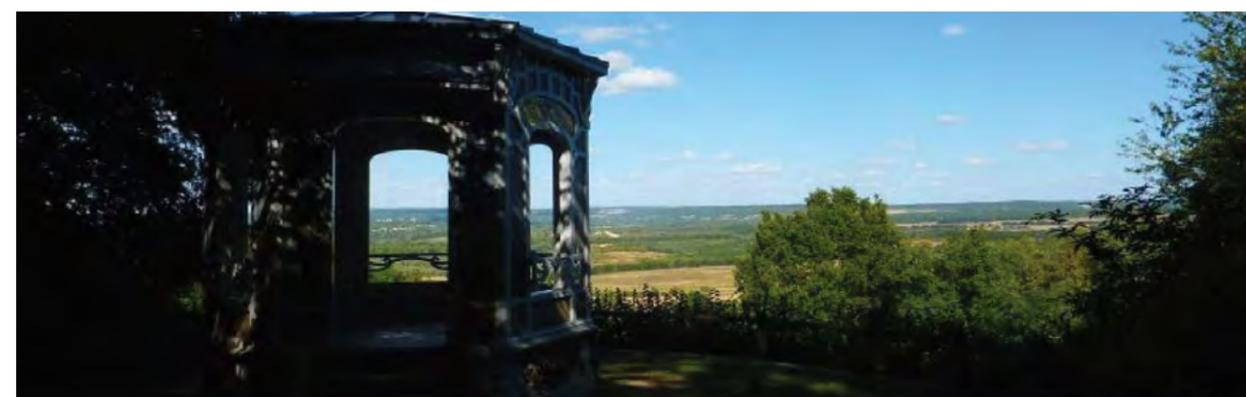
Commune : Rosny-sur-Seine

Aménagement : Oui

Éléments vus : Vallée de la Seine, Boucle de Guernes

Angle de vue : 30°

Remarques : Belvédère datant du XXème en cours de restauration



Source: randolocyrelines3

> Belvédère 69

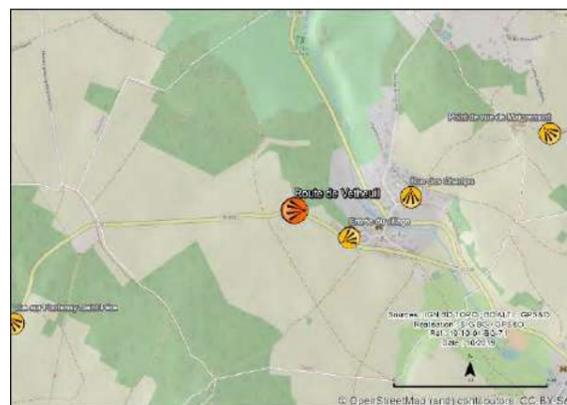
Commune : Sailly

Aménagement : Non

Éléments vus : Plaine agricole de Sailly

Angle de vue : 270°

Remarques : -



> Belvédère 70

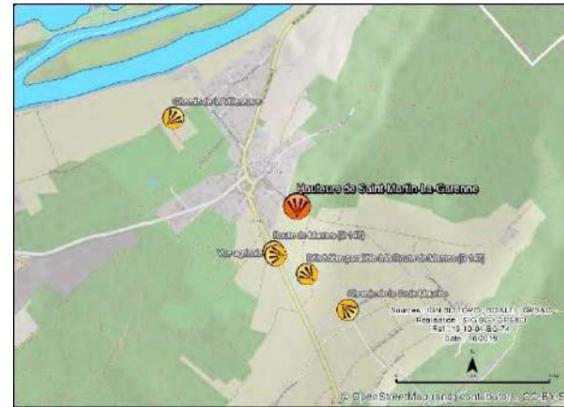
Commune : Saint-Martin-la-Garenne

Aménagement : Non

Éléments vus : Coteaux de la boucle de Moisson et Saint-Martin-la-Garenne

Angle de vue : 0°

Remarques : -



> Belvédère 71

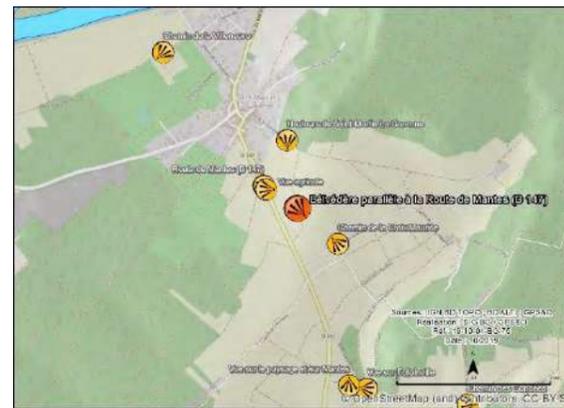
Commune : Saint-Martin-la-Garenne

Aménagement : Non

Éléments vus : Paysage agricole et village de Saint-Martin-la-Garenne

Angle de vue : 315°

Remarques : -



> Belvédère 72

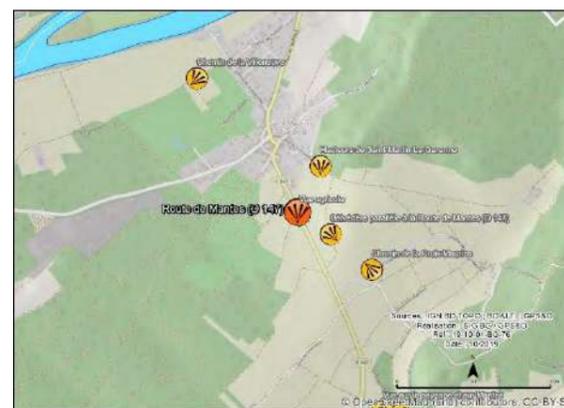
Commune : Saint-Martin-la-Garenne

Aménagement : Non

Éléments vus : Paysage agricole, clocher du village et toits des maisons, falaises

Angle de vue : 0°

Remarques : -



> Belvédère 73

Commune : Saint-Martin-la-Garenne

Aménagement : Non

Éléments vus : Paysage agricole et massif boisé du Chesnay

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 74

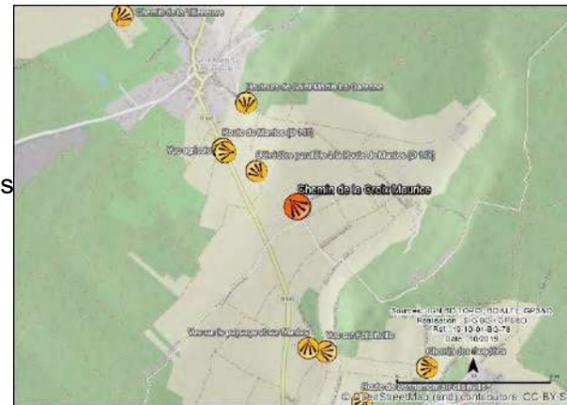
Commune : Saint-Martin-la-Garenne

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole et forestier, et zones urbaines de Mantes-la-Jolie

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> Belvédère 75

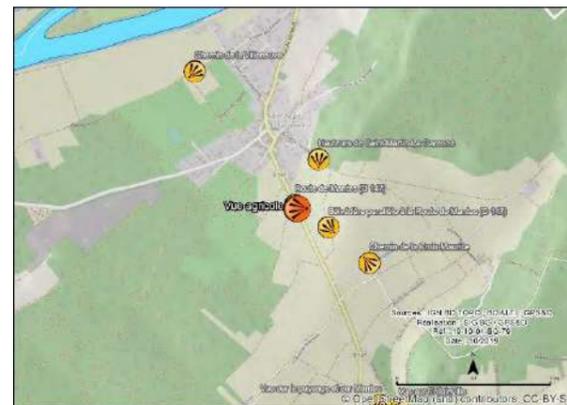
Commune : Saint-Martin-la-Garenne

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole

Angle de vue : 270°

Remarques : -



> Belvédère 76

Commune : Saint-Martin-la-Garenne

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 77

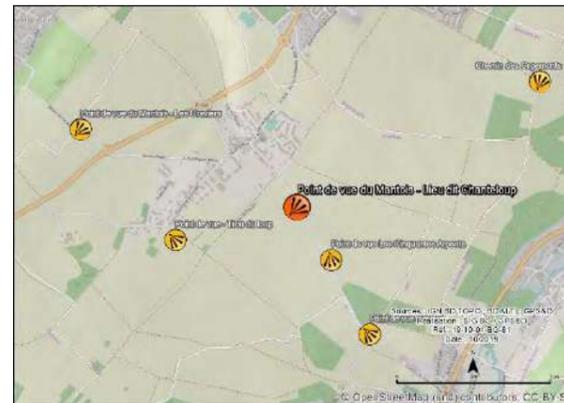
Commune : Soindres

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 78

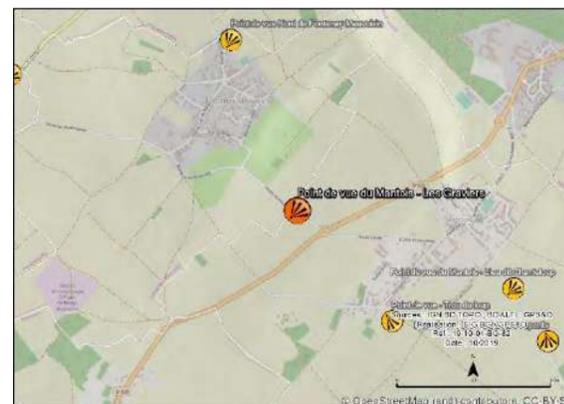
Commune : Soindres

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole et tours de l'usine de Porcheville

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> **Belvédère 79**

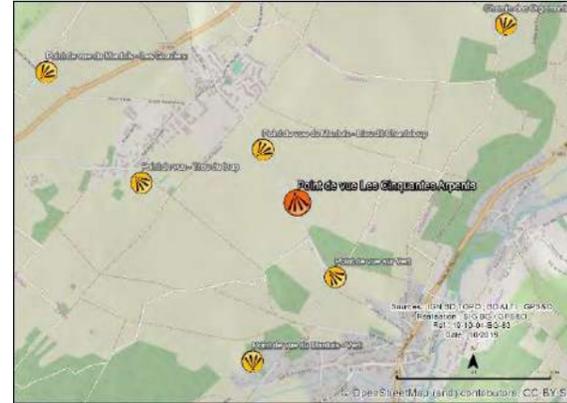
Commune : Soindres

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole et bois

Angle de vue : 165°

Remarques : -



> **Belvédère 80**

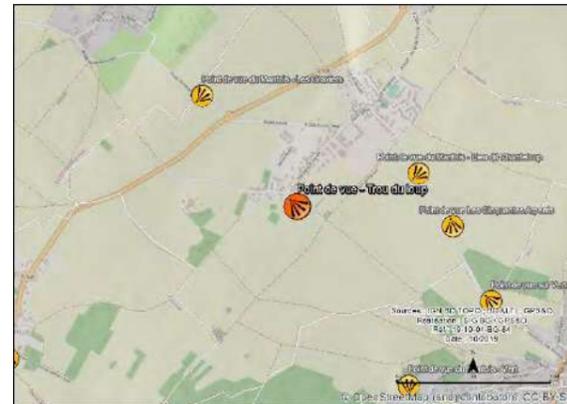
Commune : Soindres

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole et bois

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> **Belvédère 81**

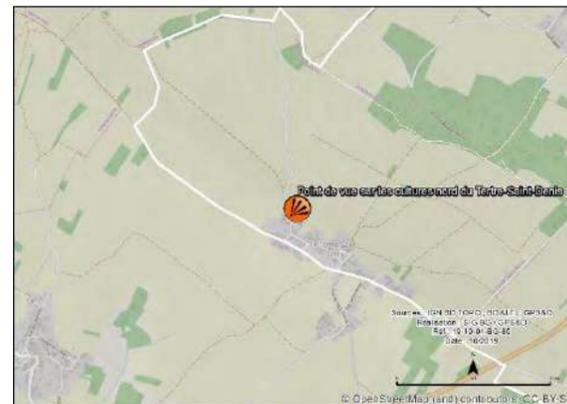
Commune : Le Tertre-Saint-Denis

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 82

Commune : Tessancourt-sur-Aubette

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage, relief et village de Tessancourt-sur-Aubette

Angle de vue : 90°

Remarques : -



> Belvédère 83

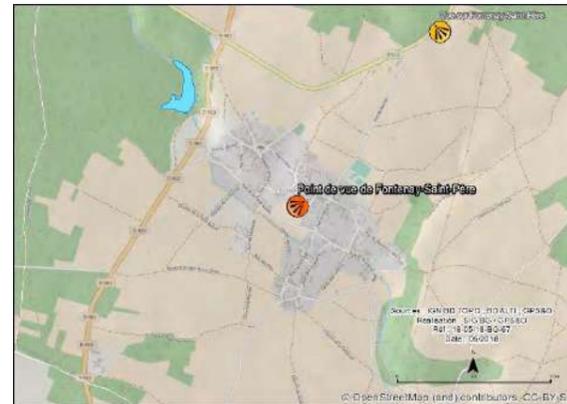
Commune : Tessancourt-sur-Aubette

Aménagement : Non

Éléments vus : Paysage agricole

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> Belvédère 84

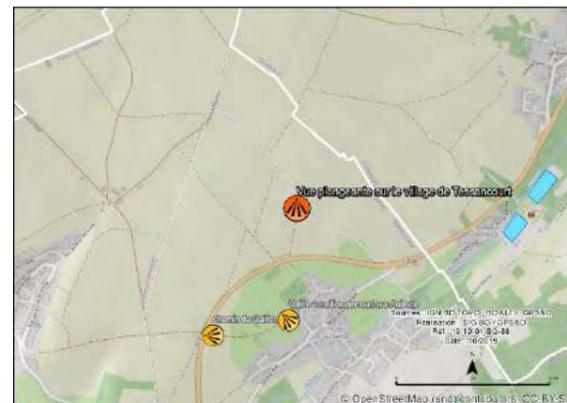
Commune : Tessancourt-sur-Aubette

Aménagement : Non

Éléments vus : Vue plongeante sur le village de Tessancourt depuis le chemin du Gaillon.

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 85

Commune : Triel-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Rive gauche de la Seine

Angle de vue : 60°

Remarques : -



> Belvédère 86

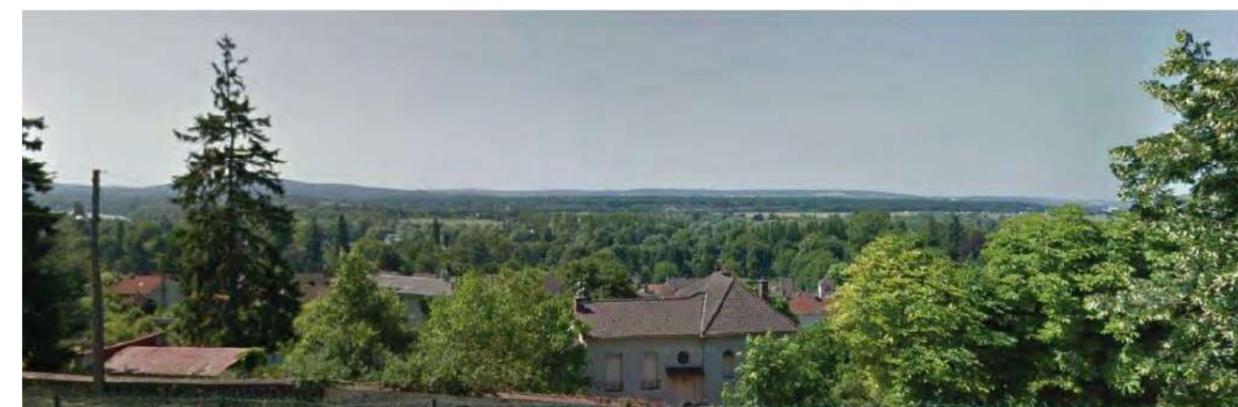
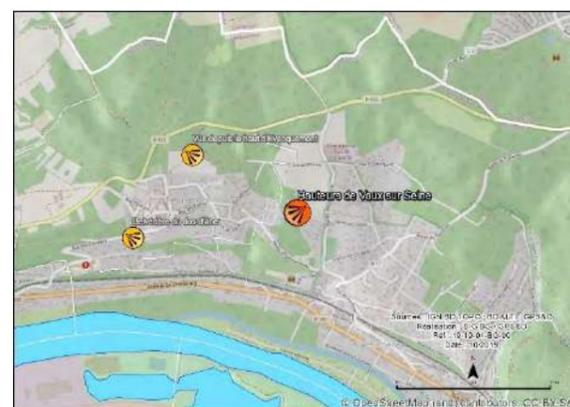
Commune : Vaux-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Vallée de la Seine

Angle de vue : 235°

Remarques : -



> Belvédère 87

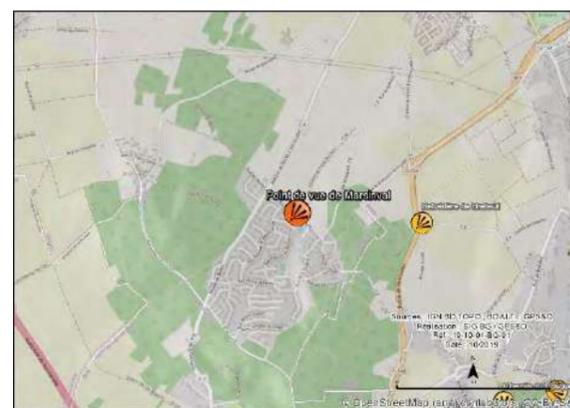
Commune : Vernouillet

Aménagement : Non

Éléments vus : Paysage agricole et butte de l'Hautil

Angle de vue : 45°

Remarques : -



> Belvédère 88

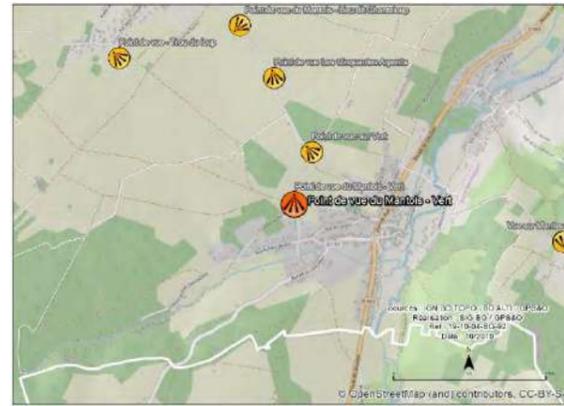
Commune : Vert

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole et Vert

Angle de vue : 180°

Remarques : -



> Belvédère 89

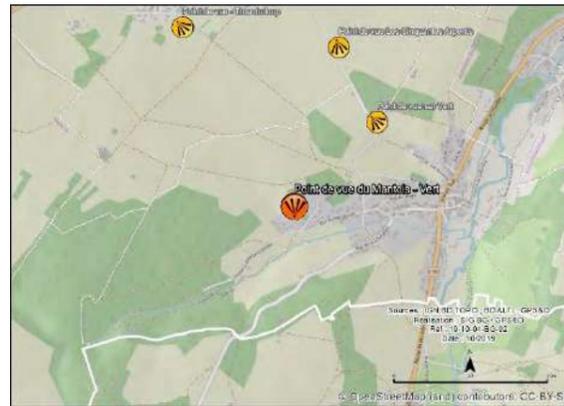
Commune : Vert

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole

Angle de vue : 0°

Remarques : -



> Belvédère 90

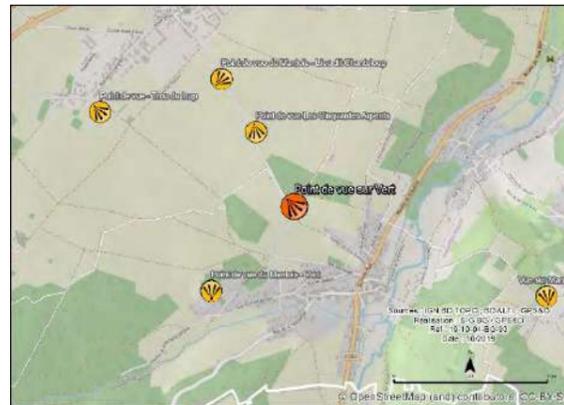
Commune : Vert

Aménagement : Non

Éléments vus : Grand paysage agricole de Vert

Angle de vue : 135°

Remarques : -



> Belvédère 91

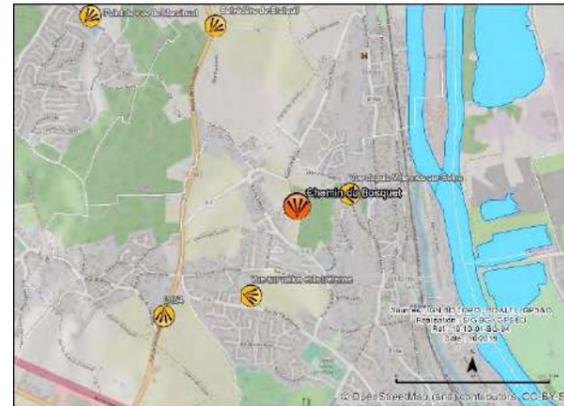
Commune : Villennes-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Paysage agricole

Angle de vue : 0°

Remarques : -



> Belvédère 92

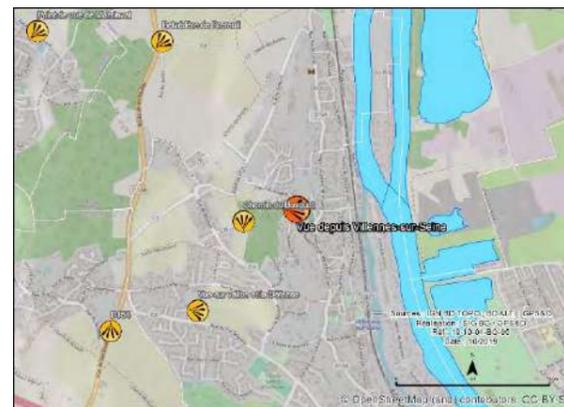
Commune : Villennes-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Boucle de Chanteloup, forêt de Saint-Germain

Angle de vue : 90°

Remarques : -



> Belvédère 93

Commune : Villennes-sur-Seine

Aménagement : Non

Éléments vus : Boucle de Chanteloup, la Défense

Angle de vue : 100°

Remarques : -

